

LGS

004001262

MINISTÈRE DE LA JUSTICE



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

SOUS-DIRECTION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DÉCENTRÉS

BUREAU DE L'ÉVALUATION ET DU CONTRÔLE DE GESTION

MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
Bibliothèque de la Chancellerie  
MAG LGS-1321  
SYST FD2

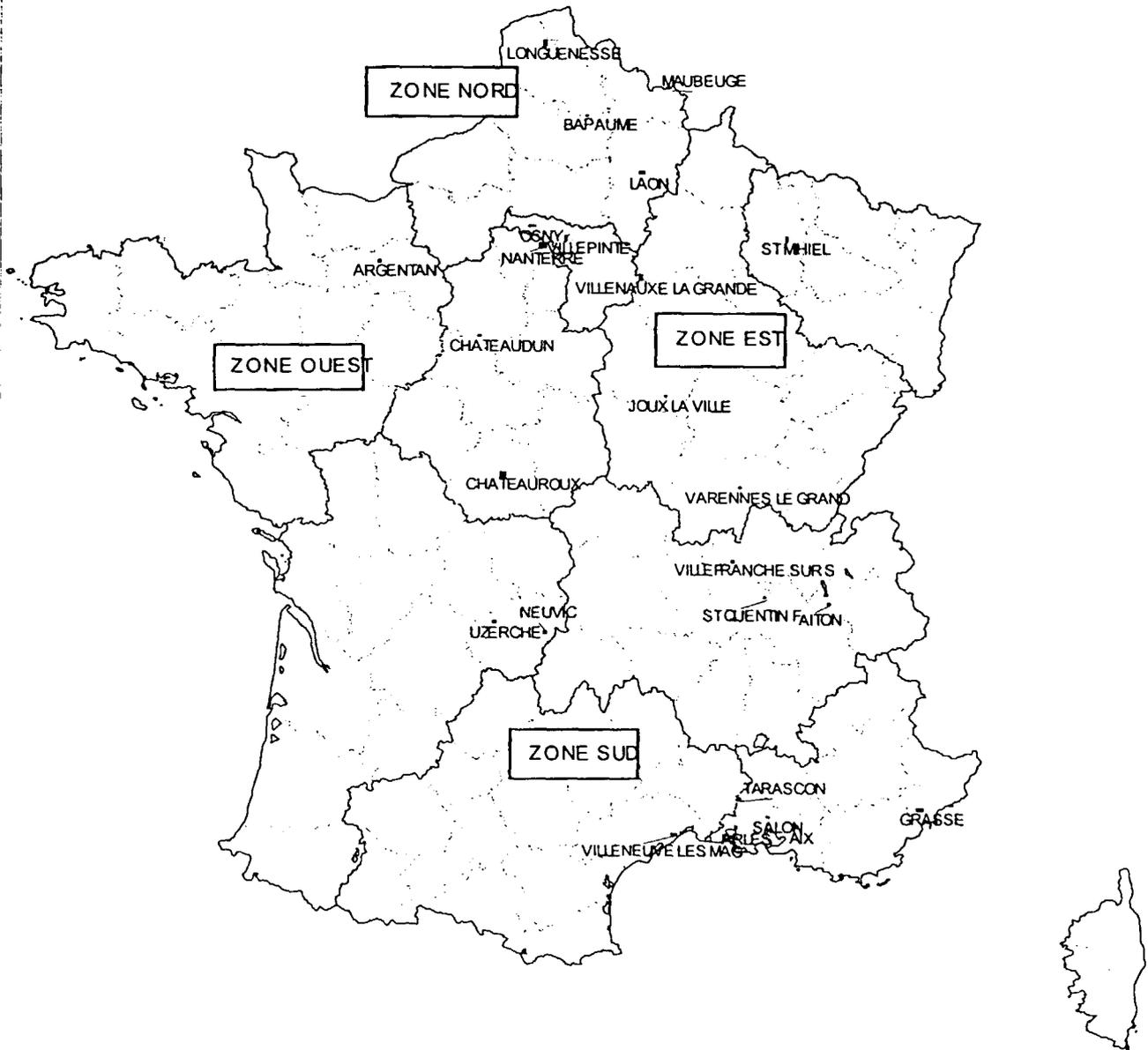
RAPPORT ANNUEL  
sur le fonctionnement des établissements du  
PROGRAMME 13000  
année 1996

[ Août 1998 ]

Ministère de la Justice  
INVENTAIRE  
N° 056988  
Exemplaire n° 000001

DAP

*trait rouge = limite de zone*



## Etablissements du programme 13 000

*Ont participé à la rédaction de ce rapport annuel :*

*Mr. Amouroux  
bureau HB1/SD5 (restauration)*

*Mlle Bonnevie  
bureau GB3/PMJ2 (santé)*

*Mme Baverey, Mr. Popiel  
bureau GB2/PMJ3 (formation professionnelle)*

*Mme Inizan  
bureau GB2/PMJ1 (travail)*

*Mr. Lecompte  
Bureau HB2/SD3 (entretien - maintenance - transport)*

## SOMMAIRE

Evaluation générale du programme 13 000	Page 2
Fonction travail	Page 15
Fonction formation professionnelle	Page 21
Fonction santé	Page 31
Fonction cantine	Page 54
Fonction restauration	Page 57
Fonction maintenance et transport	Page 60

# **EVALUATION GENERALE DE L'EXECUTION DES MARCHES DE FONCTIONNEMENT**

## LE PROGRAMME 13 000

La loi du 22 juin 1987 relative au service public pénitentiaire permet de confier au secteur privé, par la voie de marchés conclus avec des entreprises ou groupements d'entreprises, non seulement la construction mais aussi une partie du fonctionnement d'établissements pénitentiaires.

Au terme de cette loi du 22 juin 1987, ont été déléguées à quatre groupements d'entreprises privées, les fonctions de :

- maintenance,
- restauration,
- cantine,
- santé,
- travail,
- formation professionnelle
- transports.

Les missions spécifiquement pénitentiaires, direction des établissements, greffe, surveillance et réinsertion des détenus, sont exercées directement par les agents de l'Etat.

Le programme 13 000 compte 25 établissements.

La construction s'est échelonnée entre 1990 et 1992 et 4 des 25 établissements construits ont été repris en gestion publique afin d'établir une comparaison entre les deux types de gestion, mixte et publique.

Les quatre groupements d'entreprises retenus à l'issue des procédures de marchés publics ont en charge cinq ou six établissements selon les zones pour une période de dix ans.

## Répartition des établissements

	<b>Gestion mixte</b>		<b>Gestion publique</b>
<b>. Zone Nord : GEPSA</b>			
	Bapaume	CD 600	Laon
	Longuenesse	CP 600	
	Maubeuge	CP 400	
	Osny	MA 600	
	Villepinte	MA 600	
			CP 400
<b>. Zone Sud : GECEP</b>			
	Aix - Luynes	MA 600	Arles
	Grasse	MA 600	
	Villeneuve lès Maguelonne	MA 600	
	Salon	CD 600	
	Tarascon	CD 600	
			MC 250
<b>. Zone Ouest : SIGES</b>			
	Argentan	CD 600	Châteauroux
	Châteaudun	CD 600	
	Nanterre	MA 600	
	Neuvic	CD 400	
	Uzerche	CD 600	
			CP 400
<b>. Zone Est : DUMEZ</b>			
	Aiton	CP 400	Saint Quentin
	Joux la Ville	CD 600	
	Varennes le Grand	CP 400	
	Villefranche sur Saône	MA 600	
	Villenauxe la Grande	CD 400	
	Saint Mihiel	CD 400	
			CP 400

## INTRODUCTION

La loi votée le 22 juin 1987, relative au service public pénitentiaire, prévoit la possibilité de déléguer certaines des fonctions du service pénitentiaire à l'exception du greffe, de la direction et de la surveillance.

Sur la base de cette loi ont été conclus le 14 septembre 1989 entre l'administration pénitentiaire et des groupements d'entreprises quatre contrats portant sur la délégation de certaines fonctions du service public pénitentiaire.

Ce projet de délégation, très audacieux compte tenu des spécificités et des traditions du service public pénitentiaire, a suscité de multiples interrogations voire de sérieuses inquiétudes en particulier au sein même du monde pénitentiaire :

Certains se sont inquiétés en premier lieu sur le respect des principes du service public. Force est de constater, aujourd'hui, qu'aucune atteinte ou tentative d'atteinte n'a été portée à ces principes et que pour le reste les différences imputables au mode de gestion sont relativement limitées. Cela s'explique sans doute par les multiples précautions et garanties insérées dans les documents contractuels afin de préserver les principes du service public.

D'autres se sont demandés si la logique de rentabilité que portent les entreprises ne constitue pas une menace pour la qualité des prestations. Cette crainte s'avère infondée si l'on considère, que comme pour la plupart des entreprises, l'objectif des entreprises titulaires est la satisfaction du client. En l'occurrence, l'administration pénitentiaire loin de se désintéresser des fonctions déléguées s'est toujours montré vigilante sur la qualité du service rendu. L'intervention des entreprises semble apporter au contraire une meilleure responsabilisation, une définition plus précise des tâches et des objectifs à atteindre.

D'autres enfin ont appréhendé une perte de contrôle dans la conduite des affaires au sein de l'établissement mais les clauses contenues dans le CCATP, qui ne font d'ailleurs que reprendre les dispositions applicables pour l'ensemble des délégations de service public, assurent aux représentants de l'Etat une autorité indiscutable sur l'entreprise et lui donnent d'importants pouvoirs de contrôle.

Il est en revanche légitime de s'interroger sur les performances comparées des établissements à gestion déléguée de ceux ayant conservé un mode de gestion traditionnel. Cette préoccupation est présente depuis l'origine dans l'attitude de l'administration vis à vis de cette expérience et explique son souci constant de mettre en place puis de perfectionner ses outils et ses procédures d'évaluation.

En effet le contrat de délégation contient diverses clauses qui démontrent une réelle volonté de transparence, puisqu'ils autorisent l'administration à procéder à tout moment à des vérifications et qu'ils obligent l'entreprise à rendre compte une fois par an de ses activités au moyen de deux documents :

1. Un rapport comptable par établissement
2. Un rapport d'activité par établissement qui doit décrire le contenu, les résultats et les difficultés rencontrées au cours de l'exercice

L'administration dispose ainsi d'éléments d'information qu'elle complète par ses propres instruments d'analyse et d'évaluation, et par les nombreuses réunions de travail, au niveau local ou national, qui jalonnent le déroulement du marché.

Le présent document présente, par grandes fonctions, ces diverses informations pour l'exercice 1996.

## **Bilan d'ensemble sur le recours au mode de gestion déléguée**

Au fil des années les avantages du recours à ce mode de gestion se confirment dans plusieurs domaines.

La population en détention dans ces établissements bénéficie de prestations de qualité grâce au professionnalisme des entreprises et à la vigilance du contrôle de l'exécution du marché par l'administration pénitentiaire. En 1996 l'entreprise EUREST a obtenu dans la zone Sud la certification ISO 9002 pour la fonction restauration. Cette démarche qualité est en voie d'extension pour d'autres zones et d'autres fonctions. L'administration pénitentiaire se félicite de ces résultats qui témoignent d'une gestion rigoureuse, vont dans le sens de l'autocontrôle sur les prestations par l'entreprise et se sont incontestablement traduits par une très nette amélioration sur des points aussi sensibles que l'hygiène alimentaire. Pour être atteints, ces résultats demandent en outre de la part des détenus classés au service général des efforts remarquables qui sont très certainement un gage de leur réinsertion sociale et professionnelle.

En revanche il convient de rappeler que la certification ISO 9002 ne doit pas priver l'administration pénitentiaire de son pouvoir et de son devoir de contrôle et d'appréciation. Il lui revient de juger de la qualité sur la base de ses propres critères, en tenant compte également de la satisfaction des attentes des détenus.

D'autre part une meilleure concertation entre l'entreprise et l'administration, à l'échelon local, régional et national, a permis d'améliorer sensiblement le fonctionnement des établissements et d'éliminer de nombreux litiges. Cet effort de concertation accompagne en particulier l'engagement des entreprises dans la voie de la qualité globale.

Cette tendance vers davantage de concertation, une meilleure circulation de l'information doit se poursuivre et se développer notamment dans le domaine de la réinsertion et à l'occasion de démarches conjointes vis à vis des partenaires extérieurs. Par ailleurs la mise en place du projet d'exécution de peine suscite à juste titre des questionnements et des propositions sur les modalités d'association des entreprises aux initiatives qui en découlent.

## **Panorama sur les différentes fonctions confiées aux groupement en 1996**

### **Maintenance et entretien:**

Les prestations sont de bonne qualité dans toutes les zones. La principale difficulté se situe dans la gestion des malfaçons. Les entreprises chargées de la maintenance sont souvent amenées à soutenir l'administration, notamment pour la détection des défauts ou vices de construction. La délimitation des responsabilités entre le constructeur et le gestionnaire des installations est dans certains cas difficile à établir. Par ailleurs le nettoyage est parfois jugé insuffisant ou difficile à mettre en oeuvre dans certaines parties de l'établissement.

### **Restauration:**

Les obligations contractuelles sont bien remplies et les résultats sont satisfaisants ; les entreprises se sont en outre engagées dans une démarche qualité qui se traduit par l'obtention de la certification ISO 9002 dans la zone Sud. Les autres zones devraient également obtenir la certification ISO 9002 à brève échéance. Cette démarche est d'autant plus intéressante qu'elle vise à couvrir l'ensemble du circuit alimentaire, y compris la distribution des repas. Il serait souhaitable que la qualité nutritionnelle, organoleptique et gustative des repas ainsi que l'équilibre alimentaire soit davantage prise en compte.

### **Cantine:**

L'administration s'est préoccupée du niveau excessif des prix proposés en cantine dans certains établissements de la zone nord. Des réunions de travail ont eu lieu au cours de l'année avec les représentants de l'entreprise EUREST et ont permis de dégager des solutions à mettre en oeuvre en 1997.

### **Santé:**

La fonction santé est sans doute le domaine qui a connu les évolutions les plus profondes au cours de ces dernières années : changement au niveau de l'état sanitaire et des comportements de la population pénale ; enrichissement de la gamme des réponses avec notamment le souci de rapprocher autant que faire se peut les prestations de santé offertes aux détenus des prestations offertes dans le reste de la société.

L'année 1996 a été riche en événements et en décisions concernant les soins médicaux. Cette année confirme l'ampleur du défi auquel sont confrontés les équipes médicales mais aussi tous les personnels des établissements, en particulier les services socio éducatifs. Ces enjeux ne sont bien entendus pas spécifiques aux établissements du programme 13 000.

De toute évidence la santé, individuelle et collective, est affectée par un contexte social de plus en plus difficile sur lequel les responsables médicaux et les responsables pénitentiaires n'ont aucune influence.

En effet la population pénale concentre et porte à son paroxysme les grands fléaux sanitaires et les conduites à risque :

- la montée de la toxicomanie
- la prévalence forte des infections telles que le SIDA et l'hépatite C (dans des proportions variables il est vrai d'une zone à l'autre)
- le nombre croissant de suicides
- la surconsommation médicamenteuse
- la détresse psychologique et les problèmes de santé mentale

Le traitement de ces fléaux sanitaires exige une approche globale, compte tenu des interactions fortes entre les différents éléments évoqués ci dessus. Il demande également un partenariat renforcé entre toutes les institutions médicales privées et publiques, ainsi qu'au sein de l'établissement, entre les différents intervenants médicaux ou non médicaux. Les entreprises ont poursuivi leurs efforts dans ce sens en 1996.

Face à ces difficultés, aux transformations intervenues depuis la conclusion des contrats, et à la montée des dépenses médicales qui en résultent pour les entreprises, celles ci ont demandé la mise en oeuvre de la clause d'imprévision pour la fonction santé.

La direction de l'administration pénitentiaire a rappelé à cette occasion que le principe de l'imprévision ne peut être appliqué qu'à l'ensemble du marché et non à une fonction isolée confiée dans le cadre d'un marché global. Elle a d'autre part souligné que les nouveaux traitements ne constituent pas une modification du contrat mais qu'ils font partie de l'obligation de soin qui incombe à l'entreprise quel que soit le coût des nouveaux traitements mis sur le marché pour lutter contre le virus HIV. Il convient d'ajouter enfin que la forte hausse des dépenses de santé en 1996 a été également observée pour les établissements dans le reste du parc pénitentiaire.

## **Travail et formation professionnelle**

La progression des résultats obtenue en 1996 a été très satisfaisante dans trois zones sur quatre. La masse salariale minimale est obtenue est atteinte dans ces trois zones, la zone Nord se rapprochant de la masse salariale intermédiaire. Ces résultats sont équivalents à ceux atteints dans les établissements du parc classique. Le programme 13 000 présente, il convient de le noter, une forte proportion de centres de détention, ce qui favorise l'obtention de ces bons résultats. Toutefois le volume d'activité ainsi créé, « ex nihilo », en quelque années est remarquable et aurait sans doute difficilement pu être obtenu, à partir des établissements existants, pour faire face à l'afflux de la population pénale au début des années 1990. On peut regretter de trop fortes disparités entre les établissements et une forte saisonnalité mais la nature des activités rend le problème de la saisonnalité quasiment insoluble et les transferts d'activité d'un établissement à l'autre sont difficiles d'autant plus que ceux ci ont tendance à se spécialiser.

Ces résultats globalement positifs ont été sensiblement pénalisés du fait de la situation particulière de la zone Sud. Dans cette région la masse salariale annuelle a plafonné à son niveau antérieur et reste largement en deçà du seuil minimum. Cette contre-performance exige une analyse approfondie des raisons et des blocages de toute nature qui en sont la cause. L'entreprise GECEP doit poursuivre ses efforts, même si les moyens employés sont déjà substantiels, afin d'aboutir à des résultats plus conformes à ses obligations.

Les chantiers extérieurs ont connu un certain succès et un projet de création est à l'examen pour le site de Bapaume.

La formation professionnelle n'a pas connu d'évolution sensible. Le nombre d'heures a augmenté par rapport à 1995 et les prestations hors marché sont relativement importantes.

La société GEPSA a pris l'initiative de fonder une association, nommée VITAMINE C ayant pour objet de faciliter l'insertion des détenus à l'issue de leur détention.

## **SITUATION GENERALE DU PROGRAMME 13 000**

L'évaluation du programme 13 000 en 1996 s'organise autour de l'analyse de cinq thèmes principaux :

- l'évolution de l'activité et de la capacité des établissements 13 000 ;
- le coût des journées de détention ;
- l'effectif du personnel pénitentiaire ;
- l'effectif du personnel des groupements ;
- les données comptables élémentaires.

## EVOLUTION DE LA CAPACITE DU PROGRAMME 13 000

La capacité d'un établissement à accueillir des détenus s'apprécie selon deux notions différentes:

- ⇒ la capacité nominale ou initiale : désigne le nombre de places disponibles déterminé par le chef d'établissement en accord avec la sous-direction de l'exécution des décisions judiciaires, selon des normes fixées par une circulaire du 17 mars 1988 ;
- ⇒ la capacité réduite : désigne le nombre de places qui ont pu être réellement mises en service du fait de l'affectation des personnels ;

La population réelle désigne le nombre de places effectivement occupées par les détenus d'un établissement. En l'occurrence, la population réelle moyenne pour l'année 1996 a été obtenue en divisant le nombre total de journées de détention par 365 jours.

Le tableau 2 permet de déterminer à partir de ces différentes capacités, le taux nominal et le taux réduit d'occupation.

Le taux nominal correspond au rapport de la population réelle sur la capacité nominale : un taux inférieur ou égal à 1 indique que l'établissement concerné est sous-occupé ou occupé normalement par rapport à sa capacité nominale, un taux supérieur à 1 indique une surpopulation par rapport à la même capacité.

Le taux réduit correspond au rapport de la population réelle sur la capacité réduite : un taux inférieur ou égal à 1 indique que l'établissement concerné est sous-occupé ou occupé normalement par rapport à sa capacité réduite, un taux supérieur à 1 indique une surpopulation par rapport à la même capacité.

En 1996, le nombre de places non mises en service ne représente plus que 1,56 % de la capacité nominale du programme.

Le parc 13 000 représente 12 833 places de détention, soit 25,8 % de la capacité totale des établissements pénitentiaires (y compris DOM/TOM).

La population pénale accueillie, en moyenne journalière sur l'ensemble de l'année, a augmenté de 4,7% - soit 547 détenus supplémentaires par jour - entre 1995 et 1996. Les établissements 13 000 représentent 21,8% de la population pénale totale en 1995 (21 % en 1995).

Le taux d'occupation (96,3%) des établissements du programme 13 000 reste toutefois inférieur à celui du parc classique.

La capacité des établissements à gestion mixte représente 89 % du parc 13 000, les quatre établissements repris en régie directe représentant 11 %.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DU TAUX D'OCCUPATION

### 1 - Définitions

On mesure l'effectif de la population pénale à l'aide de plusieurs indicateurs :

#### Effectifs en début de mois

Cet indicateur est simple à calculer et à comprendre mais il ne reflète que l'effectif à une date donnée sans tenir compte des évolutions infra mensuelles.

#### Effectif moyen sur une période donnée

Cet indicateur est égal au nombre de journées de détention divisé par le nombre de jours au cours de la période étudiée. Le nombre de journées de détention est obtenu en multipliant le nombre de détenus par le nombre de journée de présence dans les établissements pénitentiaires. Cet indicateur est principalement employé dans les établissements du programme 13 000.

### 2 - Evolution de l'effectif de la population pénale (voir tableau n°)

#### 2.1 Evolution générale

L'effectif de la population dans le programme est en train de se stabiliser : on enregistre en 1996 une légère hausse d'environ 3,5% par rapport à 1995. Le taux d'occupation progresse également, passant de 93,2% à 96,3%. Les premières indications sur 1997 confirment un plafonnement voire même un recul de l'activité. Cette tendance s'inscrit dans le sens de l'évolution générale des effectifs en détention pour l'ensemble de l'administration pénitentiaire qui n'augmentent que de 0,5%. La population dans les établissements repris en gestion directe s'est accrue de 4,7%.

#### 2.2 Evolution par zone

La zone Nord se différencie nettement des autres zones puisque la population pénale a légèrement diminué. Cette zone est avec la zone Sud celle où le taux d'occupation est le plus élevé ce qui renforce l'hypothèse d'une relation entre le taux d'occupation et la stabilisation des effectifs. Les autres zones ont connu un taux de progression de 4 à 5%. Le taux d'occupation demeure insuffisant pour les zones Est et Ouest mais ces deux zones comprennent il est vrai davantage d'établissements pour peine.

#### 2.3 Evolution par catégorie d'établissement

Les évolutions sont contrastées selon le type d'établissement :

La population des maisons d'arrêt est en baisse alors que la population dans les centres pénitentiaires et les centres de détention est en hausse sensible. Ce différentiel de croissance réduit l'écart entre les taux d'occupation des maisons d'arrêt et des établissements pour peine, écart qui reste cependant très important. On peut également noter que le taux d'occupation est plus faible dans les établissements de 400 places que dans les établissements de 600 places.

**Tableau 2 : EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE DETENUS  
DANS LES ETABLISSEMENTS DU PROGRAMME 13 000**

	date de mise en service	effectif moyen		évolution 96/95	capacité 1995	capacité 1996	taux d'occupation	
		1 995	1 996				1995	1996
<b>OUEST</b>		2 346.00	2 476.88	5.58%	2 789	2 804	84.12%	88.33%
Argentan	02/04/91	490.00	518.31	5.78%	596	596	82.21%	86.97%
Chateaudun	13/05/91	473.00	499.16	5.53%	585	600	80.85%	83.19%
Nanterre	17/09/90	657.00	649.05	-1.21%	608	608	108.06%	106.75%
Neuvic	16/07/90	322.00	330.35	2.59%	400	400	80.50%	82.59%
Uzerche	02/07/90	404.00	480.01	18.82%	600	600	67.33%	80.00%
<b>NORD</b>		2 945.00	2 948.61	0.12%	2 791	2 796	105.52%	105.46%
Bapaume	25/06/90	551.00	547.76	-0.59%	601	601	91.68%	91.14%
Longuenesse	30/05/91	611.00	626.14	2.48%	601	601	101.66%	104.18%
Maubeuge	09/07/90	433.00	447.70	3.40%	400	400	108.25%	111.93%
Osny	06/06/90	654.00	627.83	-4.00%	588	590	111.22%	106.41%
Villepinte	02/05/91	696.00	699.18	0.46%	601	604	115.81%	115.76%
<b>SUD</b>		3 095.00	3 212.07	3.78%	2 999	2 999	103.20%	107.10%
Aix	05/06/90	709.00	702.01	-0.99%	599	599	118.36%	117.20%
Grasse	08/09/92	696.00	687.81	-1.18%	598	598	116.39%	115.02%
Salon	30/09/91	472.00	559.93	18.63%	600	600	78.67%	93.32%
Tarascon	18/06/90	530.00	553.76	4.48%	602	602	88.04%	91.99%
Villeneuve	10/06/90	688.00	708.56	2.99%	600	600	114.67%	118.09%
<b>EST</b>		2 221.05	2 342.17	5.45%	2 804	2 804	79.21%	83.53%
Aiton	15/07/92	296.00	345.42	16.70%	400	400	74.00%	86.35%
Joux	02/05/90	528.00	515.68	-2.33%	602	602	87.71%	85.66%
St Mihiel	02/05/90	180.05	223.44	24.10%	402	402	44.79%	55.58%
Varennes	26/09/91	347.00	388.36	11.92%	393	393	88.30%	98.82%
Villefranche	29/11/90	527.00	531.02	0.76%	599	599	87.98%	88.65%
Villenauxe	15/03/91	343.00	338.25	-1.38%	408	408	84.07%	82.91%
<b>TOTAL (1)</b>		10 607.05	10 979.73	3.51%	11 383	11 403	93.18%	96.29%
<b>régie directe (2)</b>		1 155.00	1 329.61	15.12%	1 440	1 430	80.21%	92.98%
Chateauroux	06/10/92	250.00	317.84	27.14%	399	389	62.66%	81.71%
Laon	25/02/92	403.00	457.62	13.55%	400	400	100.75%	114.40%
Arles	01/06/91	167.00	192.61	15.34%	250	250	66.80%	77.04%
St Quentin	08/09/92	335.00	361.54	7.92%	391	391	85.68%	92.47%
<b>Ensemble (1)+(2)</b>		11 762.05	12 309.34	4.65%	12 823	12 833	91.73%	95.92%
maisons d'arrêt 600 places		4 627.00	4 605.46	-0.47%	4 193	4 198	110.35%	109.71%
centres de détention		4 293.05	4 566.65	6.37%	5 396	5 411	79.56%	84.40%
CD 400 places		845.05	892.05	5.56%	1 210	1 210	69.84%	73.72%
CD 600 places		3 448.00	3 674.61	6.57%	4 186	4 201	82.37%	87.47%
centres pénitentiaires		1 687.00	1 807.62	7.15%	1 794	1 794	94.04%	100.76%
CP 400 places		1 076.00	1 181.48	9.80%	1 193	1 193	90.19%	99.03%
CP 600 places		611.00	626.14	2.48%	601	601	101.66%	104.18%

\* les chiffres indiqués pour les établissements en gestion publique sont ceux de la population pénale au 31 décembre de l'année

## EVOLUTION DU COUT DE LA JOURNEE DE DETENTION

Le coût moyen de la journée de détention (JDD), tel qu'il résulte de la facturation par les groupements d'entreprises au ministère de la Justice, s'établit en 1996, à 171,50 F soit une diminution de 0,6 % par rapport au coût moyen de 1995 (voir tableau 3).

Il convient de distinguer le coût facturé qui correspond aux charges réellement supportées par l'administration pénitentiaire et aux revenus perçus par les entreprises titulaires des coûts comptables (présentés plus loin dans ce rapport) qui sont les coûts de revient pour ces entreprises.

Le montant facturé est déterminé par les règles de calcul établies aux articles 48 et 51 du CCATP, selon les offres de prix retenues des actes d'engagement. Ce montant est entièrement déterminé par l'évolution de deux paramètres :

- le nombre de JDD
- l'indice de révision obtenu à partir d'un panier d'indices de prix INSEE

La rémunération des groupements est ainsi décomposée en une partie fixe et une partie variable qui fluctue en fonction du nombre effectif de JDD. Compte tenu de ces règles de calcul (caractère partiellement forfaitaire de la rémunération), une hausse du nombre de JDD se traduit mécaniquement par une diminution du coût unitaire de la journée de détention.

Cette diminution accompagne l'augmentation du nombre moyen de JDD de + 3,5 %, qui a pour effet de diminuer la proportion de la part fixe dans la rémunération versée aux groupements.

Le coût moyen tend à diminuer dans toutes les catégories d'établissement à l'exception des maisons d'arrêt qui enregistrent une hausse très légère. L'établissement le plus cher de l'ensemble du programme reste Saint Mihiel malgré une diminution très sensible depuis 1995. Les CD 400 constituent la catégorie d'établissement la plus coûteuse alors que les maisons d'arrêt restent dans l'ensemble, malgré une évolution relativement défavorable, les établissements les moins chers. Les établissements de 400 places sont globalement, quelle que soit la catégorie, plus coûteux que les établissements de 600 places.

Les coûts minima par zone sont relevés dans trois des quatre établissements déjà cités en 1995, la MA de Nanterre, les CD de Bapaume et de Joux la Ville.

Les coûts maxima par zone sont relevés dans trois des quatre établissements déjà cités en 1994 et 1995, le CP de Maubeuge, les CD de Salon et St Mihiel.

Le coût par JDD diminue dans trois zones sur quatre, et augmente légèrement dans la zone Nord qui reste néanmoins la zone la moins chère. La zone Est demeure la zone la plus coûteuse. Ces différences doivent être attribuées en partie à la composition du parc dans chaque zone par catégorie d'établissement et au taux d'occupation moyen dans chacune des zones.

Tableau 3 : COUT DE LA JOURNEE EN DETENTION

ETABLISSEMENTS	DR	ZONE	TYPE	nombre	nombre de	taux d'	coût	montant des
				de JDD potentiels	JDD réels en 1996	occupation en 1996	moyen TTC	dépenses TTC en 1996
NEUVIC	BORDEAUX	OUEST	CD 400	146 000	120 908	82.81%	214.03 F	25 877 874 F
SAINT MIHIEL	STRASBOUR	EST	CD 400	146 730	81 780	55.74%	274.27 F	22 430 129 F
VILLENAUXE	DIJON	EST	CD 400	148 920	123 801	83.13%	215.78 F	26 713 776 F
<b>TOTAL CD 400</b>				<b>441 650</b>	<b>326 489</b>	<b>73.92%</b>	<b>229.78 F</b>	<b>75 021 779 F</b>
UZERCHE	BORDEAUX	OUEST	CD 600	219 000	175 685	80.22%	187.14 F	32 877 951 F
ARGENTAN	RENNES	OUEST	CD 600	217 540	189 702	87.20%	173.62 F	32 935 369 F
CHATEAUDUN	PARIS	OUEST	CD 600	213 525	182 691	85.56%	178.07 F	32 531 744 F
BAPAUME	LILLE	NORD	CD 600	219 365	200 479	91.39%	142.27 F	28 521 656 F
TARASCON	MARSEILLE	SUD	CD 600	219 730	202 677	92.24%	169.02 F	34 257 405 F
SALON	MARSEILLE	SUD	CD 600	219 000	204 934	93.58%	170.07 F	34 854 055 F
JOUX LA VILLE	DIJON	EST	CD 600	219 730	188 738	85.90%	164.94 F	31 129 692 F
<b>TOTAL CD 600</b>				<b>1 527 890</b>	<b>1 344 906</b>	<b>88.02%</b>	<b>169.30 F</b>	<b>227 107 872 F</b>
<b>TOTAL CENTRES DE DETENTION</b>				<b>1 969 540</b>	<b>1 671 395</b>	<b>84.86%</b>	<b>180.76 F</b>	<b>302 129 651 F</b>
MAUBEUGE	LILLE	NORD	CP 400	146 000	163 860	112.23%	164.76 F	26 998 235 F
AITON	LYON	EST	CP 400	146 000	126 423	86.59%	207.09 F	26 180 967 F
VARENNES	DIJON	EST	CP 400	143 445	142 139	99.09%	189.20 F	26 892 896 F
<b>TOTAL CP 400</b>				<b>435 445</b>	<b>432 422</b>	<b>99.31%</b>	<b>185.17 F</b>	<b>80 072 098 F</b>
LONGUENESSE	LILLE	NORD	CP 600	219 365	229 167	104.47%	140.55 F	32 210 195 F
<b>TOTAL CENTRES PENITENTIAIRES</b>				<b>654 810</b>	<b>661 589</b>	<b>101.04%</b>	<b>169.72 F</b>	<b>112 282 293 F</b>
NANTERRE	PARIS	OUEST	MA 600	221 920	237 553	107.04%	154.40 F	36 679 369 F
OSNY	PARIS	NORD	MA 600	214 620	229 785	107.07%	160.64 F	36 911 929 F
VILLEPINTE	PARIS	NORD	MA 600	219 365	255 899	116.65%	150.53 F	38 519 540 F
AIX EN PROVENCE	MARSEILLE	SUD	MA 600	218 635	256 935	117.52%	163.53 F	42 017 209 F
VILLENEUVE LES MAGUEL	TOULOUSE	SUD	MA 600	218 270	259 324	118.81%	162.42 F	42 118 568 F
GRASSE	MARSEILLE	SUD	MA 600	219 000	251 738	114.95%	164.57 F	41 429 119 F
VILLEFRANCHE	LYON	EST	MA 600	218 635	194 353	88.89%	191.03 F	37 127 204 F
<b>TOTAL MAISONS D'ARRÊT</b>				<b>1 530 445</b>	<b>1 685 587</b>	<b>110.14%</b>	<b>163.03 F</b>	<b>274 802 938 F</b>
<b>TOTAL ZONE NORD</b>				<b>1 018 715</b>	<b>1 079 190</b>	<b>105.94%</b>	<b>151.19 F</b>	<b>163 161 555 F</b>
<b>TOTAL ZONE EST</b>				<b>1 023 460</b>	<b>857 234</b>	<b>83.76%</b>	<b>198.87 F</b>	<b>170 474 664 F</b>
<b>TOTAL ZONE OUEST</b>				<b>1 017 985</b>	<b>906 539</b>	<b>89.05%</b>	<b>177.49 F</b>	<b>160 902 307 F</b>
<b>TOTAL ZONE SUD</b>				<b>1 094 635</b>	<b>1 175 608</b>	<b>107.40%</b>	<b>165.60 F</b>	<b>194 676 356 F</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>4 154 795</b>	<b>4 018 571</b>	<b>96.72%</b>	<b>171.51 F</b>	<b>689 214 882 F</b>

**Tableau 3 : COUT DE LA JOURNEE DE DETENTION**

	<b>ZONE OUEST</b>	<b>ZONE NORD</b>	<b>ZONE SUD</b>	<b>ZONE EST</b>	<b>FRANCE ENTIERE</b>
Coût moyen en 1995	181.15 F	148.83 F	166.56 F	203.13 F	172.52 F
Coût moyen en 1996	177.49 F	151.19 F	165.60 F	198.87 F	171.51 F
Evolution 96/95	↘ -2.02%	↗ 1.59%	↘ -0.58%	↘ -2.10%	↘ -0.59%
Coût minimum	154.40 F Nanterre	140.55 F Longuenesse	162.42 F Villeneuve lès M	164.94 F Joux la Ville	140.55 F Longuenesse
Coût maximum	210.16 F Neuic	161.89 F Maubeuge	170.07 F Salon	274.27 F St Mihiel	274.27 F St Mihiel

## EVOLUTION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL PENITENTIAIRE

Globalement, l'effectif réel du personnel pénitentiaire dans le parc 13 000 est en augmentation de 3,58 % par rapport au 31 décembre 1996 (3,75 % pour les établissements à gestion déléguée).

Cette tendance se répartit de manière équivalente par type d'établissement.

En revanche, la répartition entre les corps pénitentiaires traduit de fortes disparités :

- les effectifs en personnel de surveillance augmente de 0,5 % par rapport au 31 décembre 1996 ;
- l'effectif pour les autres personnels augmente beaucoup plus fortement

Le tableau 4 permet également d'analyser deux taux significatifs de l'évolution en matière d'effectif :

### 1 - Le taux de satisfaction des organigrammes.

Le taux de satisfaction dans les établissements à gestion déléguée est satisfaisant, tant pour les personnels de surveillance (100 %) que pour les autres personnels (109%). Pour les personnels non surveillants l'amélioration est très significative par rapport à 1995. Cet indicateur est indépendant du taux de remplissage de l'établissement.

### 2 - Le taux d'encadrement.

Ce taux est obtenu en divisant le nombre de détenus par l'effectif réel du personnel de surveillance.

Le taux d'encadrement des détenus a légèrement augmenté (ce qui traduit un rapport numérique un peu moins favorable entre détenus et personnels de surveillance) en 1996 du fait de la progression de la population pénale.

**EFFECTIF DES PERSONNELS PENITENTIAIRES AU 31 DECEMBRE 1996**

Etablissements	Population pénale	Personnel de surveillance				Autres personnels			Total Réel
		Théorique	Réel	Satisfaction	Encadrement	Théorique	Réel	Satisfaction	
<b>ZONE EST</b>	<b>2 342</b>	<b>804</b>	<b>803</b>	<b>100%</b>	<b>2.92</b>	<b>131</b>	<b>141</b>	<b>108%</b>	<b>944</b>
Joux	516	169	167	99%	3.09	22	26	118%	193
St Mihiel	223	121	118	98%	1.89	19	21	111%	139
Villenauxe	338	120	121	101%	2.80	19	18	95%	139
Aiton	345	121	126	104%	2.74	22	22	100%	148
Varennnes	388	129	129	100%	3.01	22	23	105%	152
Villefranche	531	144	142	99%	3.74	27	31	115%	173
<b>ZONE NORD</b>	<b>2 949</b>	<b>793</b>	<b>781</b>	<b>98%</b>	<b>3.78</b>	<b>118</b>	<b>125</b>	<b>106%</b>	<b>906</b>
Bapaume	548	166	166	100%	3.30	23	25	109%	191
Longuenesse	626	154	154	100%	4.07	23	25	109%	179
Maubeuge	448	127	125	98%	3.58	21	19	90%	144
Osny	628	186	177	95%	3.55	27	27	100%	204
Villepinte	699	160	159	99%	4.40	24	29	121%	188
<b>ZONE OUEST</b>	<b>2 477</b>	<b>725</b>	<b>740</b>	<b>102%</b>	<b>3.35</b>	<b>115</b>	<b>128</b>	<b>111%</b>	<b>868</b>
Argentan	518	152	157	103%	3.30	23	25	109%	182
Chateaudun	499	156	159	102%	3.14	22	23	105%	182
Neuville	330	128	128	100%	2.58	21	23	110%	151
Uzerche	480	147	146	99%	3.29	23	26	113%	172
Nanterre	649	142	150	106%	4.33	26	31	119%	181
<b>ZONE SUD</b>	<b>3 212</b>	<b>700</b>	<b>716</b>	<b>102%</b>	<b>4.49</b>	<b>123</b>	<b>136</b>	<b>111%</b>	<b>852</b>
Salon	560	133	138	104%	4.06	22	24	109%	162
Tarascon	554	133	138	104%	4.01	23	31	135%	169
Aix	702	152	156	103%	4.50	26	29	112%	185
Grasse	688	139	136	98%	5.06	28	25	89%	161
Villeneuve	709	143	148	103%	4.79	24	27	113%	175
<b>REGIE DIRECTE</b>	<b>1 330</b>	<b>600</b>	<b>595</b>	<b>99%</b>	<b>2.23</b>	<b>81</b>	<b>89</b>	<b>110%</b>	<b>684</b>
Chateauroux	318	157	154	98%	2.06	18	23	128%	177
Laon	458	145	144	99%	3.18	22	20	91%	164
St Quentin	362	147	145	99%	2.49	22	23	105%	168
Arles	193	151	152	101%	1.27	19	23	121%	175

Gestion déléguée	10 980	3 022	3 040	101%	3.61	487	530	109%	3 570
------------------	--------	-------	-------	------	------	-----	-----	------	-------

Ensemble 13 000	12 309	3 622	3 635	100%	3.39	568	619	109%	4 254
-----------------	--------	-------	-------	------	------	-----	-----	------	-------

## EVOLUTION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL DES GROUPEMENTS

L'effectif des groupements dans les 21 établissements à gestion mixte au 31 décembre 1996 est de 892 agents au total, soit une moyenne de 40 agents par site. En outre 86 agents travaillent sur les établissements à gestion mixte dans les sièges sociaux de ces entreprises, l'effectif total est donc de 978 personnes.

Equivalent temps plein (ETP), l'effectif total est de 751,3 (sans les sièges sociaux) et de 826,3 (avec les sièges sociaux)

Les fonctions santé et cantine sont celles qui regroupent respectivement le plus grand nombre et le plus petit nombre d'agents dans toutes les zones.

Le classement des zones par effectif décroissant est le suivant :

<i>effectif réel</i>	effectifs sites	effectifs sites + siège
Zone Nord :	207 agents	233 agents
Zone Est :	227 agents	246 agents
Zone Ouest :	223 agents	245 agents
Zone Sud :	235 agents	254 agents
Ensemble :	892 agents	978 agents

<i>effectif en ETP</i>	effectifs sites	effectifs sites + siège
Zone Nord :	169,9 agents	188,9 agents
Zone Est :	183,2 agents	199,0 agents
Zone Ouest :	194,6 agents	215,4 agents
Zone Sud :	204,0 agents	223,0 agents
Ensemble :	751,7 agents	826,3 agents

EFFECTIFS REELS DES ENTREPRISES AU 31 DECEMBRE 1996

	administration	maintenance	travail	formation	cantine	santé	restauration	buanderie	total
VILLENAUXE	4	9	5	1	1	11	3	0	34
JOUX LA VILLE	5	9	9	2	1	15	4	1	46
VILLEFRANCHE	5	9	4	1	1	23	5	0	48
VARENNES	4	10	6	2	2	9	2	0	35
AITON	4	9	3	2	1	9	3	0	31
ST MIHIEL	4	9	5	1	1	10	3	0	33
SITES REEL	26	55	32	9	7	77	20	1	227
SIEGE REEL	6	3	5	2	0	3	0	0	19
TOTAL	32	58	37	11	7	80	20	1	246
BAPAUME	6	7	5	2	3	13	3		39
LONGUENESSE	6	7	6	4	2	15	3		43
MAUBEUGE	5	7	3	2	2	16	3		38
OSNY	6	7	4	3	2	19	4		45
VILLEPINTE	6	7	4	2	3	17	3		42
SITES REEL	29	35	22	13	12	80	16	0	207
SIEGE REEL	5	12	5	0	1	3	1	0	26
TOTAL	34	47	27	13	13	83	17	0	233
AIX	3	9	8	4	2	18	4	1	49
VLM	3	8	8	4	1	19	5	1	49
TARASCON	4	8	7	8	1	10	4	1	43
SALON	4	8	9	10	1	8	4	2	46
GRASSE	3	8	9	4	1	17	5	1	48
SITES REEL	17	41	41	30	6	72	22	6	235
SIEGE REEL	10	4	3	0	0	1	1	0	19
TOTAL	27	45	44	30	6	73	23	6	254
ARGENTAN	5	8	7	7	1	9	6		43
CHATEAUDUN	5	8	6	6	1	12	5		43
NANTERRE	5	11	3	7	2	18	6		52
NEUVIC	5	10	5	5	1	10	5		41
UZERCHE	5	10	6	6	1	11	5		44
SITES REEL	25	47	27	31	6	60	27	0	223
SIEGE REEL	10	3	5	2	0	1	1	0	22
TOTAL	35	50	32	33	6	61	28	0	245

# FONCTION TRAVAIL

## 1 - EVALUATION DES RESULTATS 1996

### Rappel du dispositif :

*La fonction travail est appréciée au regard de deux indicateurs :*

- *l'effectif employé pour l'ensemble des activités rémunérées (formation professionnelle, atelier de production, service général),*
- *la masse salariale dégagée par les ateliers de production*

*les résultats sont contrôlés au niveau de la zone et appréciés en fonction d'indicateurs de référence inscrits dans les mémoires techniques : seuil minimum, seuil intermédiaire, objectif Groupement et objectif A.P.*

1966 marque la fin des coefficients de montée en régime accordés pour les trois premières années de fonctionnement. Ces coefficients sont parvenus au niveau normal en 1995 pour l'ensemble des établissements. Les objectifs contractuels doivent donc être atteints dans leur intégralité. Par ailleurs aucun établissement n'a été l'objet d'une neutralisation de ses résultats en 1996.

La masse salariale réalisée dans les ateliers de production est l'indicateur le plus contraignant pour les groupements, puisqu'il entraîne des pénalités en cas de non respect des engagements définis par les indicateurs de référence. Les groupements doivent pour échapper aux sanctions financières atteindre au moins le seuil intermédiaire.

Les groupements ont dépassé le seuil minimum défini dans le contrat (tableau n° 1) :

- dans la zone Nord (+ 17 %)
- dans la zone Ouest (+ 12 %)
- dans la zone Est (+ 5 %)

Cette évolution positive rend compte des efforts importants réalisés pour le développement des activités de production dans les établissements du programme 13 000.

Seule la zone Sud reste largement en deçà du seuil minimum (-40%), comme en 1995, où le groupement avait été sanctionné par une pénalité pour ses faibles résultats.

De grandes disparités de résultats subsistent dans les établissements d'une même zone ; ainsi, dans le Nord, seuls deux établissements (Bapaume et Longuenesse) dépassent largement le seuil minimum de la masse salariale alors que les trois autres établissements de la zone laissent apparaître des résultats très inférieurs à ce seuil. Enfin, des écarts importants sont constatés entre les masses salariales relevées en maison d'arrêt, celle de Villefranche (en zone Est), franchit le seuil minimum et l'unique maison d'arrêt de la zone Ouest obtient des résultats très inférieurs aux autres établissements de cette zone. Le turnover important de la population pénale en maison d'arrêt explique pour une part des difficultés rencontrées par les groupements dans la mise en place d'activités de production stables.

Le nombre d'actifs rémunérés (y compris la formation professionnelle, le service général et les ateliers de production) était dans ces établissements de 4 376 détenus en 1996 (3 929 en 1995), soit une progression de 11 % par rapport à 1995 (tableaux n° 4 et 5) ; Malgré cette progression significative, trois zones sur quatre n'atteignent pas encore le taux minimum d'activité (toutes catégories d'activités confondues).

## 1. LA MASSE SALARIALE : (Tableaux 1 & 2)

*Depuis plusieurs années les résultats s'améliorent régulièrement. La masse salariale a progressé sur l'ensemble des zones de 21 % entre 1995 et 1996 et de 58 % entre 1994 et 1996. De ce fait l'écart par rapport au seuil minimum s'est fortement réduit. L'écart moyen pour l'ensemble du programme 13 000 est de 2 % par rapport au seuil minimum et de 24 % par rapport à l'objectif intermédiaire. Il est à noter que les écarts subsistent au sein de chaque zone et sont parfois très importants.*

*Le plus souvent ce sont les centres de détention qui affichent les meilleures performances et les maisons d'arrêt les performances les moins satisfaisantes ; En moyenne le taux de réalisation par rapport au seuil minimum est de 105,4 % pour les centres de détention, de 112,4 % pour les centres pénitentiaires et de 72 % pour les maisons d'arrêt. La masse salariale annuelle distribuée divisée par le nombre de détenu est donc de 6 483 F dans les centres de détention, et seulement de 1 827 F dans les maisons d'arrêt. Ces écarts considérables entre catégories d'établissements ne semblent pas se résorber.*

### **Tableau 1 : Résultat par zone en relation avec les engagements contractuels des cotraitants.**

#### **Zone Nord :**

Plus 27,1 % de progression de la masse salariale réalisée sur la zone entre 1995 et 1996.  
17 % au dessus du seuil minimum en 1996.

#### **Zone est :**

Plus 25,3 % de progression de la masse salariale réalisée sur la zone entre 1995 et 1996.  
5% au dessus du seuil minimum en 1996.

#### **Zone Ouest :**

Plus 20,2 % de progression de la masse salariale réalisée sur la zone entre 1995 et 1996.  
12 % au dessus du seuil minimum en 1996.

#### **Zone Sud :**

Recul de 0,3 % de la masse salariale réalisée sur la zone entre 1995 et 1996.  
40% au dessous du seuil minimum en 1996.

### **Tableau 2 : L'évolution mensuelle de la masse salariale réalisée**

Tableau 1 : MASSE SALARIALE RELEVÉE DANS LES ATELIERS DE PRODUCTION

Année 1996					
CONTRÔLE ANNUEL DE LA MASSE SALARIALE DES ATELIERS DE PRODUCTION					
RESULTATS PAR ETABLISSEMENT ET PAR ZONE (exprimé en KF)					
	Masse salariale relevée en 1996	Masse salariale Seuil Minimum en 1996	Masse salariale Intermédiaire en 1996	Masse salariale Objectif G.E. en 1996	Masse salariale Objectif A.P. en 1996
CD Argentan	3 783	3 107	3 980	4 854	6 235
CD Chateaudun	4 705	3 143	4 027	4 911	6 309
MA Nanterre	823	1 687	2 161	2 636	3 668
CD Neuvic	2 246	1 770	2 307	2 844	3 654
CD Uzerche	2 221	2 590	3 377	4 163	5 348
<b>ZONE OUEST</b>	<b>13 778</b>	<b>12 297</b>	<b>15 852</b>	<b>19 408</b>	<b>25 214</b>
CD Aiton	1 060	1 578	2 025	2 471	3 168
CD Joux	3 425	3 141	4 024	4 906	6 303
CD St Mihiel	1 488	1 191	1 553	1 914	2 459
CP Varennes	1 966	1 759	2 257	2 754	3 531
MA Villefranche	1 583	1 493	1 913	2 333	3 246
CD Villenauxe	1 948	1 806	2 354	2 903	3 730
<b>ZONE EST</b>	<b>11 470</b>	<b>10 968</b>	<b>14 126</b>	<b>17 281</b>	<b>22 437</b>
CD Bapaume	5 394	2 996	3 835	4 674	6 186
CP Longuenesse	3 722	2 741	3 488	4 235	5 698
CP Maubeuge	1 237	1 660	2 109	2 557	3 470
MA Osny	1 046	1 718	2 199	2 679	3 736
MA Villepinte	1 313	1 721	2 203	2 685	3 743
<b>ZONE NORD</b>	<b>12 712</b>	<b>10 836</b>	<b>13 834</b>	<b>16 830</b>	<b>22 833</b>
MA Aix	1 467	1 687	2 161	2 636	3 668
MA Grasse	940	1 687	2 161	2 636	3 668
CD Salon	1 640	3 399	4 355	5 310	6 822
CD Tarascon	1 699	3 362	4 308	5 253	6 749
MA Villeneuve	1 243	1 687	2 161	2 636	3 668
<b>ZONE SUD</b>	<b>6 989</b>	<b>11 822</b>	<b>15 146</b>	<b>18 471</b>	<b>24 575</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>44 949</b>	<b>45 923</b>	<b>58 958</b>	<b>71 990</b>	<b>95 059</b>

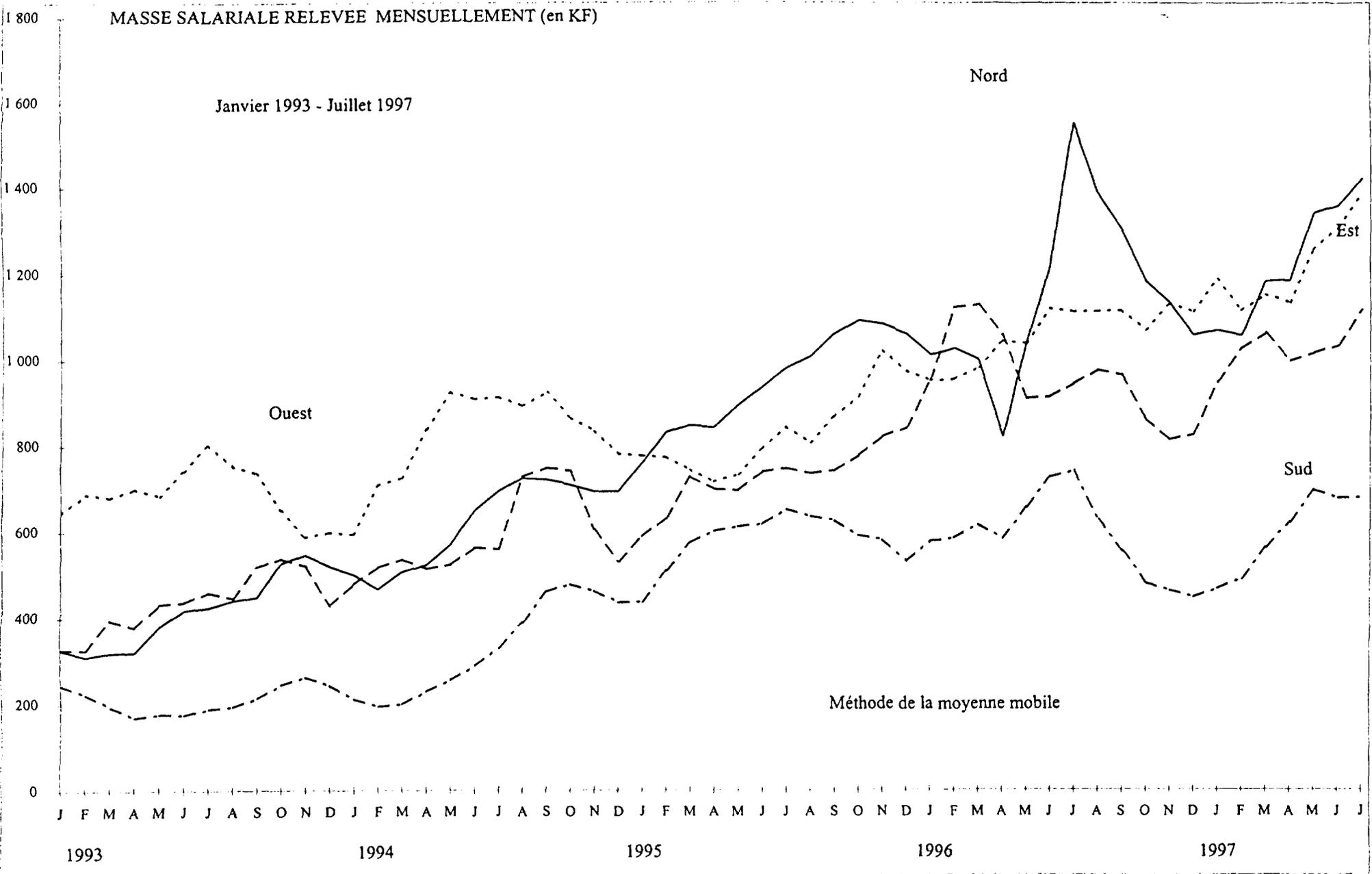
Tableau 1 : MASSE SALARIALE RELEVÉE DANS LES ATELIERS DE PRODUCTION

Année 1996				
CONTRÔLE ANNUEL DE LA MASSE SALARIALE DES ATELIERS DE PRODUCTION				
RESULTATS PAR ETABLISSEMENT ET PAR ZONE (exprimé en KF)				
	<i>masse salariale divisée par seuil minimum</i>	<i>masse salariale divisée par seuil intermédiaire</i>	<i>nombre de moyen de détenus (= JDD/365)</i>	<i>masse salariale divisée par nombre JDD/365</i>
CD Argentan	121.8%	95.1%	518	7 299
CD Chateaudun	149.7%	116.8%	499	9 426
MA Nanterre	48.8%	38.1%	649	1 268
CD Neuvic	126.9%	97.4%	330	6 799
CD Uzerche	85.8%	65.8%	480	4 627
<b>ZONE OUEST</b>	<b>112.0%</b>	<b>86.9%</b>	<b>2 477</b>	<b>5 563</b>
CD Aiton	67.2%	52.3%	345	3 069
CD Joux	109.0%	85.1%	516	6 642
CD St Mihiel	124.9%	95.8%	223	6 659
CP Varennes	111.8%	87.1%	388	5 062
MA Villefranche	106.0%	82.7%	531	2 981
CD Villenauxe	107.9%	82.8%	338	5 759
<b>ZONE EST</b>	<b>104.6%</b>	<b>81.2%</b>	<b>2 342</b>	<b>4 897</b>
CD Bapaume	180.0%	140.7%	548	9 847
CP Longuenesse	135.8%	106.7%	626	5 944
CP Maubeuge	74.5%	58.7%	448	2 763
MA Osny	60.9%	47.6%	628	1 666
MA Villepinte	76.3%	59.6%	699	1 878
<b>ZONE NORD</b>	<b>117.3%</b>	<b>91.9%</b>	<b>2 949</b>	<b>4 311</b>
MA Aix	87.0%	67.9%	702	2 090
MA Grasse	55.7%	43.5%	688	1 367
CD Salon	48.2%	37.7%	560	2 929
CD Tarascon	50.5%	39.4%	554	3 068
MA Villeneuve	73.7%	57.5%	709	1 754
<b>ZONE SUD</b>	<b>59.1%</b>	<b>46.1%</b>	<b>3 212</b>	<b>2 176</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>97.9%</b>	<b>76.2%</b>	<b>10 980</b>	<b>4 094</b>

Résultats par Zone du programme 13 000

MASSE SALARIALE RELEVÉE MENSUELLEMENT (en KF)

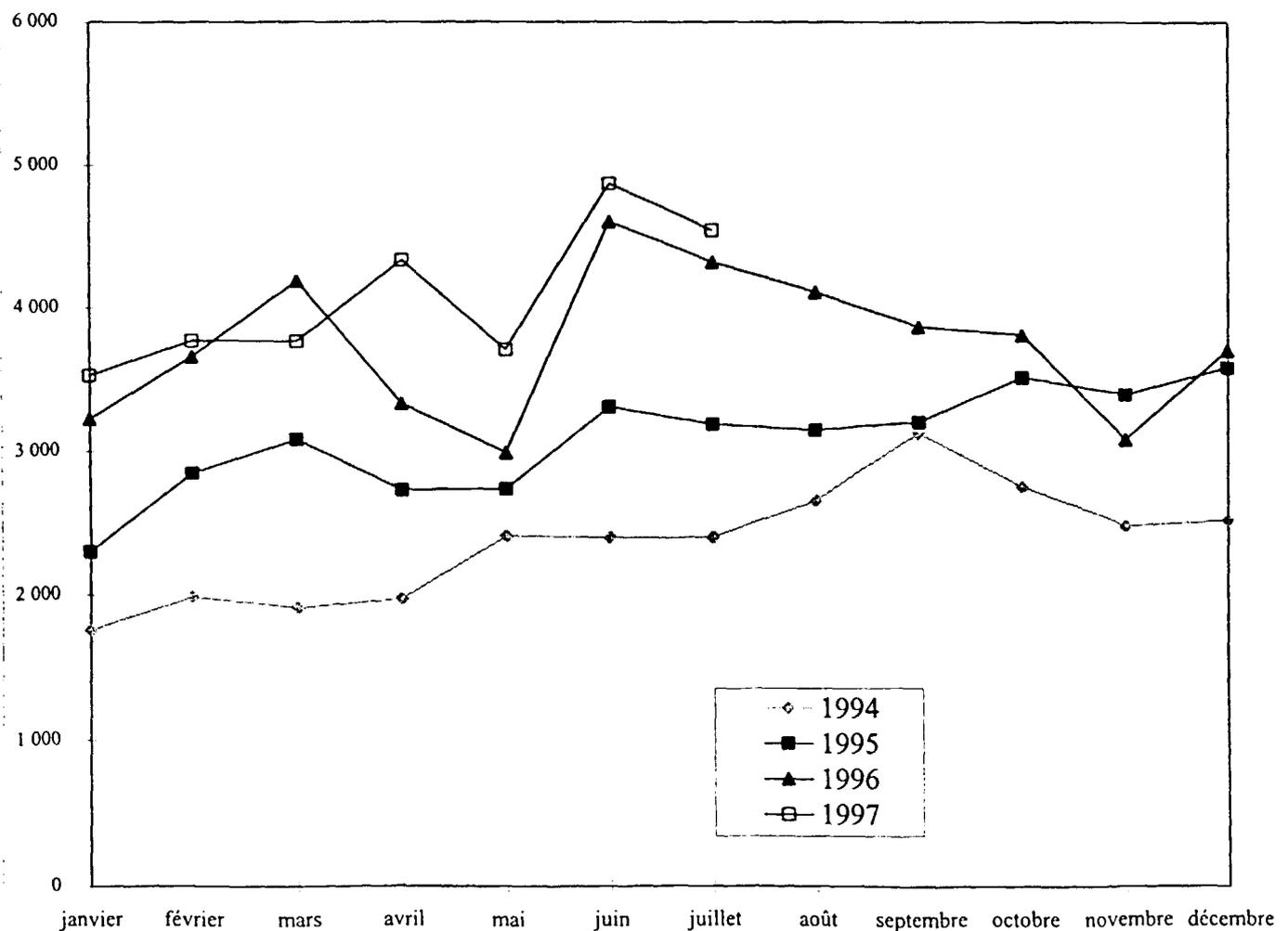
Janvier 1993 - Juillet 1997



## Evolution de la masse salariale pour l'ensemble des établissements à gestion déléguée

masse salariale en KF	1994	1995	1996	1997
janvier	1 757	2 301	3 224	3 528
février	1 990	2 850	3 660	3 772
mars	1 914	3 087	4 187	3 767
avril	1 982	2 741	3 337	4 334
mai	2 419	2 747	2 998	3 713
juin	2 412	3 318	4 604	4 871
juillet	2 407	3 191	4 324	4 546
août	2 668	3 160	4 119	0
septembre	3 130	3 205	3 873	0
octobre	2 759	3 521	3 818	0
novembre	2 491	3 405	3 093	0
décembre	2 532	3 593	3 711	0
cumul annuel	28 461	37 119	44 948	n. s.

### Comparaison des évolutions mensuelles



## 2. LE TAUX HORAIRE MOYEN (Tableau 3)

Point de méthode : l'absence de vérifications sur le nombre d'heures déclarées en activité de production, impose la prudence quant à la lecture des taux horaires de rémunération.

Le taux horaire minimum pour les zones nord et ouest (indexé sur le SMIC) est de 15,94 francs en maison d'arrêt et 17,27 francs en centre de détention.

Le taux horaire minimum pour les zones est et sud (indexé sur un panier d'indices) est de 15,51 francs en maison d'arrêt et 16,80 francs en centre de détention.

Le taux moyen horaire de rémunération brut est de 20,48 francs sur la zone Nord; 18,88 francs en zone Est; 19,86 francs en zone Sud et 17,90 francs en zone Ouest.

En 1996, toutes les zones se situent dans l'ensemble de leurs établissements (1) au moins au niveau du taux horaire minimum (SMAP) défini par le contrat, ce qui est un résultat satisfaisant (tableau n° 3).

(1) l'établissement de Neuvic est très légèrement en dessous du seuil

Tableau 3 : TAUX DE REMUNERATION HORAIRE

Année 1996

TAUX HORAIRE MOYEN RELEVÉ DANS LES ATELIERS DE PRODUCTION

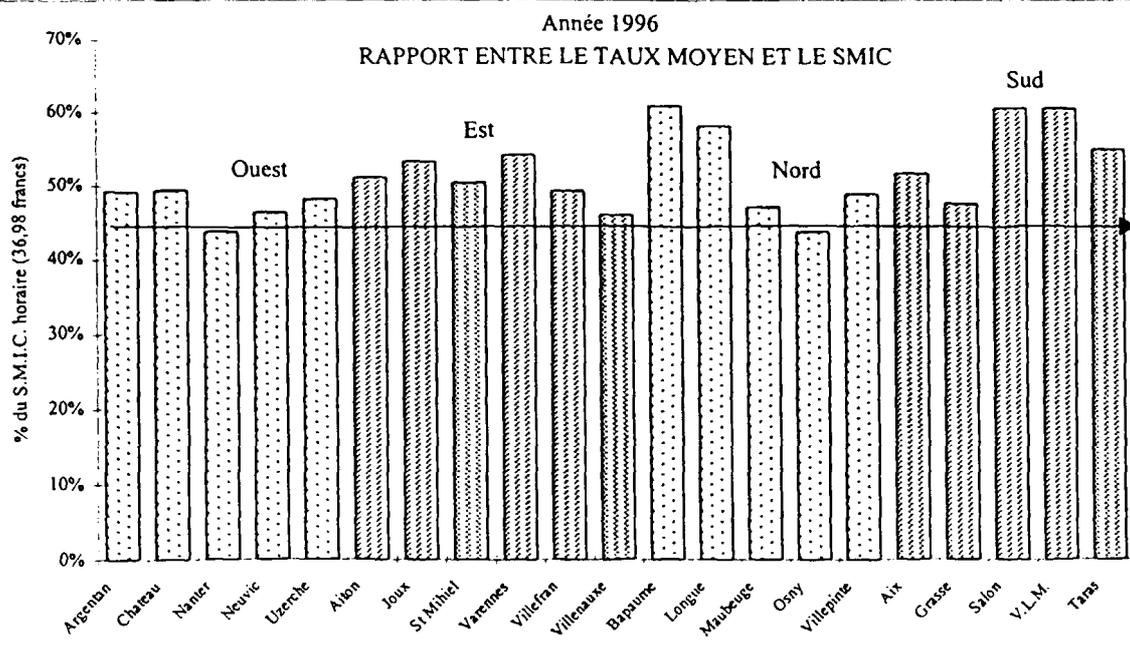
CD Argentan	18.22	CD Bapaume	22.53
CD Chateaudun	18.31	CP Longuenesse	21.53
MA Nanterre	16.26	CP Maubeuge	17.43
CD Neuvic	17.24	MA Osny	16.19
CD Uzerche	17.90	MA Villepinte	18.07
<b>ZONE OUEST</b>	<b>17.90</b>	<b>ZONE NORD</b>	<b>20.48</b>
CD Aiton	18.99	MA Aix	19.15
CD Joux	19.78	MA Grasse	17.61
CD St Mihiel	18.69	CD Salon	22.41
CP Varennes	20.07	MA Villeneuve	20.34
MA Villefranche	18.26	CP Tarascon	19.05
CD Villenaux	17.04	<b>ZONE SUD</b>	<b>19.86</b>
<b>ZONE EST</b>	<b>18.88</b>		

Indice SMIC - Zones Nord et Ouest

	01/10/87	01/01/96	01/01/97
Indice	27.84	36.98	37.91
MA	12.00	15.94	16.34
CD	13.00	17.27	17.70
Objectifs A.P.	16.70	22.18	22.74

Indice Sn - Zones Sud et Est

	01/10/87	01/01/96	01/01/97
Indice	110.10	143.30	142.10
MA	12.00	15.62	15.51
CD	13.00	16.92	16.80
Objectifs A.P.	16.70	21.74	21.55



### 3. L'EFFECTIF EMPLOYE (Tableaux 4 & 5)

L'indicateur de l'effectif employé prend en compte tous les régimes d'activité.

Environ 40 % de la population des détenus ont une activité rémunérée en 1996. Ce taux d'activité est très inégal en fonction de la zone et du type d'établissement.

La zone Ouest dépasse légèrement (1 %), la zone Est s'en rapproche (-2%) et les deux autres zones oscillent entre -9 et -12%. La zone Ouest enregistre les taux d'activité les plus élevés quel que soit le régime d'activité.

Les établissements qui ont obtenu les taux d'activité les plus élevés sont Bapaume (118%), Châteaudun et Neuvic (112 %), St Mihiel (108 %) et Argentan (103 %).

Les faibles taux d'emploi par régime d'activité se repèrent :

- pour la zone Est en Service général,
- pour la zone Nord en formation professionnelle,
- pour la zone Sud en ateliers de production

Tableau 4 : EFFECTIFS MOYENS DES DETENUS EN ACTIVITE

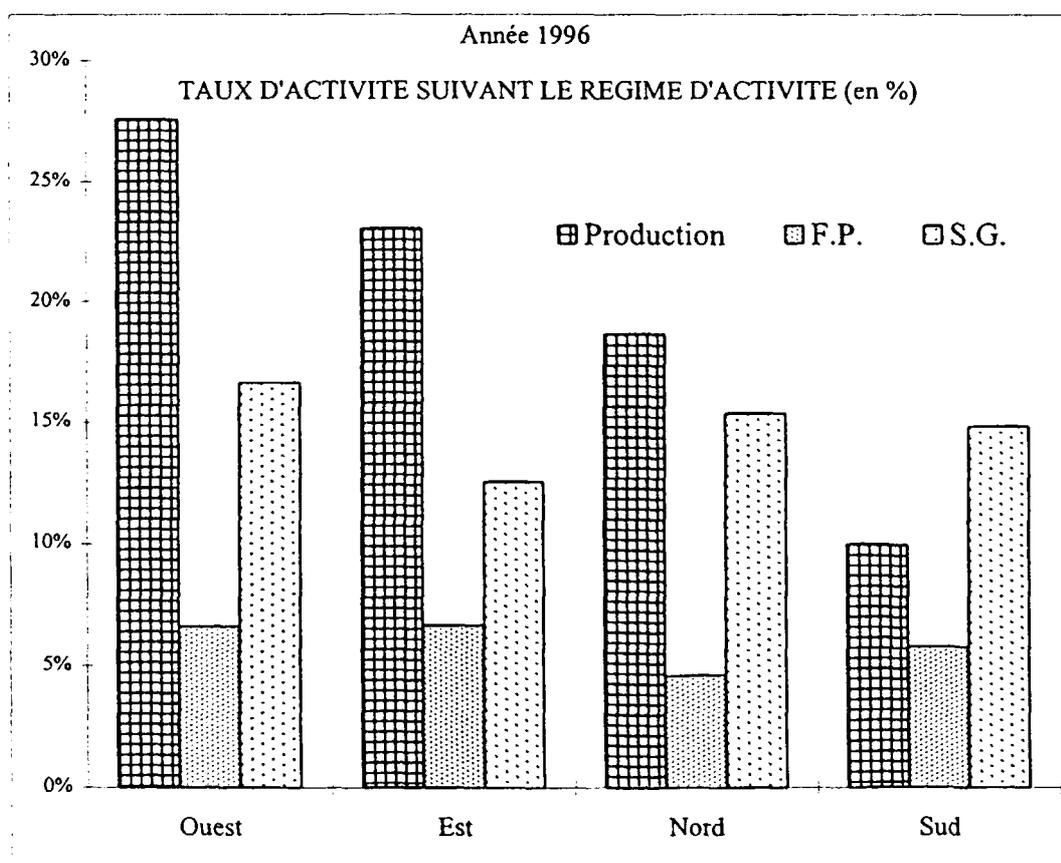
Année 1996						
CONTRÔLE ANNUEL DES ACTIFS REMUNERES						
RESULTATS PAR ETABLISSEMENT ET PAR ZONE						
	Population pénale en 1996	Total des actifs relevés en 1996	Taux d'occupation	Total des actifs Seuil minimum en 1996	Actifs relevés divisé par le seuil minimum	Total des actifs Objectif G.E. en 1996
CD Argentan	518	312	60.2%	303	103.0%	339
CD Chateaudun	499	347	69.5%	309	112.3%	345
MA Nanterre	649	164	25.3%	198	82.8%	227
CD Neuvic	330	202	61.1%	181	111.6%	188
CD Uzerche	480	235	49.0%	266	88.3%	275
<b>ZONE OUEST</b>	<b>2 477</b>	<b>1 260</b>	<b>50.9%</b>	<b>1 257</b>	<b>100.2%</b>	<b>1 374</b>
CD Aiton	345	116	33.6%	159	73.0%	185
CD Joux	516	252	48.9%	309	81.6%	361
CD St Mihiel	223	133	59.5%	123	108.1%	146
CP Varennes	388	157	40.4%	177	88.7%	208
MA Villefranche	531	160	30.1%	175	91.4%	202
CD Villenauxe	338	172	50.8%	186	92.5%	221
<b>ZONE EST</b>	<b>2 342</b>	<b>990</b>	<b>42.3%</b>	<b>1 129</b>	<b>87.7%</b>	<b>1 323</b>
CD Bapaume	548	358	65.4%	303	118.2%	330
CP Longuenesse	626	286	45.7%	286	100.0%	309
CP Maubeuge	448	168	37.5%	176	95.5%	190
MA Osny	628	153	24.4%	198	77.3%	209
MA Villepinte	699	176	25.2%	198	88.9%	210
<b>ZONE NORD</b>	<b>2 949</b>	<b>1 141</b>	<b>38.7%</b>	<b>1 161</b>	<b>98.3%</b>	<b>1 248</b>
MA Aix	702	193	27.5%	198	97.5%	228
MA Grasse	688	193	28.1%	198	97.5%	228
CD Salon	560	210	37.5%	336	62.5%	392
CD Tarascon	554	219	39.5%	332	66.0%	388
MA Villeneuve	709	170	24.0%	198	85.9%	228
<b>ZONE SUD</b>	<b>3 212</b>	<b>985</b>	<b>30.7%</b>	<b>1 262</b>	<b>78.1%</b>	<b>1 464</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>10 980</b>	<b>4 376</b>	<b>39.9%</b>	<b>4 809</b>	<b>91.0%</b>	<b>5 409</b>

**Tableau 5 : TAUX D'ACTIVITE**

Année 1996					
TAUX D'ACTIVITE REMUNEREE SUIVANT LE REGIME D'ACTIVITE					

	<i>Service Général</i>	<i>Formation Professionnelle</i>	<i>Production</i>	<i>Toutes activités</i>	<i>Population inactive</i>
Ouest	16.6%	6.6%	27.6%	50.9%	49.1%
Est	12.6%	6.7%	23.1%	42.3%	57.7%
Nord	15.4%	4.6%	18.7%	38.7%	61.3%
Sud	14.9%	5.8%	10.0%	30.7%	69.3%
<b>TOTAL</b>	<b>14.9%</b>	<b>5.8%</b>	<b>19.1%</b>	<b>39.9%</b>	<b>60.1%</b>

	<i>Service Général</i>	<i>Formation Professionnelle</i>	<i>Production</i>	<i>Total actifs</i>	<i>Population totale</i>
Ouest	412	164	684	1 260	2 477
Est	294	156	540	990	2 342
Nord	454	136	551	1 141	2 949
Sud	478	186	321	985	3 212
<b>TOTAL</b>	<b>1 638</b>	<b>642</b>	<b>2 096</b>	<b>4 376</b>	<b>10 980</b>



## II - MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF CONTRACTUEL APRES EVALUATION DES RESULTATS.

L'évaluation des résultats au titre de l'année 1996, a donné lieu à une rencontre avec chacun des groupements sous la présidence du directeur de l'Administration Pénitentiaire, responsable des marchés.

Ces rencontres ont permis, d'une part, à chaque partie de valider les résultats constatés, d'autre part, de définir le dispositif contractuel permettant d'améliorer les performances des groupements sur la fonction travail.

### ZONE OUEST

Le groupement poursuit un plan de développement de l'activité. Les axes de ce plan sont les suivants :

- ⇒ développement d'activités moins sensibles aux aléas de la conjoncture et/ou de la saisonnalité
- ⇒ répartition plus équilibrée des activités entre établissements ;
- ⇒ respect du salaire horaire minimum,
- ⇒ meilleure articulation avec la formation professionnelle
- ⇒ développement des investissements

En 1996 les efforts de SIGES ont permis d'atteindre en partie ces objectifs de développement et de rééquilibrage. Toutefois le niveau des salaires semble encore insuffisant par rapport aux autres zones.

La situation reste difficile à Nanterre. Les résultats sont très bons dans les autres établissements.

### ZONE SUD

Les résultats de la zone Sud ne sont pas satisfaisants. Une baisse très sensible de l'activité a affecté les établissements de Grasse et de Villeneuve. L'entreprise GECEP a subi sans pouvoir réagir le désistement de plusieurs donneurs d'ordre importants.

Les résultats sont en revanche plutôt satisfaisants sur la maison d'arrêt d'Aix en Provence.

## ZONE NORD

Les résultats des trois dernières années, à la suite d'un plan de redressement auquel s'est soumis le groupement, sont globalement très satisfaisants :

Ces résultats sont cependant déséquilibrés et variables d'un établissement à l'autre.

L'évolution récente de l'activité à Maubeuge est préoccupante d'autant que le niveau atteint n'est pas à la hauteur des objectifs.

La situation des établissements de la région parisienne s'améliore très sensiblement en 1996 mais le niveau d'activité est encore insuffisant. La direction régionale étudie un projet d'extension des zones de stockage des ateliers proposé par GEPSA mais dont le financement par l'entreprise, à l'approche des fins de marchés, pose certaines difficultés quand aux modalités de reprise à l'issue du marché.

Le développement des chantiers extérieurs contribue pour une part non négligeable à ces bons résultats.

## ZONE EST

Les résultats se sont très sensiblement améliorés depuis plusieurs années et le groupement dépasse le seuil minimum dans cinq établissements sur six. Des difficultés persistent dans certains établissements (Vareennes, Aiton) et peuvent être aplanies par une meilleure concertation entre l'administration et l'équipe du groupement privé.

La répartition des activités entre les sites est plus équilibrée.

La situation à Aiton reste très en deçà des objectifs malgré un doublement de la masse salariale de 1995 à 1996.

# FONCTION FORMATION PROFESSIONNELLE

## OBSERVATIONS GENERALES

A l'exception de la zone Ouest les résultats ont connu, en termes quantitatifs, une amélioration significative de leurs résultats de 1995 à 1996. Les objectifs contractuels ne sont pas atteints dans aucune zone. Les zones Ouest (taux de réalisation = 98%) et Est (taux de réalisation = 90%) obtiennent les meilleurs résultats. Ces indications décevantes doivent être relativisées du fait de l'importance des formations « hors marché » c'est à dire non spécifiées dans les documents contractuels. Ces prestations qui répondent de façon plus adaptée aux besoins et aux contraintes de gestion de la population pénale (cf. notamment la durée de séjour) compensent le déficit constaté sur les formations contractuelles.

Les sessions d'accueil-information sont souvent en deçà des exigences posées.

Les actions de formation (pré-qualifiante ou qualifiante) à contenu professionnel constituent un ensemble très hétérogène, qui pour cette raison ne peut donner lieu à une quelconque appréciation générale, les réalisations sont donc appréciées zone par zone, voire établissement par établissement.

La validation des formations par une sanction officielle reste le parent pauvre des dispositifs de formation.

Les rencontres entre l'administration et le groupement au niveau de la commission locale de formation sont régulières, ce qui améliore la lisibilité sur l'action menée par le groupement. Plusieurs établissements ont désigné un responsable local de formation public chargé d'assurer au mieux la relation entre responsables publics (chef d'établissement, service d'insertion et de probation, directions régionales) et responsables privés (chef d'unité privé, coordinateur local de formation). L'efficacité de ce responsable public de formation dépend en grande partie d'une définition précise de sa mission et de sa capacité à construire des relations positives avec les représentants des groupements.

## ZONE EST 1996

---

MEMOIRE TECHNIQUE			
nature des actions	volume d'heures stagiaires	réalisé 1996	%
pré-qualification	88 000	106 195	120,6 %
qualification	108 000	70 384	65,1 %
ensemble des prestations	196 000	176 579	90,1 %
prestations hors marché		50 975	26,0 %
ensemble y.c. hors marché	196 000	227 554	116,1 %

### 1 - Données générales sur la zone (tableau 1)

- Confirmation des tendances observées en 1994 et 1995 : une sur-représentation des heures de formation pré-qualifiantes et un déficit du volume d'heures réalisé en qualification. Un nombre d'heures, hors mémoire technique considérable (51 000 heures environ)

- Des résultats globalement meilleurs qu'en 1995 (101 088 heures en pré-qualification et 64 912 heures en qualification).

- Les données enregistrées sur Saint Mihiel sont à mettre en partie sur le compte des incidents survenus en novembre 1996, événements qui ont entraîné l'interruption des actions pâtisserie et métiers du sport.

### 2 - Regards sur les établissements (tableau 1)

Aiton et Varennes le Grand semblent présenter les mêmes caractéristiques du fait de la séparation des publics MA et CD ; cette séparation stricte rend difficile l'organisation de modules de formation dont l'effectif doit être au minimum de 13 à 15 stagiaires, pour des raisons de rentabilité financière des organismes de formation. Par contre, les dispositifs plus légers tels les ateliers pédagogiques personnalisés font preuve de leur efficacité dans ce type d'établissement de même que les dispositifs de préparation à la sortie.

Villefranche : comme en 1995, la zone EST va bien au delà des exigences posées au mémoire technique pour cet établissement (près de 200% de réalisation). A cela s'ajoute un atelier pédagogique personnalisé, un module de préparation à la sortie et un module d'élaboration de projet sans compter les heures de bilan.

Joux la Ville : une offre conforme aux exigences du mémoire technique doublée d'un nombre conséquent d'heures sur des modules complémentaires.

### 3 - Les actions mises en place (tableau 2)

- Les modules d'accueil et de bilan : 50% en moyenne des détenus entrants sont reçus dans un module d'accueil (34% à Villefranche, 61% à Aiton)

- Les détenus qui participent à un module de bilan-évaluation sont plus nombreux qu'en 1995. Ces modules semblent donner satisfaction.

- Les actions à visée professionnelle (pré-qualification et qualification) ont une durée moyenne de 250 heures soit 2,5 mois de formation environ. Sur les 822 stagiaires entrés dans une formation à visée professionnelle, 65 ont obtenu un diplôme de niveau 5 (CAP, CFP du ministère du travail, attestation de moniteur sportif), tous néanmoins reçoivent une attestation de compétences.

- Un chantier-école EURONEF a été mis en place en 1996 à Saint Mihiel.

### 4 - L'organisation de la formation

Tous les établissements organisent des commissions locales de formation qui varient en fonction des établissements et des DR. Pour les établissements de la DR de Dijon, la pratique est de réunir sur un site les partenaires privés, publics et les partenaires financiers. Pour les établissements de la DR de Lyon, des commissions régionales de formation associent l'ensemble des financeurs et des représentants des établissements. Enfin, à Strasbourg, il existe des commissions locales de formation; Notons cependant que pour ce seul établissement à gestion mixte de la DR de Strasbourg, les actions de formation, groupe de travail, ouverts aux responsables locaux de formation des établissements publics le sont également au responsable de la formation privé.

La formation en zone EST a souffert en 1996 de la mise à disposition tardive des crédits, des incertitudes de financement d'une année sur l'autre et donc d'une fragilité des organismes de formation. Ces dysfonctionnements échappent aux responsables privés qui en subissent paradoxalement toutes les conséquences.

#### Conclusion :

La zone EST réalise des performances plus qu'honorables, les heures de formation hors mémoire technique attestent du dynamisme de la zone.

La démarche qualité entamée en 1995 est actuellement opérationnelle ; l'ensemble des fonctions déléguées y compris la formation s'intègrent dans le système d'assurance qualité selon les normes ISO 9002.

# ZONE EST : TABLEAU 1

## REALISE QUANTITATIF PAR ETABLISSEMENT

établissements	type	exigences inscrites au mémoire technique		volume d'heures réalisées	%	actions non inscrites au mémoire technique		volume total d'heures réalisées	%
		intitulé des actions	volume d'heures			intitulé des actions	volume d'heures		
AITON	CP 400	action préqualifiante	12 000	8 293	69.1%	accueil/bilan	4 040		
		action qualifiante	12 000	11 037	92.0%	préparation à la sortie antenne APP	1 200 2 500		
<b>total établissement</b>			<b>24 000</b>	<b>19 330</b>	<b>80.5%</b>		<b>7 740</b>	<b>27 070</b>	<b>112.8%</b>
JOUX LA VILLE	CD 600	action préqualifiante	21 000	26 879	128.0%	accueil/bilan	2 544		
		action qualifiante	36 000	24 341	67.6%	soutien linguistique ( FLE ) préparation à la sortie antenne APP	378 30 13 449		
<b>total établissement</b>			<b>57 000</b>	<b>51 220</b>	<b>89.9%</b>		<b>13 857</b>	<b>65 077</b>	<b>114.2%</b>
ST MIHIEL	CD 400	action préqualifiante	14 000	11 990	85.6%	bureautique préparation à la sortie	1 510		
		action qualifiante	24 000	10 251	42.7%		746		
<b>total établissement</b>			<b>38 000</b>	<b>22 241</b>	<b>58.5%</b>		<b>2 256</b>	<b>24 497</b>	<b>64.5%</b>
VARENNES	CP 400	action préqualifiante	12 000	9 524	79.4%	accueil/bilan	7 056		
		action qualifiante	12 000	10 675	89.0%	antenne APP préparation à la sortie	3 082 1 452		
<b>total établissement</b>			<b>24 000</b>	<b>20 199</b>	<b>84.2%</b>		<b>11 590</b>	<b>31 789</b>	<b>132.5%</b>
VILLEFRANCHE	MA 600	action préqualifiante	15 000	29 746	198.3%	accueil/bilan	3 328		
						antenne APP MPS/MEP	4 320 4 400		
<b>total établissement</b>			<b>15 000</b>	<b>29 746</b>	<b>198.3%</b>		<b>12 048</b>	<b>41 794</b>	<b>278.6%</b>
VILLENAXE	CD 400	action préqualifiante	14 000	19 763	141.2%	accueil/bilan	3 484		
		action qualifiante	24 000	14 080	58.7%				
<b>total établissement</b>			<b>38 000</b>	<b>33 843</b>	<b>89.1%</b>		<b>3 484</b>	<b>37 327</b>	<b>98.2%</b>
<b>TOTAL ZONE</b>			<b>196 000</b>	<b>176 579</b>	<b>90.1%</b>		<b>50 975</b>	<b>227 554</b>	<b>116.1%</b>

# MEEST : TABLEAU 2

## TABLEAU 1 : BILLET D'INFORMATION DES ARRIVANTS

	détenus accueillis	% détenus accueillis par rapport aux entrants	détenus ayant suivi un module de bilan/orient.	% des bilans par rapport aux détenus accueillis
ORNIÈRES	388	75%	175	45%
IX-BAVILLE	216	64%	111	51%
NIMPHIÈRE	197	71%	104	53%
RENNES	480	65%	321	67%
LEFRANÇHE	299	51%	256	86%
LENAULXE	306	59%	134	44%

## TABLEAU 2 : VALIDATION DES ACTIONS DE FORMATION

détenus entrés en formation	nombre de stagiaires présentés à un examen	validations obtenues par les stagiaires	nombre de stagiaires ayant suivi un module de préparation à la sortie
58	inconnu	22 attestations formation premiers secours 18 attestations (?) basket et foot 10 diplômes AFPA cuisine	
233	inconnu	7 CAP hébergement 7 CAP électro technique	
106	inconnu	7 CFG 7 CAP pâtisserie 4 tronc commun BEES 7 attestations formation premiers secours	7
124	inconnu	6 attestations formation premiers secours 14 attestations dessin industriel 9 CAP équipements électriques	
147	inconnu	néant	
154	14 13	4 CAP métallerie 7 CAP pâtisserie 12 UC métallerie 59 UC pâtisserie	

CRP Centre de Ressources Pédagogiques  
 APP Atelier Pédagogique Personnalisé  
 BEES Brevet d'Etat Educateur Sportif  
 UC Unités Capitalisables

## ZONE NORD 1996

MEMOIRE TECHNIQUE			
nature des actions	volume d'heures stagiaires	réalisé 1996	%
accueil-information	29 600	14 980	50,6 %
bilan-orientation	9 440	16 905	57,4 %
pré-qualification	98 000	70 961	72,4 %
qualification	90 000	72 758	80,8 %
ensemble des prestations	247 040	175 604	71,1 %
prestations hors marché		8 885	3,6 %
ensemble y. c. hors marché	247 040	184 489	74,7 %

### 1 - Données générales sur la zone

Les financements des actions de formation professionnelle dans la zone Nord sont assurés sur les fonds publics du ministère du travail. Le groupement prend en charge les modules d'accueil ainsi que les modules de bilan-orientation.

Pour l'année 1996, le groupement GEPSA réalise 67 % des exigences posées au mémoire technique ce qui, malgré l'amélioration sensible par rapport à 1995, reste le taux le plus faible de réalisation de l'ensemble des groupements.

Trois établissements organisent des actions hors mémoire technique pour un volume global de 8 885 heures/stagiaires, ce chiffre étant vraisemblablement inférieur à la réalité, les données recueillies étant très partielles.

Les taux de réalisation par rapport aux objectifs contractuels sont très inégaux d'un établissement à l'autre : ils sont peu satisfaisants dans les deux maisons d'arrêt de la région parisienne et notamment dans la M.A. d'Osny qui enregistre le plus faible volume de réalisation de la zone et de l'ensemble des établissements à gestion mixte (35%). Paradoxalement, quelques heures de formation sont réalisées hors mémoire technique, sur ce même établissement sur des modules de remise à niveau et de conduite de projet professionnel.

Les résultats sont sensiblement meilleurs dans les trois autres établissements. On peut également noter que les objectifs sont globalement mieux suivis pour les actions qualifiantes et préqualifiantes.

### 2 - Regards sur les établissements

Comme en 1995, les phases d'accueil-information et de bilan-orientation sont particulièrement peu probantes dans les 2 maisons d'arrêt. A Villepinte, les modules de préparation à la sortie compensent le nombre d'heures non effectuées sur les modules d'accueil et de bilan.

A Bapaume, les réalisations en matière de qualification baissent encore par rapport à 1995. A noter de bons résultats sur le travail dans ce même établissement.

La maison d'arrêt d'Osny a été pénalisée par l'incertitude sur le devenir du quartier femmes (finalement transformé en CJD). La mise en oeuvre de formation pour un effectif limité de femmes s'avère assez difficile.

### 3 - Les actions mises en place

- Accueil-information : le pourcentage des détenus accueillis dans ces modules par rapport au nombre d'entrants varie considérablement d'un établissement à l'autre : 75 % à Longuenesse et 32 % à Osny.

A Villepinte, les modules d'accueil-information sont d'une durée extrêmement courte puisque l'établissement reçoit 87 % de la population entrante mais ne réalise que 35 % des heures souhaitées au mémoire technique.

- Bilan-orientation : confirmation des tendances observées en 1995, à savoir la difficulté de mener de telles sessions en MA. Les bonnes performances en matière de CP ou de CD se confirment également.

- Actions de pré-qualification et de qualification : des actions dont la durée moyenne est de 240 heures en CP et CD et de 150 heures en MA. Une vingtaine de stagiaires obtiennent un diplôme de niveau 5 (CAP), une vingtaine également obtiennent le CFG (certificat de formation générale, ce diplôme n'étant pas un diplôme professionnel).

### 4 - Organisation de la formation

Au moins une commission locale de formation dans les CP et CD, apparemment aucune commission locale de formation en MA. Cette absence stigmatise un fonctionnement peu dynamique, les faibles résultats enregistrés tendent à le confirmer.

### Conclusion

La situation s'est améliorée dans la zone NORD par rapport à l'année précédente mais les résultats restent en retrait au regard de ceux des autres zones. Les deux maisons d'arrêt de la zone présentent de grandes difficultés dans la mise en oeuvre de la formation professionnelle.

Plusieurs raisons, qui ne sont pas toujours spécifiques à la zone nord, peuvent expliquer ces résultats décevants :

- l'inadéquation des objectifs contractuels au regard des attentes de la population prise en charge, qui justifie les initiatives et les efforts au niveau des prestations hors marché
- la durée relativement courte des séjours en prison, notamment dans les maisons d'arrêt, ne favorise pas la participation et l'assiduité des détenus aux formations proposées
- les difficultés pour l'obtention des agréments et des financements en provenance des DDTEFP et des DRTEFP
- l'absence d'incitation financière pour les détenus alors que les établissements de la zone proposent également des activités rémunérées dans les ateliers

# ZONE NORD : TABLEAU 3

## ANALYSE QUANTITATIVE PAR ETABLISSEMENT

établissements	type	exigences inscrites au mémoire technique		volume d'heures réalisées	%	actions non inscrites au mémoire technique		volume total d'heures réalisées	%						
		intitulé des actions	volume d'heures			intitulé des actions	volume d'heures								
AUME	CD 600	accueil-information	1 500	1 843	122.9%	néant									
		bilan-orientation	4 000	4 320	108.0%										
		action préqualifiante	21 000	19 022	90.6%										
		action qualifiante	45 000	29 251	65.0%										
		établissement		71 500	54 436					76.1%			54 436	76.1%	
GUENESSE	CP 600	accueil-information	4 300	3 520	81.9%	APP adaptation à l'emploi	inconnu	2 339							
		bilan-orientation	5 440	4 030	74.1%										
		action préqualifiante	21 000	16 447	78.3%										
		action qualifiante	30 000	25 150	83.8%										
		établissement		60 740	49 147						80.9%		2 339	51 486	84.8%
BEUGE	CP 400	accueil-information	3 800	2 750	72.4%	néant									
		bilan-orientation	4 000	3 040	76.0%										
		action préqualifiante	14 000	9 771	69.8%										
		action qualifiante	15 000	18 357	122.4%										
		établissement		36 800	33 918						92.2%			33 918	92.2%
Y	MA 600	accueil-information	10 000	3 396	34.0%	remise à niveau et projet professionnel	825								
		bilan-orientation	8 000	1 714	21.4%										
		action préqualifiante	21 000	8 711	41.5%										
		établissement		39 000	13 821						35.4%		825	14 646	37.6%
		EPINTE	MA 600	accueil-information	10 000						3 471	34.7%	atelier de raisonnement logique préparation à la sortie / TRE	312 6 234	
bilan-orientation	8 000			3 801	47.5%										
action préqualifiante	21 000			17 010	81.0%										
établissement				39 000	24 282	62.3%		6 546	30 828	79.0%					
TOTAL ZONE				247 040	175 604	71.1%		8 885	184 489	74.7%					

**ONF NORD : TABLEAU 4**

**QUAL ET INFORMATION DES ARRIVANTS**

	détenus accueillis	% détenus accueillis par rapport aux entrants	détenus ayant suivi un module de bilan/orient.	% des bilans par rapport aux détenus accueillis
ANNE	187	100%	48	25.7%
ORIGNESSE	704	75%	55	7.8%
MAUBUGE	275	42%	38	
DSNY	468	32%	50	10.7%
VILLENTE	837	87%	57	6.8%

**VALIDATION DES ACTIONS DE FORMATION**

détenus entrés en formation	nombre de stagiaires présentés à un examen	validations obtenues par les stagiaires	nombre de stagiaires ayant suivi un module de préparation à la sortie
171	12 13	3 CAP complets + 11 stagiaires ayant obtenu des UC en peinture-vitrierie-revêtement 6 CAP complets + 17 stagiaires ayant obtenu des UC en électrotechnique attestation de stage : - 16 en "peinture vitrierie revêtement de sol" - 18 en électrotechnique - 18 en PAO	0
125	15 10 15	10 reçus au CAP électrotechnique + 7 stagiaires ayant obtenu des UC 9 reçus au CAP "service en salle" + 3 CAP partiels (partie pratique) 32 stagiaires ont obtenu des UC en électrotechnique attestation de stage : - 49 en électrotechnique - 27 en service en salle	0
117	11	20 reçus au CFG attestation de stage : 12 en travaux paysagers 11 en réparation-maintenance outils de loisirs 8 en menuiseries d'agencement	0
52		15 attestations de stage et livrets de compétence "préqualification électricité d'installation domestique"	0
89		"informatique multimédias" : 60 attestations des stage et 48 livrets de compétence "peintre en bâtiment" : 9 attestations des stage et 20 livrets de compétence 10 qualifications niveau 1, position 2 d'ouvrier d'exécution "peintre en bâtiment"	72

PAO Publicité Assistée par Ordinateur  
UC Unités Capitalisables

## ZONE SUD 1996

---

MEMOIRE TECHNIQUE			
nature des actions	volume d'heures stagiaires	réalisé 1996	%
pré-qualification	135 000	101 554	75 %
qualification	45 000	37 146	83 %
préformation polyvalente	90 000	71 907	80 %
ensemble des prestations	270 000	210 607	98 %
prestations hors marché (1)	0	0	0 %
ensemble y. c. hors marché	238 000	210 607	98 %

(1) pas d'activité signalée

### 1 - Données générales sur la zone

Le financement des actions est mixte : 50 % par le groupement (sur le prix de la journée déterminé par l'administration pénitentiaire) et 50 % sur fonds publics du ministère du travail.

En 1996 les résultats de la zone SUD se sont améliorés par rapport à ceux de 1995 : les objectifs sont atteints à 78 % (75 % en 1995).

Contrairement à la politique de formation menée par les 3 autres groupements, la zone SUD ne développe pas ou peu d'activités hors mémoire technique, à l'exception de l'établissement de Tarascon qui mis en place un centre de ressources informatique fonctionnant depuis au moins 2 ans. Ces données nous paraissent cependant en dessous des réalisations, mais les comptes-rendus des établissements sont particulièrement peu informatifs.

### 2 - Regards sur les établissements

Tarascon et Salon de Provence sont indéniablement les deux établissements qui obtiennent les meilleurs résultats. Dans les deux établissements la formation se partage entre le GRETA et l'AFPA.

Les trois maisons d'arrêt ont le même dispositif de formation : des "préparatoires polyvalentes bâtiment" de l'AFPA dont l'objectif est l'orientation sur une formation qualifiante à travers un travail sur le projet professionnel du détenu. Le système d'entrée et sortie permanente a été adopté dans les trois sites ; malgré cela il semble que la durée des stages s'accorde mal avec le public des M.A. Les résultats sont cependant légèrement meilleurs qu'en 1995.

### **3 - Les actions mises en place**

Peu de diversité dans les MA, une formation unique quoique "polyvalente" d'une durée moyenne de 2,5 mois. Les arrêts de formation pour libération restent importants ce qui laisse à penser que les critères de sélection ne prennent pas suffisamment en compte les durées de peine.

En CD ou CP les mêmes formations (préparatoire polyvalente bâtiment) jouent mieux leur rôle d'orientation qu'en MA. Nombreux sont les stagiaires qui après cette formation accèdent à une formation qualifiante.

25 personnes obtiennent au terme d'une formation qualifiante un CAP, aucun stagiaire suivant une formation en MA n'est présenté à un diplôme.

### **4 - Organisation de la formation**

Les comptes-rendus des établissements ne donnent aucune information à ce sujet.

### **Conclusion**

Le marché de la zone SUD présente certaine rigidités en ce qui concerne la possibilité d'adapter le dispositif de formation aux besoins de la population mise en détention ; Une évolution semble souhaitable.

La documentation française : Rapport annuel sur l'état de la justice - 3000 - année 1994 - Ministère de la Justice  
 Sous-direction de l'organisation et du fonctionnement des services déconcentrés, Bureau de l'évaluation et du contrôle de gestion.

**ZONE SUD : TABLEAU 5**  
**ANALYSE QUANTITATIVE PAR ETABLISSEMENT**

établissements	type	exigences inscrites au mémoire technique		volume d'heures réalisées	%	actions non inscrites au mémoire technique		volume total d'heures réalisées
		intitulé des actions	volume d'heures			intitulé des actions	volume d'heures	
EN PROVENCE	MA 600	action préqualifiante	45 000	31 725	70.5%	néant		
<b>Total établissement</b>			45 000	31 725	70.5%		0	45 000
PASSE	MA 600	action préqualifiante	45 000	27 145	60.3%	néant		
<b>Total établissement</b>			45 000	27 145	60.3%		0	27 145
PROVENCE	CD 600	préformation polyvalente	22 500	19 138	85.1%	néant		
		action préqualifiante	22 500	22 070	98.1%			
		action qualifiante	22 500	18 929	84.1%			
<b>Total établissement</b>			67 500	60 137	89.1%		0	60 137
FRASCON	CP 600	préformation polyvalente	22 500	20 579	91.5%	centre de ressources informat.	inconnu	
		action préqualifiante	22 500	20 614	91.6%			
		action qualifiante	22 500	18 217	81.0%			
<b>Total établissement</b>			67 500	59 410	88.0%			59 410
LENEUVE	MA 600	préformation polyvalente	45 000	32 190	71.5%	néant		
<b>Total établissement</b>			45 000	32 190	71.5%		0	32 190
<b>TOTAL ZONE</b>			270 000	210 607	78.0%		inconnu	210 607

**ZONE SUD : TABLEAU 6**

**ACCUEIL ET INFORMATION DES ARRIVANTS**

	détenus accueillis	% détenus accueillis par rapport aux entrants	détenus ayant suivi un module de bilan/orient.	% des bilans par rapport aux détenus accueillis
ARDENNES	inconnu		inconnu	
GRANDE SE	inconnu		inconnu	
SARRE	inconnu		inconnu	
TARASCON	inconnu		inconnu	
VAL D'AUSENE	inconnu		inconnu	

**VALIDATION DES ACTIONS DE FORMATION**

détenus entrés en formation	nombre de stagiaires présentés à un examen	validations obtenues par les stagiaires	nombre de stagiaires ayant suivi un module de préparation à la sortie
205	inconnu		0
87	inconnu		0
146	18	16 reçus CAP peinture	0
165	13	9 CAP électricien bâtiment	0
125	inconnu		0

La documentation française : Rapport annuel sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires de France 2000, arrêté du 12/06/2006, Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, Sous-direction de l'organisation et du fonctionnement des services pénitentiaires, Bureau de l'évaluation du coût de la gestion.

## ZONE OUEST 1996

MEMOIRE TECHNIQUE			
nature des actions	volume d'heures stagiaires	réalisé 1996	%
accueil-information	10 à 20 h par détenu	5 418	
bilan-orientation	60 à 120 h par détenu	29 920	
adaptation à l'emploi	10 à 20 h par détenu	35 830	
pré-qualification	300 à 400 h par détenu	60 327	
qualification	10 à 20 h par détenu	98 947	
préparation à la sortie	15 à 20 h par détenu	3 649	
ensemble des prestations	238 000 heures/détenus	234 091	98,4 %
prestations hors marché		9 606	
ensemble y.c. hors marché	238 000 heures/détenus	243 697	102,4 %

### 1. Données générales sur la zone

En 1996, la zone OUEST réalise 98% des exigences inscrites au mémoire technique, soit 23 091 heures/stagiaires auxquelles s'ajoutent environ 9600 heures/stagiaires pour le chantier-école EURONEF. Les performances du groupement atteignent le niveau souhaité en termes de nombre d'heures. En termes de durée des actions il s'avère que les modules de bilan-orientation ont une durée de 40 heures environ, la durée minimum étant fixée à 60 heures. De même les actions de pré-qualification et de qualification ont une durée moyenne de 200 à 220 heures, durée nettement inférieure aux durées préconisées dans le mémoire technique.

### 2. Regards sur les établissements

Comme en 1995, la MA Nanterre et le CD Neuvic sont les deux établissements réalisant le nombre d'heures le plus important (plus de 100%).

Tous les établissements proposent une gamme complète d'actions, depuis les modules d'accueil et d'information jusqu'aux modules de préparation à la sortie à l'exception d'Argentan, qui comme l'année précédente, n'assure pas de module de préparation à la sortie et d'Uzerche qui ne met en place ni module pré-qualifiant ni module de préparation à la sortie.

### 3. Les actions mises en place

- Accueil et information : à l'exception de Châteaudun qui reçoit dans ce module tous les arrivants, les autres établissements ne fournissent pas suffisamment de données pour juger de leur performance en la matière.

- Bilan-orientation : des modules plus courts que les durées fixées au mémoire technique, en contrepartie, un nombre important de détenus participant à ces modules.

- Pré-qualification et qualification : des durées moyenne de 2 mois ce qui implique une répétition des modules au cours de l'année.

- La validation des acquis : 36 personnes accèdent à un diplôme de niveau 5 à Argentan et Neuvic ; 154 à une validation intermédiaire (partie de diplôme du ministère du travail).

#### **4. L'organisation de la formation**

La formation dans la zone OUEST est financée par le prix de journée de l'administration pénitentiaire, ce qui représente une garantie non négligeable en termes de montants disponibles et de date de mise à disposition. La relation contractuelle entre le groupement et le personnel pénitentiaire (DR ou établissement) est de ce fait facilitée.

Des réunions locales de formation se tiennent dans au moins 2 établissements sur 5.

#### **5. Conclusion**

La zone OUEST bénéficie d'un régime financier qui la dégage des incertitudes budgétaires ; à contrario, le partenariat y est sans doute moins développé que dans les autres zones .

La SIGES réalise près de 100% des objectifs fixés, elle adapte les types de formation au niveau de la population pénale ; moins de formation qualifiante et plus de formation pré-qualifiante ou de sessions de lutte contre l'illettrisme.

# QUESTIONNAIRE : TABLEAU 7

## ANALYSE QUANTITATIVE PAR ETABLISSEMENT

établissements	type	exigences inscrites au mémoire technique		volume d'heures réalisées	%	actions non inscrites au mémoire technique		volume total d'heures réalisées	%
		intitulé des actions	volume d'heures			intitulé des actions	volume d'heures		
MONTAUBAN	CD 600	accueil-information	10 à 20 h/détenu	2 307		néant	9 606		
		bilan-orientation	60 à 120 h/détenu	7 560					
		adaptation à l'emploi	10 à 20 h/détenu	9 910					
		action préqualifiante	300 à 400 h/groupe	26 357					
		action qualifiante	800 à 1400 h/groupe	10 892					
		préparation à la sortie	10 à 20 h/détenu	0					
		<b>total établissement</b>							
MONTAUDUN	CD 600	accueil-information	10 à 20 h/détenu	552		néant			
		bilan-orientation	60 à 120 h/détenu	5 680					
		adaptation à l'emploi	10 à 20 h/détenu	5 300					
		action préqualifiante	300 à 400 h/groupe	22 622					
		action qualifiante	800 à 1400 h/groupe	14 452					
		préparation à la sortie	10 à 20 h/détenu	304					
		<b>total établissement</b>							
MONTMORILLON	MA 600	accueil-information	10 à 20 h/détenu	425		néant			
		bilan-orientation	60 à 120 h/détenu	7 260					
		adaptation à l'emploi	10 à 20 h/détenu	1 539					
		action préqualifiante	300 à 400 h/groupe	8 804					
		action qualifiante	800 à 1400 h/groupe	17 894					
		préparation à la sortie	10 à 20 h/détenu	1 440					
		<b>total établissement</b>							
MONTMORILLON	CD 400	accueil-information	10 à 20 h/détenu	918		néant			
		bilan-orientation	60 à 120 h/détenu	2 100					
		adaptation à l'emploi	10 à 20 h/détenu	7 780					
		action préqualifiante	300 à 400 h/groupe	2 544					
		action qualifiante	800 à 1400 h/groupe	19 941					
		préparation à la sortie	10 à 20 h/détenu	1 905					
		<b>total établissement</b>							
MONTMORILLON	CD 600	accueil-information	10 à 20 h/détenu	1 216		néant			
		bilan-orientation	60 à 120 h/détenu	7 320					
		adaptation à l'emploi	10 à 20 h/détenu	11 301					
		action préqualifiante	300 à 400 h/groupe	0					
		action qualifiante	800 à 1400 h/groupe	35 768					
		préparation à la sortie	10 à 20 h/détenu	0					
		<b>total établissement</b>							
<b>TOTAL ZONE</b>			<b>238 000</b>	<b>234 091</b>	<b>98.4%</b>		<b>9 606</b>	<b>243 697</b>	<b>102.4%</b>



# FONCTION SANTE

## Présentation générale des prestations santé en 1996

### 1 - Activité des services médicaux

Evolution 1995/1996	Zone Est	Zone Ouest	Zone Sud	Zone Nord
effectifs moyens	5%	6%	4%	0%
consult. internes (*)	7%	12%	1%	-5%
consult. externes	18%	29%	23%	-2%
hospitalisations	12%	12%	19%	72%

(\*) généralistes (hors entrants), psychiatres, psychologues, dentistes, autres spécialistes

Nombre extractions pour motifs médicaux / nombre de détenu en 1996 (comparaison avec des données recueillies pour les DRSP de référence) :

Zone Est	DR Dijon	Zone Nord	DR Lille
0,4	0,70	0,5	0,78
Zone Ouest	DR Paris	Zone Sud	DR Marseille
0,6	0,80	0,3	0,56

### 2 - Analyse de l'évolution de l'activité

#### 2.1 - Les principales tendances

On a enregistré une activité en hausse sensible : si l'activité sur site tend à se stabiliser (+2,8%) et baisse fortement pour les visites des QI/QD (-23,6%), le volume des consultations extérieures (+15,2%) et des hospitalisations (+26,8%) s'accroît à un rythme accéléré après une progression déjà très forte en 1995 (+17%).

En ce qui concerne les consultations sur site on doit signaler une forte progression des consultations psychologues, une hausse significative des consultations pour les spécialistes mais une baisse des interventions dentaires et une stagnation des consultations psychiatriques. Les autres prestations évoluent à peu près au même rythme que le nombre de JDD.

#### 2.2 - Les caractéristiques des zones

Alors que le nombre de consultations « internes » a légèrement décliné toutes catégories confondues sur la zone Sud et la zone Nord, il est au contraire en augmentation pour les deux autres zones. Pour les consultations psychiatriques la zone Ouest est la seule à connaître une forte hausse. La zone Ouest ne propose pas de consultation psychologue sur site. Sur la zone Est le nombre de consultations psychologues a très sensiblement augmenté (+60%). Ce chiffre doit être rapproché de la diminution des actes en psychiatrie (-7,4%).

Le nombre de consultations externes a connu des évolutions divergeantes et s'inscrit en baisse dans la zone Nord alors qu'il augmente fortement dans les trois autres zones.

Pour l'ensemble des hospitalisations la hausse se situe entre +13% (dans la zone Ouest) et +72%

(zone Nord), ce qui réduit l'écart de la zone Nord et de la zone Sud. Pour les hospitalisations psychiatriques, on remarque surtout le triplement des hospitalisations dans la zone nord qui obtient de ce fait un chiffre comparable à celui de autres zones dont le nombre d'hospitalisations psychiatriques est resté stationnaire.

Les ratios par rapport au nombre de JDD indiquent qu'il y a une certaine homogénéité au niveau des consultations de spécialistes. Il y a en revanche des différences significatives pour les ratios consultations de généralistes (plus faibles sur la zone Sud et la zone Est), les consultations externes (idem) et les hospitalisations psychiatriques (plus fortes sur la zone Est, plus faibles sur la zone Ouest). Ces observations doivent toutefois tenir compte de la composition différente par type d'établissements d'une zone à l'autre.

### **3 - Observations sur le contenu des prestations proposées en 1996**

Les rencontres avec les responsables médicaux 13 000 et l'examen des rapports annuels sur la fonction santé font ressortir, pour l'année 1996, un jugement globalement positif mais aussi et des préoccupations communes pour l'ensemble des zones :

Dans l'ensemble les prestations santé sont satisfaisantes en quantité et en qualité et les obligations contractuelles sont convenablement remplies. Sur la zone Est l'entreprise Dumez-FEP s'est en outre engagée dans une démarche assurance qualité en concertation avec les responsables pénitentiaires qui englobe le fonctionnement du service médical (à l'exclusion des actes purement médicaux).

En application des orientations contenues dans la circulaire du 8 décembre 1994, un effort a été fait par les services médicaux pour développer les actions d'éducation pour la santé notamment à l'occasion de la journée mondiale pour le SIDA. Cet effort doit être poursuivi en 1997 afin de parvenir à l'élaboration de véritables programmes annuels d'action.

Il y a cependant des difficultés persistantes auxquelles l'exercice 1996 n'a pas apporté de solution convainquante :

#### **1) Les questions institutionnelles**

Les difficultés associées aux déplacements des détenus sont encore accentuées par la forte progression des extractions pour motifs médicaux. Le problème de la garde et de l'escorte n'est pas résolu pour certains sites et le service médical n'a aucune prise sur ces difficultés. On a également enregistré des reports d'hospitalisations du fait de la surcharge des personnels de surveillance.

Le remodelage de la carte hospitalière défini dans le schéma national d'hospitalisation<sup>1</sup> devrait permettre de concilier les exigences de qualité des soins et de rationalisation des opérations de surveillance en regroupant les hospitalisations de longue durée dans huit unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI). Ce schéma toutefois suscite quelques réticences sur la zone Est (pas d'UHSI pour la DR de Dijon). Par ailleurs le choix de l'hôpital de référence ne donne pas toujours entière satisfaction.

---

<sup>1</sup> Ce schéma a été formalisé par un arrêté interministériel (Santé-Justice-Intérieur-Défense) toujours en cours de négociation (le différent sur la question de la garde et de l'escorte n'est pas réglé à ce jour). Il repose sur une distinction entre les hospitalisations d'urgence et de courte durée (qui relèvent des hôpitaux de proximité) et les autres hospitalisations qui sont orientées vers huit pôles hospitaliers à vocation interrégionale (UHSI).

La gestion des urgences et des permanences doit parfois faire l'objet de mises au point entre l'administration pénitentiaire et le service médical.

## 2) Les enjeux sanitaires et médicaux

Les entreprises ont constaté avec inquiétude le coût croissant du dépistage et du traitement de certaines pathologies notamment le VIH (mise en place des nouveaux protocoles thérapeutiques), mais aussi à terme les hépatites (pour ces dernières les inquiétudes des entreprises ne se sont pas encore concrétisées). Le traitement de ces pathologies est à la charge des groupements privés qui doivent suivre les recommandations en vigueur en matière de prise en charge du VIH. L'administration pénitentiaire a rappelé sur point qu'un examen des éventuelles incidences financières ne peut être accepté tant que l'équilibre financier global du contrat n'est pas remis en cause.

Les responsables médicaux ont reconnu que les moyens mis en oeuvre pouvaient s'avérer insuffisants pour prévenir et lutter contre les effets de la toxicomanie, ainsi que pour le traitement des délinquants sexuels. Mais ils affirment que l'origine de ce déficit provient de la négociation initiale des enveloppes contractuelles et de l'évolution du profil et des besoins de la population pénale. Les entreprises ne peuvent pas en conséquence engager à leurs frais des moyens supplémentaires en personnel ou en vacations médicales.

Il en va de même pour les soins spécifiques nécessaires pour le traitement des détenus affectés de troubles psychiques. Ce problème est accentué par les obstacles rencontrés pour les séjours des détenus dans les établissements spécialisés dans la santé mentale.

La réforme engagée sur les modes de distribution des médicaments (disparition des fioles) est entrée dans les faits. Dans l'ensemble les risques et les dérives sont bien maîtrisés et n'ont pas l'ampleur que certains pouvaient craindre. Certains responsables des services médicaux en particulier ceux de l'entreprise G3S ont engagé une réflexion sur les règles de distribution. Si le principe de la liberté de prescription doit être maintenu il est en effet souhaitable que l'articulation entre le service médical et les services pénitentiaires soit renforcée afin de faciliter l'individualisation de la distribution.

D'autre part les pratiques de prescription restent très variables d'un médecin à l'autre, ce qui peut occasionner, sur deux points sensibles tels que la prescription de psychotropes et des produits de substitution, de sérieuses tensions au sein de l'établissement, notamment dans l'optique de la continuité des soins pour les détenus nouvellement incarcérés ou transférés d'un autre établissement. Il convient cependant de souligner que les entreprises responsables des services médicaux sont davantage conscientes des contraintes de soin en milieu carcéral et que les évolutions nécessaires dans les pratiques de prescription sont de ce fait facilitées.

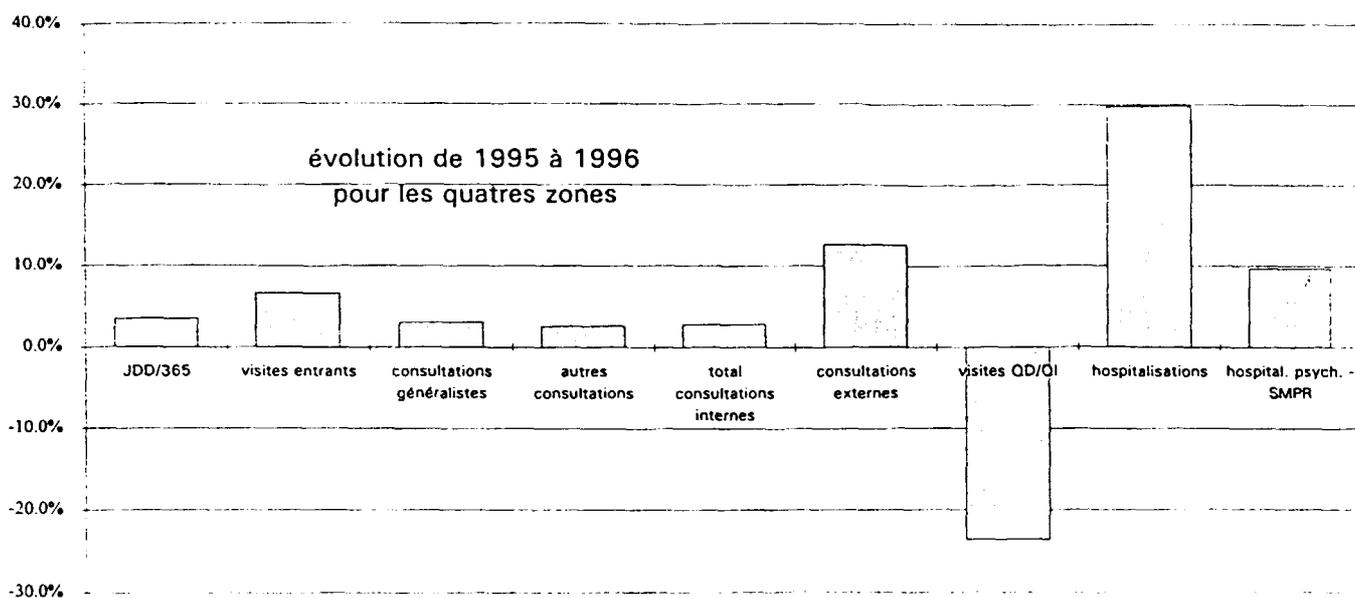
On signale enfin des carences au niveau des soins dentaires (consultation, prothèses) dans plusieurs établissements.

## STATISTIQUES ACTIVITE MEDICALE - PROGRAMME 13 000

1996	GECEP	GEP SA	SIGES	G3S	TOTAL
JDD/365	3 212	2 949	2 477	2 342	10 980
visites entrants	6 165	3 845	3 938	3 767	17 715
consultations généralistes	12 262	19 945	17 219	11 500	60 926
autres consultations	24 156	21 555	17 188	18 307	81 206
total consultations internes	36 418	41 500	34 407	29 807	142 132
consultations externes	668	1 161	1 370	675	3 874
visites QD/QI	1 278	3 391	2 531	3 493	10 693
hospitalisations	273	328	262	282	1 145
hospital. psych. - SMPR	40	49	28	53	170

1995	GECEP	GEP SA	SIGES	G3S	TOTAL
JDD/365	3 095	2 945	2 346	2 221	10 607
visites entrants	5 546	4 040	3 213	3 809	16 608
consultations généralistes	12 378	20 700	15 346	10 700	59 124
autres consultations	23 586	23 019	15 443	17 085	79 133
total consultations internes	35 964	43 719	30 789	27 785	138 257
consultations externes	545	1 187	1 138	570	3 440
visites QD/QI	5 250	3 159	2 184	3 408	14 001
hospitalisations	211	202	230	239	882
hospital. psych. - SMPR	52	17	27	59	155

1996/95	GECEP	GEP SA	SIGES	G3S	TOTAL
JDD/365	3.8%	0.1%	5.6%	5.5%	3.5%
visites entrants	11.2%	-4.8%	22.6%	-1.1%	6.7%
consultations généralistes	-0.9%	-3.6%	12.2%	7.5%	3.0%
autres consultations	2.4%	-6.4%	11.3%	7.2%	2.6%
total consultations internes	1.3%	-5.1%	11.8%	7.3%	2.8%
consultations externes	22.6%	-2.2%	20.4%	18.4%	12.6%
visites QD/QI	-75.7%	7.3%	15.9%	2.5%	-23.6%
hospitalisations	29.4%	62.4%	13.9%	18.0%	29.8%
hospital. psych. - SMPR	-23.1%	188.2%	3.7%	-10.2%	9.7%

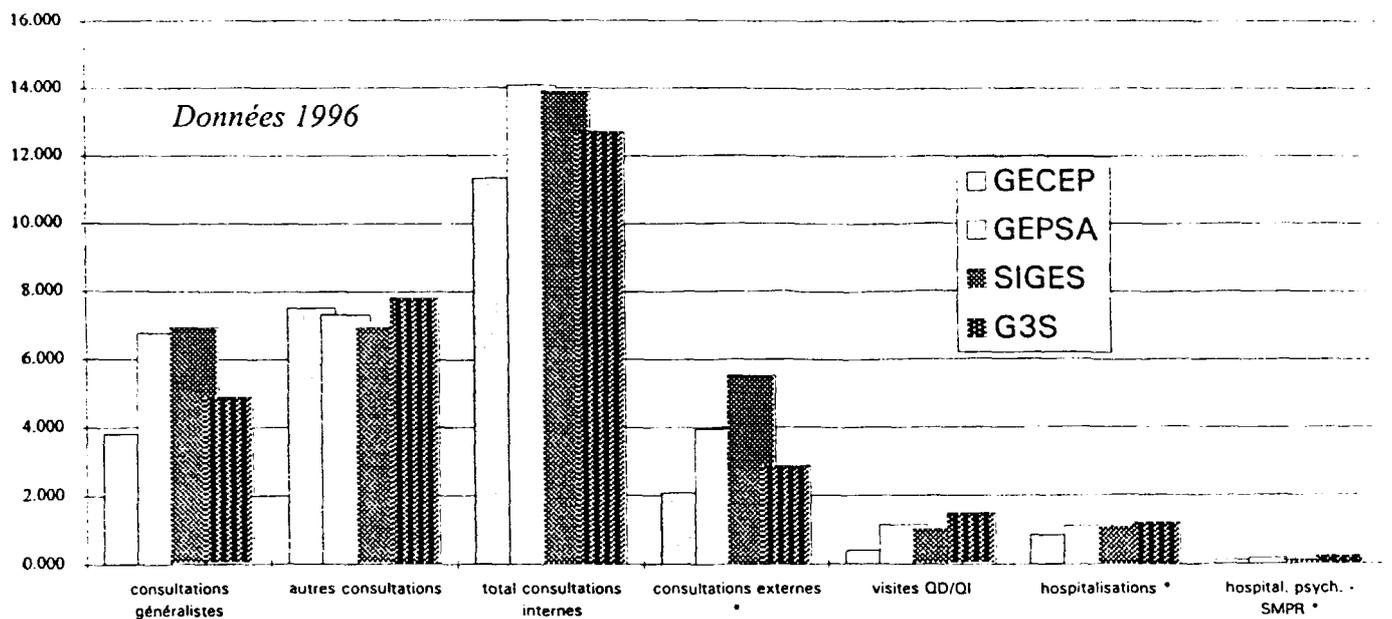


## STATISTIQUES ACTIVITE MEDICALE - PROGRAMME 13 000

1996 (ratio multiplié par 10 si astérisque)	Ratio prestations médicales sur nombre de JDD				
	GECEP	GEPSA	SIGES	G3S	TOTAL
consultations généralistes	3.817	6.764	6.952	4.910	5.549
autres consultations	7.520	7.310	6.939	7.816	7.396
total consultations internes	11.338	14.074	13.891	12.726	12.945
consultations externes *	2.080	3.937	5.531	2.882	3.528
visites QD/QI	0.398	1.150	1.022	1.491	0.974
hospitalisations *	0.850	1.112	1.058	1.204	1.043
hospital. psych. - SMPR *	0.125	0.166	0.113	0.226	0.155

1995 (ratio multiplié par 10 si astérisque)	Ratio prestations médicales sur nombre de JDD				
	GECEP	GEPSA	SIGES	G3S	TOTAL
consultations généralistes	3.999	7.029	6.541	4.818	5.574
autres consultations	7.621	7.816	6.583	7.692	7.460
total consultations internes	11.620	14.845	13.124	12.510	13.035
consultations externes *	1.761	4.031	4.851	2.566	3.243
visites QD/QI	1.696	1.073	0.931	1.534	1.320
hospitalisations *	0.682	0.686	0.980	1.076	0.832
hospital. psych. - SMPR *	0.168	0.058	0.115	0.266	0.146

1994 (ratio multiplié par 10 si astérisque)	Ratio prestations médicales sur nombre de JDD				
	GECEP	GEPSA	SIGES	G3S	TOTAL
consultations généralistes	5.748	5.848	6.714	4.762	5.782
autres consultations	8.179	7.270	6.863	6.412	7.291
total consultations internes	13.927	13.118	13.577	11.174	13.073
consultations externes *	1.421	3.870	4.329	2.830	3.014
visites QD/QI	0.856	1.311	0.862	1.681	1.153
hospitalisations *	0.807	0.810	0.767	1.314	0.901



## STATISTIQUES ACTIVITE MEDICALE - ANNEE 1996

	ZONE SUD GECEP		ZONE NORD GEP SA		ZONE OUEST SIGES		ZONE EST G3S		TOTAL 1996
	nombre	par rapport à l'ensemble des zones	nombre	par rapport à l'ensemble des zones	nombre	par rapport à l'ensemble des zones	nombre	par rapport à l'ensemble des zones	
<b>Nombre de places</b>	3 000	26.32%	2 800	24.56%	2 800	24.56%	2 800	24.56%	11 400
<b>Moyenne des détenus (JDD/365)</b>	3 212	29.25%	2 949	26.86%	2 477	22.56%	2 342	21.33%	10 980
<b>Taux d'occupation</b>	107.07%	111.17%	105.31%	109.34%	88.46%	91.85%	83.65%	86.85%	96.31%
<b>Nombre d'entrants *</b>	6 567		4 685		3 890		3 838		

\* y compris arrivants transférés d'un autre établissement pénitentiaire

Visites systématiques des entrants		TOTAL									
		6 165	34.80%	3 845	21.70%	3 938	22.23%	3 767	21.26%	17 715	

Consultations internes											
Généraliste		12 262	20.13%	19 945	32.74%	17 219	28.26%	11 500	18.88%	60 926	
Psychiatre		8 662	33.94%	6 387	25.02%	5 440	21.31%	5 035	19.73%	25 524	
Psychologue		4 421	47.11%	2 506	26.71%	0	0.00%	2 457	26.18%	9 384	
Autre spécialiste		1 101	12.72%	1 783	20.61%	2 924	33.79%	2 845	32.88%	8 653	
Dentiste		9 972	26.49%	10 879	28.90%	8 824	23.44%	7 970	21.17%	37 645	
<b>TOTAL</b>		<b>36 418</b>	<b>25.62%</b>	<b>41 500</b>	<b>29.20%</b>	<b>34 407</b>	<b>24.21%</b>	<b>29 807</b>	<b>20.97%</b>	<b>142 132</b>	

Consultations externes		TOTAL									
		668	17.24%	1 161	29.97%	1 370	35.36%	675	17.42%	3 874	

Visites											
en QD		658	11.54%	1 776	31.14%	1 358	23.81%	1 912	33.52%	5 704	
en QI		620	12.43%	1 615	32.37%	1 173	23.51%	1 581	31.69%	4 989	
<b>TOTAL</b>		<b>1 278</b>	<b>11.95%</b>	<b>3 391</b>	<b>31.71%</b>	<b>2 531</b>	<b>23.67%</b>	<b>3 493</b>	<b>32.67%</b>	<b>10 693</b>	

Hospitalisations											
Hôpital public *		273	23.84%	328	28.65%	262	22.88%	282	24.63%	1 145	
SMPR		28	29.47%	27	28.42%	13	13.68%	27	28.42%	95	
Autres Hôp psy.		12	16.00%	22	29.33%	15	20.00%	26	34.67%	75	
<b>TOTAL</b>		<b>313</b>	<b>23.80%</b>	<b>377</b>	<b>28.67%</b>	<b>290</b>	<b>22.05%</b>	<b>335</b>	<b>25.48%</b>	<b>1 315</b>	

\* y compris EPSNF (Fresnes)

## STATISTIQUES ACTIVITE MEDICALE

### EVOLUTIONS DE 1994 A 1996

	TOTAL 1996	TOTAL 1995	évolution 96/95	TOTAL 1994	évolution 95/94
<b>Nombre de places</b>	11 400	11 383	0.15%	11 171	1.90%
<b>Moyenne des détenus (JDD/365)</b>	10 980	10 607	3.51%	9 739	8.91%
<b>Taux d'occupation</b>	96.31%	91.72%	5.01%	89.45%	2.53%
<b>Nombre d'entrants</b>					

<b>Visites systématiques des entrants</b>	<b>TOTAL</b>	17 715	16 608	6.67%	15 506	7.11%
-------------------------------------------	--------------	--------	--------	-------	--------	-------

<b>Consultations internes</b>	Généraliste	60 926	59 124	3.05%	56 314	4.99%
	Psychiatre	25 524	25 418	0.42%	23 116	9.96%
	Psychologue	9 384	7 698	21.90%	6 161	24.95%
	Autre spécialiste	8 653	8 042	7.60%	6 920	16.21%
	Dentiste	37 645	37 975	-0.87%	34 806	9.10%
	<b>TOTAL</b>	<b>142 132</b>	<b>138 257</b>	<b>2.80%</b>	<b>127 317</b>	<b>8.59%</b>

<b>Consultations externes</b>	<b>TOTAL</b>	3 874	3 363	15.19%	2 935	14.58%
-------------------------------	--------------	-------	-------	--------	-------	--------

<b>Visites</b>	en QD	5 704	8 193	-30.38%	6 771	21.00%
	en QI	4 989	5 808	-14.10%	4 454	30.40%
	<b>TOTAL</b>	<b>10 693</b>	<b>14 001</b>	<b>-23.63%</b>	<b>11 225</b>	<b>24.73%</b>

<b>Hospitalisations</b>	Hôpital public *	1 127	868	31.91%	713	21.74%
	SMPR	95	122	-22.13%	121	0.83%
	Autres Hôp psy.	75	33	127.27%	43	-23.26%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 297</b>	<b>1 023</b>	<b>28.54%</b>	<b>877</b>	<b>16.65%</b>

\* y compris EPSNF (Fresnes) et Baumettes

## ZONE SUD

---

### 1 - Activité médicale des services médicaux de la zone Sud

#### *1.1 - Effectifs médicaux et para-médicaux :*

Les rapports indiquent des effectifs conformes aux normes prévues au CCATP pour Tarascon, Aix, Villeneuve les Maguelonne et Grasse. Les temps de présence n'étant pas précisés pour Salon.

#### *1.2 - Activité médicale*

Comparaison des données 1995/96 (voir données chiffrées de la présentation générale)

Les consultations internes sont en légère augmentation sur la zone (+1%). Ce sont essentiellement les consultations de psychiatres qui ont augmenté, ainsi que les consultations de spécialistes. En revanche, les consultations dentaires sont en légère diminution.

Bien qu'un effort ait été fait en 1996, les dispositions de l'article D 285 du CPP - visite systématique des entrants - ne sont toujours pas rigoureusement appliquées à la MA d'Aix (16 % des entrants ne sont pas vus contre 33 % en 1995).

Les consultations externes sont en augmentation (+22 %), il s'agit essentiellement des consultations d'ophtalmologie et de kinésithérapie.

Les hospitalisations sont également en augmentation (+14%). Ce sont essentiellement les hospitalisations somatiques qui augmentent (+24%) et les hospitalisations d'office dont le nombre a été multiplié par 2. En revanche les hospitalisations volontaires en SMPR sont en diminution (-40%).

#### *1.3 - Difficultés liées aux mouvements externes (hospitalisations et consultations)*

Les rapports de Salon et de Tarascon indiquent des difficultés liées aux gardes statiques. Le rapport de Salon précise qu'une réunion de concertation a eu lieu au plan local, mais les moyens dont disposent les forces de l'ordre ne permettent pas d'assurer cette mission dans de bonnes conditions.

Les rapports de Salon et d'Aix évoquent des difficultés liées à l'insuffisance des moyens pénitentiaires pour assurer les extractions pour consultations.

Le rapport de Grasse indique que les difficultés évoquées les années précédentes ont été aplanies en 1996 (création d'une seconde chambre détenu à l'hôpital de Grasse qui reçoit les urgences).

#### *1.4 - Distribution des médicaments :*

La distribution des médicaments est conforme à la réglementation en vigueur. Les modalités de cette mise en oeuvre ne sont pas précisées.

## 2 - La prévention

### *2.1 - Dépistages*

Le dépistage radiographique de la tuberculose est systématique sur Salon, Tarascon, Aix et Villeneuve les Maguelonne. Conformément à la réglementation en vigueur, il est assuré par les services du conseil général.

Le rapport de Grasse ne précise pas les modalités de ce dépistage.

Le dépistage des hépatites B et C est réalisé, la vaccination contre l'hépatite B est réalisée pour les personnes à risque.

Prise en charge VIH :

	Résultats VIH 1996 (moy. nationale 1,9%)	Intervention CDAG	Intervention CISIH
Tarascon	3,97 %	oui	oui (pas de convention)
Aix	1,63 %	oui	oui
Grasse	3,44 %	oui	non
Salon	4,36 %	oui	oui
Villeneuve les Maguel.	1,69 %	non	oui

### *2.2 - Education pour la santé*

Des projets sont mis en place autour de la prévention des maladies transmissibles (hépatites, VIH). Des actions particulièrement intéressantes ont été menées dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le Sida, notamment un projet inter-services mis en place au quartier mineur de la MA de Villeneuve les Maguelonne pour permettre une prise en charge adaptée à cette population spécifique.

## 3 - Lutte contre le VIH.

### *3.1 - Dépistage (cf. § prévention)*

Les résultats de l'enquête menée à un jour donné en 96 indiquent pour les établissements de la zone Sud, comme pour l'ensemble des établissements, une légère diminution du nombre de personnes connues séropositives des services médicaux des établissements, à l'exception d'Aix et de Grasse, pour lesquels les taux 1996 sont légèrement supérieurs à 1995.

Ces résultats 1996 demeurent supérieurs à la moyenne nationale dans trois établissements de la zone : Tarascon, Grasse et Salon.

Les régions Ile de France et PACA restent parmi les plus concernées par l'infection à VIH. Salon, Tarascon et Grasse, font partie des 8 établissements pénitentiaires qui à eux seuls accueillent près de la moitié des personnes détenues atteintes par le VIH.

### *3.2 - Prise en charge médicale*

Le suivi médical est assuré par les équipes médicales GECEP et complété par l'intervention des équipes CISIH sur Tarascon, Aix, Salon et Villeneuve les Maguelonne. Les consultations hospitalières CISIH sont implantées dans les établissements pénitentiaires les plus concernés par l'infection VIH.

La prise en charge financière de ce suivi est assurée par GECEP.

#### **4 - Lutte contre la toxicomanie**

Tous les rapports notent que les moyens en personnel sont insuffisants au regard des besoins importants dans ces établissements particulièrement concernés par la toxicomanie.

La prise en charge des détenus toxicomanes est assurée par les équipes GECEP et complétée par des actions financées sur les crédits interministériels de lutte contre la toxicomanie :

- vacations médico-psychologiques permettant soit le renforcement de la prise en charge thérapeutique, soit un soutien aux équipes confrontées à des situations très difficiles,
- intervention d'associations de lutte contre la toxicomanie afin d'assurer, de la manière la plus large possible, une continuité de la prise en charge des toxicomanes sans rupture entre la prison et la vie libre.

Salon : l'intervention d'un psychologue rémunéré sur les crédits MILDT-DR, se fait en articulation avec le service médical. En revanche une association de lutte contre la toxicomanie intervient sans lien avec l'équipe médicale.

Tarascon : une association de lutte contre la toxicomanie intervient dans le cadre de la convention départementale signée entre le préfet et le parquet. Le service médical déplore de n'y être pas associé.

Villeneuve les Maguelonne : deux psychologues interviennent sur les crédits MILDT-DR : 1560 heures par an pour renforcer la prise en charge des toxicomanes et 312 heures par an pour un suivi de type institutionnel.

Aix et Grasse : des actions spécifiques sont menées par le service médical GECEP en lien avec des associations de lutte contre la toxicomanie et des CHRS.

Seuls les rapports d'Aix et de Grasse mentionnent la poursuite de traitement de substitution en milieu pénitentiaire sans toutefois en préciser les modalités (4 détenus sous Subutex à Grasse).

#### **5 - Prise en charge du volet santé mentale et articulation avec les SMPR**

Tous les rapports notent que les moyens sont insuffisants au regard des besoins.

La prise en charge de la santé mentale est assurée par les équipes médicales de GECEP, mais seuls les rapports de Tarascon et de Grasse mentionnent une articulation avec les SMPR compétents Marseille et Nice.

Le rapport de Salon souligne que la durée des hospitalisations d'office est généralement inférieure aux besoins (en moyenne 15 jours). Les hôpitaux spécialisés ne souhaitent pas accueillir des patients détenus en raison des complications que leur présence engendre. Les hospitalisations d'office étant trop brèves, les détenus concernés font la plupart du temps un passage en SMPR avant de réintégrer leur établissement.

#### **6 - Articulation avec les services pénitentiaires**

Cette articulation est généralement satisfaisante et souvent facilitée par la présence d'un travailleur social au sein des équipes médicales des maisons d'arrêt de la zone.

Les équipes médicales regrettent que certaines actions de lutte contre la toxicomanie soient pilotées uniquement par les équipes socio-éducatives des établissements ce qui nuit parfois à la cohérence de la prise en charge.

Sur Tarascon il n'existe pas de relations institutionnelles, mais l'articulation entre pénitentiaires et sanitaires semblent s'améliorer. Tarascon étant établissement pilote pour la mise en place d'un projet d'exécution de peine, cette articulation devrait se renforcer.

### 7 - Projets 1997

- renforcement de la prise en charge des mineurs,
- développement des actions d'éducation pour la santé notamment sur le thème de l'hygiène bucco-dentaire
- renforcement des liens avec les dispositifs de soins extérieurs afin de faciliter la continuité de la prise en charge. Le Dr Hajjar, médecin coordonnateur de la zone Sud, mène notamment un important travail de mobilisation des services publics hospitaliers, des collectivités locales et des DDASS afin que ces services assurent leurs missions auprès de la population pénale des établissements de sa zone (lutte contre le VIH, la toxicomanie, dépistage de la tuberculose).
- participation aux actions de formation des personnels pénitentiaires dans le cadre de la prévention du VIH et de la tuberculose.

S'agissant de la MA d'Aix une attention toute particulière devra être portée au respect de la réglementation en matière de visite des entrants.

## ZONE EST

---

### I - Etat de santé de la population pénale

Le recueil de données sur l'état de santé des entrants prévu par le décret d'octobre 1994, sera mis en place en 1997, pour tous les entrants de l'état de liberté, y compris dans les établissements du programme 13 000.

Plusieurs des services médicaux de la zone Est ont activement participé au test des différentes versions de cette "fiche santé entrants".

Ces services médicaux recueillent dès à présent, un certain nombre de données dont l'analyse permet une approche de l'état de santé des détenus ;

- données sur l'état de santé des entrants ;
- consultations de spécialistes réalisées tant en interne qu'en externe,
- consommation des médicaments.

De plus les services médicaux de St Mihiel et de Villefranche mène une enquête statistique sur une semaine en décembre 1996.

L'analyse de ces données montre pour 1996 :

#### \* profil des entrants :

- 7 % présentent une maladie chronique (maladie diagnostiquée avant l'incarcération et nécessitant un traitement et un suivi à long terme),
- 11,5 % se reconnaissent toxicomanes (0,4% des entrants sont sous traitement et substitution, Méthadone ou Subutex). A St Mihiel 40 % des entrants se reconnaissent toxicomanes.
- 4 % reconnaissent avoir un problème avec l'alcool (avec une pointe de plus de 10 % pour St Mihiel).

#### \* analyse des consultations de spécialistes :

Les plus nombreuses sont des consultations de kinésithérapie et de radiologie (les services médicaux estiment que c'est lié au nombre importants d'accidents liés à la pratique du sport), viennent ensuite les consultations de dermatologie, d'opticien et d'ORL.

#### \* analyse de la consommation de médicaments :

Lors de l'enquête menée sur une semaine en décembre 1996 à la maison d'arrêt de Villefranche, il est apparu que 44 % des présents avaient un traitement en cours, pour 25,8 % d'entre eux il s'agissait d'un traitement psychiatrique.

#### \* Autres éléments permettant d'approcher l'état de santé des détenus sur la zone :

- tous les rapports mentionnent un état bucco-dentaire déplorable.
- le nombre de suicides est particulièrement élevé à Aiton (il représente 1,2 % des entrants en 96 - ce taux est supérieur à ceux des établissements de la région Rhône-Alpes et au taux national 1996 (0,2%))
- le nombre d'auteurs d'infractions à caractère sexuel au 1er janvier 1997 : 7,48 % à Joux-la-Ville; 9,67% à Varennes.

## 2 - Activité des services médicaux de la zone Est

### *2.1 - Effectifs médicaux et para-médicaux :*

G3S a comparé par établissement les effectifs prévus au CCATP et ceux réellement rémunérés : Cette analyse montre globalement pour la fonction santé sur la zone Est, un nombre d'heures réalisées supérieur au nombre d'heures prévues au CCATP.

Certaines fonctions sont en revanche déficitaires:

- gynécologue (déficit de 65 % à Joux-la-Ville, alors que le taux d'occupation du quartier femmes au début 1997 est de 91 %), le recrutement d'un gynécologue est en cours ;
- psychiatre (déficit de 8 % réparti sur St Mihiel, Villenauxe, Aiton, Varennes - la fonction est excédentaire sur Joux et Villefranche),
- assistant de service social (déficit de 43 % sur le seul établissement où ce personnel est prévu : Villefranche).

Sur St Mihiel ce déficit (généraliste : - 40 % , psychiatre : - 39 % , dentiste : - 44 %) peut s'expliquer par un taux d'occupation faible (56 %). Ce motif ne peut être invoqué pour le déficit des fonctions de psychiatres sur Villenauxe (- 39%) et sur Aiton (- 32%), car le taux d'occupation de ces établissements est supérieur à 85 %. Les difficultés de recrutement et l'instabilité des personnels médicaux que connaissent beaucoup d'établissements peuvent être à l'origine de ce déficit.

Le directeur du centre de détention de Joux-la-Ville indiquait lors de la réunion de zone d'avril 1997, que la prise en charge psychologique était largement insuffisante au quartier femmes. Le groupement se disait alors prêt à revoir la distribution des heures entre les deux populations. Le rapport de la visite d'inspection réalisée en août 1996 par le médecin inspecteur de santé publique ne mentionnait rien sur ce point.

La situation qu'a connu Joux-la-Ville au regard des soins dentaires s'est améliorée, notamment grâce aux efforts faits par G3S. Le médecin inspecteur de santé publique note cependant dans son rapport d'août 1996 que la prise en charge reste insuffisante au regard des besoins (le temps de présence prévu au CCATP correspondant à un tiers de la norme définie pour ce type d'établissement pour les équipes hospitalières UCSA).

G3S indique que sur chacun des établissements concernés, le déficit d'heures de psychiatre se fait au bénéfice d'heures de psychologue pour 0,75 ETP de psychiatre), tout en reconnaissant que le temps de prise en charge médico-psychologique est insuffisant au regard des besoins (toxicomanes, délinquants sexuels).

Les transformations de postes opérées par G3S l'ont été après accord de l'administration pénitentiaire. La prise en charge assurée par un psychiatre est cependant différente de celle réalisée par un psychologue et une analyse plus qualitative (le regard du médecin inspecteur de santé publique notamment) serait nécessaire pour dire si ces transformations de postes répondent aux besoins sanitaires.

G3S note dans son rapport de zone 1996, qu'elle souhaite demander sur Villefranche la transformation d'un ETP d'infirmier (actuellement 5 ETP) en poste de coordonnateur santé. Cette proposition nécessite un examen plus approfondi en lien avec le directeur d'établissement de la DRSP.

## 2.2 - *Activité des services médicaux :*

Sur la zone Est la diminution des consultations internes (-3%) porte essentiellement sur les consultations de spécialistes (ophtalmologie notamment). Parallèlement, l'augmentation des consultations externes (+18%) concerne essentiellement les consultations d'ophtalmologie (Aiton, Villefranche, St Mihiel, Varennes le Grand) et radiologie (Varennes, Villefranche).

En ce qui concerne l'ophtalmologie, G3S entend mener une étude pour réduire le nombre des extractions pour ce motif (achat de matériel fixe ou mobile d'un site à l'autre).

Les consultations externes de radiologie concernent essentiellement des examens nécessitant un équipement plus lourd, scanner, etc.

Sur Varennes notamment, le nombre de consultations externes augmente pour des spécialités existantes intra-muros (ophtalmo, dermato, radio). Le service médical estime qu'elles sont liées à des examens complémentaires demandés par ces spécialistes (pathologies lourdes nécessitant le recours à des techniques plus sophistiquées).

En ce qui concerne les appels en urgence, leur nombre est globalement en augmentation de + 20% alors qu'un effort a été fait sur la plupart des sites pour réduire ceux liés aux mises en QD/QI (-20% - sauf sur Villenaux où ces appels ont augmenté de près de 20 %). Les services médicaux de Varennes et d'Aiton, notent que les appels pour raison purement médicale, sont en augmentation. G3S rappelle qu'il est nécessaire de respecter la procédure prévue : recours en premier lieu aux infirmières présentes 7 jours/7.

Le service médical de Varennes déplore une augmentation des appels d'urgence liés aux demandes d'examen faites par les juges dès l'incarcération, notamment pour les mineurs. Une réflexion interministérielle (DAP/DACG/DH) est en cours sur ce point. Elle vise à modifier les notices individuelles des prévenus pour supprimer tout élément favorisant le caractère systématique des demandes des juges d'instruction.

En ce qui concerne les hospitalisations (globalement +32%), l'augmentation des hospitalisations somatiques est particulièrement importante sur Villenaux (+55%), Villefranche (+22%) et Joux-la-Ville (+ 37%).

En revanche, les hospitalisations psychiatriques sont globalement en diminution (- 10%).

La situation varie cependant d'un établissement à l'autre :

- diminution particulièrement sensible sur St Mihiel (7 en 1995, 0 en 1996), Villefranche, Joux-la-Ville (-35 %) ;
- hospitalisations en augmentation importante sur Villenaux (+350 % - le nombre de consultations psychiatriques est également en augmentation), Aiton (+ 60 % - ce sont les HO qui ont augmenté cf. chapitre santé mentale) et Varennes (+ 50%).

## 2.3 - *Distribution des médicaments :*

La distribution des médicaments est conforme à la réglementation en vigueur dans tous les établissements de la zone. La circulaire du 8 décembre 1994, relative à la prise en charge sanitaire des détenus et à leur protection sociale, prévoit, dans un souci de responsabilisation des détenus, une administration des médicaments adaptée à chaque détenu.

Sur la zone Est, les modalités de mise en oeuvre de cet objectif varient d'un site à l'autre. Une attention toute particulière est apportée aux risques de stockages, de trafics, de suicides par ingestion de médicaments (les services pénitentiaires sont associés). Suite aux problèmes importants qu'à connu la

MA de Villefranche durant l'été 1996 en matière de consommation de médicaments, une commission de réflexion associant services pénitentiaires et service médical a été mise en place sur cet établissement. Les équipes se sont fixées les objectifs suivants :

- sensibilisation des détenus sur l'importance de l'application stricte de la prescription médicale ;
- modification des modalités de distribution (présence plus importante du personnel infirmier). L'administration pénitentiaire suit avec attention la mise en oeuvre de ces objectifs. En effet, si l'évaluation de cette expérimentation est positive, elle pourra être utile à d'autres sites, y compris aux établissements du parc classique. Un projet identique est dès à présent en cours sur Varennes.

Le nombre de tentatives de suicides par ingestion de médicaments est en augmentation sur la zone : + 243 % (7 en 1995, 24 en 1996). Le nombre de suicides liés aux médicaments représente 13 % des suicides dans les établissements de la zone (la moyenne nationale 1996 est largement inférieure : 3,6 % des suicides).

#### 2.4 - Difficultés liées aux hospitalisations

De manière générale, G3S estime que le futur schéma national d'hospitalisation risque de créer une situation difficile pour les hospitalisations sur sa zone (la DRSP de Dijon ne sera pas siège d'une Unité d'hospitalisation sécurisée interrégionale, et c'est l'EPSNF qui assurera cette fonction ainsi que pour la DRSP de Lille).

Les difficultés particulières évoquées dans les rapports d'activité concernent :

- pour les hospitalisations somatiques : la situation de Joux-la-Ville, hôpital de rattachement Dijon situé à 130 km alors que le recours à l'hôpital d'Auxerre plus proche paraît plus judicieux ;
- pour les hospitalisations psychiatriques : la fermeture temporaire du SMPR de Dijon en raison des événements qu'a connus la maison d'arrêt de Dijon en 1996, a entraîné une augmentation du nombre d'hospitalisations d'office pour Joux-la-Ville et Varennes (le relais par les SMPR de Lyon et de la région parisienne n'a pas fonctionné pour ces établissements).

#### 2.5 - Dossiers médicaux

G3S signale que les dossiers médicaux ne sont pas toujours communiqués lors du transfert de détenus, ce qui nuit à la continuité de la prise en charge. Les équipes hospitalières UCSA ne transmettent pas le dossier médical qu'elles ont élaboré, ce dernier étant la propriété de l'hôpital (décret du 30 mars 1992). La direction de l'administration pénitentiaire a alerté la direction des hôpitaux sur ce point, afin que des instructions soient données aux UCSA.

### 3 - Prévention

#### 3.1 - Dépistages

- \* **MST** : conformément à la réglementation en vigueur, le dépistage est pris en charge par les services du conseil général sur Joux-la-Ville, Aiton, Villenauxe, Varennes, St Mihiel. Sur Villefranche, bien qu'une convention ait été signée avec le conseil général en 1993, l'infirmière prévue n'est pas encore mise à disposition, c'est le service médical qui pallie cette carence. Une rencontre a eu lieu avec le conseil général en août 1996 et la situation devrait être débloquée en 1997.
- \* **Tuberculose** : conformément à la réglementation en vigueur, le dépistage est pris en charge par les services du conseil général, selon des modalités de mise en oeuvre qui varient sur : Joux-la-Ville, Aiton, Villenauxe, Varennes, St Mihiel. Sur Villefranche, la situation est la même que celle évoquée par un dépistage des MST. Le dépistage radiologique des entrants est cependant assuré par la mise à disposition par le conseil général, d'un manipulateur radio.

- \* VIH : Le dépistage volontaire est assuré par des personnels des centres de dépistage anonyme et gratuit dans tous les établissements, à l'exception de Villenaux où c'est le médecin de l'établissement (non agréé CDAG), qui assure cette mission. (Les statistiques fournies dans les rapports des services médicaux de la zone Est indiquent que sur un total de 1200 tests réalisés en 1996, une seule sérologie HIV positive a été dépistée).

Lors de l'enquête 1996 menée à « un jour donné » en milieu pénitentiaire, le pourcentage de détenus dont la séropositivité était connue des services médicaux de la zone Est, était globalement en diminution (même tendance au plan national). Ce pourcentage reste légèrement supérieur à la moyenne nationale (1,9 %), pour les établissements de Joux-la-Ville (2,03 %), d'Aiton (2,11 %).

- \* Hépatites B et C : le dépistage est assuré par les services médicaux de G3S pour les détenus à risque. Le nombre de détenus dépistés VHB + ou VHC + est particulièrement élevé pour les établissements de Villenaux (6 % des entrants VHC +), St Mihiel (5% des entrants VHC +) et Villefranche (l'enquête menée sur une semaine en décembre 96 a montré : 6,6% des présents VHC + ou VHB + nécessitant un suivi médical et biologique).

Le dépistage est pris en charge par le conseil général pour Aiton et Varennes.

La vaccination contre l'hépatite B est assurée par G3S pour les détenus à risque de Villefranche, St Mihiel et Joux-la-Ville. Elle est prise en charge par le conseil général à Aiton. Le CP de Varennes a bénéficié en 1996 de la campagne de vaccination pilotée par la direction générale de la santé. En 1997, cette campagne devrait être étendue à tous les établissements.

### 3.2 - Education pour la santé

En application des orientations contenues dans la circulaire du 8 décembre 1994, un effort a été fait pour les établissements pénitentiaires de la zone Est pour développer les actions d'éducation pour la santé. En 1997, cette campagne devrait être étendue à tous les établissements.

Les principaux thèmes abordés en 1996 :

<i>Etablissement</i>	<i>Thème en 1996</i>
CD Joux-la-Ville	Sida
CD Saint-Mihiel	Sida
CD Villenaux	tabac, Sida, hygiène
CP Aiton	hépatites, tabac, alcool, Sida, hygiène dentaire
CP Varennes	hépatites, DGS, Sida
MA Villefranche	tabac, alcool, Sida, hygiène dentaire

Ces actions ont associé généralement les services socio-éducatifs des établissements et des intervenants extérieurs. Elles ont revêtu différentes formes : remise de documents, concours d'affiches, débats, réalisation de films ...

Seul le CP d'Aiton a élaboré dès 1996, un véritable programme annuel d'éducation pour la santé. Les crédits "éducation pour la santé" de l'administration pénitentiaire ont permis en 1996 le cofinancement d'actions sur Varennes.

Pour 1997, les équipes médicales de la zone Est entendent développer ces actions en mettant l'accent sur les points suivants, nécessaires à la réussite des actions et à leur efficacité :

- plus grande association des détenus à la préparation de ces actions ;
- inscription dans la durée, notamment en élaborant des programmes d'action annuels ou pluriannuels ;
- recours accru à des intervenants extérieurs.

Des actions portant sur le médicament (ses effets, ses dangers), seront mises en place en 1997 sur Villefranche, Villenauxe et Joux-la-Ville.

Le guide méthodologique sur l'éducation pour la santé en milieu pénitentiaire élaboré par le CODESS d'Ille-et-Vilaine à la demande des administrations concernées (DA/DGS/DH) constituera une aide précieuse dans cette démarche. Sa parution est attendue pour la fin 1997.

#### **4 - Lutte contre le Sida**

*4.1 - dépistage (cf. chapitre prévention).*

*4.2 - préservatifs :*

Des préservatifs sont mis à disposition des détenus dans tous les services médicaux de la zone Est. Ils sont également remis aux permissionnaires et libérés au niveau du greffe.

*4.3 - prise en charge des personnes contaminées :*

Aucune consultation spécialisée CISIH n'intervient sur les établissements de la zone Est. Ces consultations hospitalières sont implantées dans les établissements pénitentiaires les plus concernés par l'infection à VIH (25 établissements sur 183 concernés par cette intervention en 1996).

Le suivi médical est assuré par le service médical G3S et complété par l'intervention d'un spécialiste de l'hôpital de référence à Aiton et Villefranche.

La prise en charge financière de ce suivi est assurée par G3S sauf pour Villenauxe et Aiton où les médicaments sont pris en charge par l'hôpital.

#### **5 - Lutte contre la toxicomanie**

Le nombre de détenus ayant un problème de toxicomanie est particulièrement important, à St Mihiel où il représente 40 % des entrants (11 % ont un problème avec l'alcool). Quelques détenus sont sous traitement de substitution à leur entrée en détention (méthadone ou Subutex).

Seul le rapport de Villefranche mentionne une "collaboration de principe" avec un centre de soins pour la distribution de méthadone (ce sont les infirmières G3S qui assurent la distribution).

Comme dans le parc classique, l'entrée des traitements de substitution en détention doit s'accompagner d'une sensibilisation des personnels médicaux à la mise en oeuvre de cette disposition. Une réflexion est menée en ce sens avec le ministère de la santé.

L'une des missions des services médico-psychologiques régionaux implantés en milieu pénitentiaire est la lutte contre la toxicomanie au bénéfice de la population pénale de leur ressort de compétence.

En ce qui concerne les établissements pénitentiaires de la zone Est, aucun des centres de soins spécialisés pour toxicomanes (anciennes antennes toxicomanies) rattachés au SMPR compétents (Dijon, Varcès, Lyon), n'intervient. Une réunion avec le CSST de Dijon, le service socio-éducatif et le service médical de Varennes a eu lieu en 1996. Un état des lieux de la question a été fait à cette occasion.

Les moyens mis en oeuvre pour renforcer la prise en charge des toxicomanes sur les établissements de la zone Est, sont les suivants :

- instauration d'une commission pluridisciplinaire (généraliste, infirmier, service socio-éducatifs, intervenants extérieurs), sur St Mihiel.
- intervention de 2 infirmiers du secteur de psychiatrie d'Auxerre à Joux-la-Ville,
- vacances de psychologues mises en place sur les crédits MILDT/DR à Villefranche, Villenauxe, Varennes et Aiton.
- associations de lutte contre la toxicomanie intervenant à Varennes, St Mihiel et Aiton.

#### *Lutte contre l'alcoolisme :*

Les CHA interviennent à Varennes et Aiton. Sur St Mihiel, c'est l'association Vie Libre qui intervient. Comme pour le parc classique, la prise en charge est inférieure aux besoins (11 % des entrants de St Mihiel ont un problème avec l'alcool).

### **6 - Prise en charge de la santé mentale**

Sur les établissements de la zone Est, le dépistage des maladies mentales est assuré par le médecin généraliste qui oriente ensuite les détenus vers le psychiatre ou psychologue. Il n'y pas d'intervention des SMPR compétents.

G3S déplore la position des SMPR qui ne veulent accueillir que des patients réellement volontaires pour les soins (d'où une augmentation des hospitalisations d'office). Cette position est particulièrement rigide en ce qui concerne SMPR de Varcis compétent pour le CP d'Aiton. Une réflexion est menée sur ce point en lien avec le MISP compétent.

Les rapports signalent les difficultés en ce qui concerne les hospitalisations d'office liées au profil "patient détenu". Ces hospitalisations durent rarement plus de 48 heures et donc aucune thérapie à long terme n'est mise en place.

### **7 - Inspections sanitaires**

Des inspections sanitaires ont été réalisées par les MISP en 1996 sur Villenauxe, Joux-la-Ville, Villefranche et Aiton.

- Joux-la-Ville : le MISP a noté que les recommandations faites en 1995 ont été prises en compte (réorganisation des consultations dentaires, le temps de présence prévu au CCAPT est cependant inférieur aux besoins, information des détenus sur le fonctionnement du service social) ;
- Villefranche : Les recommandations faites par le MISP à l'occasion de cette visite ont été prises en compte (renforcement du temps de généraliste, meilleure répartition des horaires de psychiatres).
- Pour Villenauxe et Aiton, les médecins inspecteurs de santé publique n'ont pas communiqué leur rapport.

### **8 - Articulation avec les services pénitentiaires**

Sur chacun des sites et selon des modalités variables, des rencontres régulières sont organisées entre service médical et services pénitentiaires. Elles permettent de débattre des difficultés rencontrées ou de situations particulières dans un objectif d'amélioration de la prise en charge des détenus :

- \* mise en place de commissions médicales (service médical et services pénitentiaires) Villefranche, Joux-la-Ville, Varennes, Aiton. St Mihiel.

- \* participation d'un membre du service médical aux réunions organisées par les services pénitentiaires (commissions de surveillance, réunions de service, etc.) : Villefranche, Joux-la-Ville, Varennes, St Mihiel ;
- \* participation aux CAP (soit par la présence d'un nombre de l'équipe médicale, soit par la transmission par le médecin d'informations qu'il souhaite porter à la connaissance du JAP, sous pli confidentiel).

Sur Villenauxe, cette articulation doit être travaillée (une seule réunion en 1996, à l'initiative du psychiatre pour la prise en charge des délinquants sexuels).

### 9 - Faits marquants - difficultés

- mutinerie à St Mihiel et destruction de la maison d'arrêt de Dijon
- problème de contingentement des extractions médicales non urgentes sur Villefranche,
- absence d'implication des SMPR (notamment sur Aiton).

### 10 - Projets 1997

- développer les actions d'éducation pour la santé ;
- développer la réflexion sur la prévention des suicides sur Aiton et Varennes, en intégrant les orientations du groupe de travail national sur ce rythme
- développer les liens avec les SMPR compétents,
- renforcer l'articulation avec les services pénitentiaires à Villenauxe, par la mise en place d'une commission médicale trimestrielle.
- mettre en place de groupes de parole pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel à St Mihiel.

## ZONE NORD

---

### 1 - Activité médicale des services médicaux de la zone Nord

#### *1-1 Effectifs médicaux et para-médicaux :*

Les effectifs des équipes médicales de la zone Nord sont conformes au CCATP, à l'exception de

- MA Villepinte : déficit de 1,2 ETP d'infirmier
- MA Osny : déficit de 1 ETP d'infirmier  
déficit de 0,5 ETP de psychologue

Parallèlement certains effectifs sont supérieurs aux normes prévues au CCATP :

- MA Osny plus 0,5 ETP de généraliste
- CP Maubeuge: plus 0,1 ETP de généraliste,  
plus 0,1 ETP de psychiatre  
plus 0,5 ETP de secrétaire médicale
- CP Longuenesse: plus 0,1 ETP de dentiste

Globalement, les effectifs psychiatriques sont jugés insuffisants au regard des besoins de la population accueillie par les services pénitentiaires et médicaux..

Les consultations internes sont globalement en augmentation (+13 %) à l'exception du CP de Maubeuge où le volume des consultations internes est en diminution (- 16 %). Sur Maubeuge et Osny, le nombre de consultations de psychiatre est en diminution, respectivement -35% et 24%. Sur Bapaume le nombre de consultations de dentiste est en diminution.

Les consultations externes sont en augmentation dans tous les établissements.

Les hospitalisations sont en augmentation importante, notamment sur Longuenesse (+195%), Bapaume (+82%) et Osny (+75%). Cette augmentation concerne essentiellement les hospitalisations somatiques.

#### *1-3 Difficultés liées aux hospitalisations*

Les rapports des services médicaux de la zone ne mentionnent pas de difficultés liées aux hospitalisations.

Les services pénitentiaires notent sur Osny des difficultés liées à l'absence de locaux adaptés à l'accueil de détenus à l'hôpital de Pontoise et à l'absence de formation des personnels de l'hôpital à l'accueil des détenus.

#### *1.4 - Distribution des médicaments :*

Elle est conforme à la réglementation. Des réunions régulières entre services pénitentiaires et sanitaires sont organisées à la MA d'Osny afin de prévenir les risques liés aux nouvelles modalités de cette distribution. Sur Villepinte, les services pénitentiaires notent que cette articulation doit être renforcée. De manière générale, les services pénitentiaires soulignent que ces nouvelles modalités de distribution de médicaments n'ont pas entraîné d'incidents majeurs en 1996. Le recueil d'indicateurs qui sera mis en place en 1998 dans tous les établissements, permettra notamment de suivre l'évolution de ces incidents.

## 2 - prévention

## 2.1 Dépistages

Tuberculose :

- Maubeuge : dépistage réalisé par IDR et par radiographie une fois par semaine.
- Villepinte : il est indiqué un dépistage radiographique systématique, mais la fréquence n'est pas mentionnée.

Osny : dépistage radiographique une fois par semaine

	Résultats VIH 96 (moyenne nationale 1,9%)	Intervention CDAG	intervention CISIH
Bapaume	0,70 %	oui	non
Longuenesse	0,16 %	non	non
Maubeuge	0,66 %	oui	non
Osny	2,55 %	oui	non
Villepinte	2,26 %	oui	oui

## 2.2 - Education pour la santé

Des actions ont été mises en place dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le Sida sur les établissements de la zone Nord. Une action "nutrition" a été mise en place sur Osny pour les détenus ayant une activité sportive.

Un projet de réalisation d'un court métrage sur la prise en charge sanitaire des 16-25 ans est également en cours sur cet établissement en partenariat avec les services de la PJJ, de la mission locale et de la CPAM.

Sur le CP Longuenesse, pour la première fois en 1996, il a été fait appel à des intervenants extérieurs pour réaliser les actions d'éducation pour la santé en direction des mineurs.

## 3 - Lutte contre le VIH.

### 3.1 - Dépistage (cf. § prévention)

Les résultats de l'enquête menée à un jour donné en 96 indiquent pour les établissements de la zone Nord, comme pour l'ensemble des établissements, une légère diminution du nombre de personnes connues séropositives des services médicaux des établissements. Ces résultats demeurent légèrement supérieurs à la moyenne nationale dans deux de ces établissements: Osny et Villepinte.

### 3.2 - Prise en charge médicale

Le suivi médical est assuré par les équipes médicales GEPSA et complété par l'intervention d'une équipe CISIH sur Villepinte. La prise en charge financière de ce suivi est assurée par GEPSA. Les consultations hospitalières CISIH sont implantées dans les établissements pénitentiaires les plus concernés par l'infection à VIH (25 établissements sur 186 sont concernés par cette intervention en 1996, parmi eux 7 sont des 13000). La décision du recours à une consultation CISIH est de la compétence du ministère de la santé (DH), l'enquête VIH à un jour donné est l'un des éléments d'appréciation.

## 4 - Lutte contre la toxicomanie

Le nombre de détenus toxicomanes est particulièrement élevé sur Osny et Villepinte.

En complément de la prise en charge des équipes médicales GEPSA, des actions spécifiques sont mises en place :

MA Osny :

- intervention d'associations de lutte contre la toxicomanie (Dune, Imagine, Rivage).
- action spécifique "théâtre forum" mise en place en direction des mineurs.
- Ces interventions s'inscrivent dans le cadre de la convention départementale de lutte contre la toxicomanie passée entre le préfet et le parquet et financée sur les crédits MILDT prévus à cet effet. En 1996, l'articulation entre ces associations et le service médical GEPSA a été renforcée,
- intervention d'un psychologue rémunéré sur les crédits MILDT/DR (900h/an),

En ce qui concerne la lutte contre l'alcool, des contacts ont été pris avec le CHAA qui n'intervient pas encore à l'établissement.

MA Villepinte :

- le centre départemental de soins chargé de la toxicomanie (SDPST) rencontre tous les 2 mois les détenus afin de leur présenter les prises en charge possibles,
- des réunions de sensibilisation sont également organisées sur l'alcool en lien avec le CHAA.

CP Longuenesse :

- intervention de l'association ABCD dans le cadre de la convention départementale de lutte contre la toxicomanie et financée sur les crédits MILDT prévus à cet effet.
- intervention des associations Vie Libre et Alcooliques Anonymes pour la lutte contre l'alcoolisme.

CP Maubeuge :

- intervention de deux associations de lutte contre la toxicomanie. Le service médical GEPSA qui mène par ailleurs des actions spécifiques toxicomanie et alcool, déplore de n'être pas associé à l'élaboration des actions mises en place par ces associations.

CD Bapaume :

- Le rapport précise qu'une réflexion est menée par la DDASS, réflexion associant UCSA du département, JAP, procureur sans préciser si le service médical GEPSA y est associé.
- intervention de l'association Vie Libre.

Seul le rapport d'Osny mentionne la poursuite d'un traitement de substitution Méthadone pour un détenu.

## **5 - Prise en charge du volet santé mentale et articulation avec les SMPR**

Tous les rapports notent la nécessité de renforcer une prise en charge adaptée aux publics : mineurs, délinquants sexuels, toxicomanes.

Une réflexion est menée dans tous les établissements de la zone sur la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel et notamment sur la nécessité de les sensibiliser à une prise en charge thérapeutique. Sur Bapaume une étude est en cours sur ce thème : pathologies rencontrées, prises en charge et moyens en personnel nécessaires.

Au 1er janvier 1997, le taux d'auteurs d'infractions à caractère sexuel était : Villepinte (3,15%), Osny (3,4%), Maubeuge (9,5%), Longuenesse (11,3 %), Bapaume (33,4%).

L'articulation avec les SMPR compétents est évoquée dans le rapport de Longuenesse : «articulation

grandement facilitée par l'intervention au CP d'un praticien hospitalier du SMPR de Loos».

## **6 - Articulation avec les services pénitentiaires**

Les services médicaux de la zone Nord indiquent une articulation satisfaisante avec les services pénitentiaires. Cette analyse semble partagée par les services pénitentiaires.

L'articulation avec les services socio-éducatifs est cependant difficile sur Osny et Maubeuge en raison de la faiblesse des effectifs de travailleurs sociaux sur ces établissements.

Sur Villepinte, les services pénitentiaires notent que cette articulation est à renforcer autour de réflexions communes : distribution des médicaments notamment.

## **7 - Faits marquants - difficultés**

\* colloque organisé par G3S et GEPSA en juin 1996.

\* Seul le service médical de Bapaume fait état de difficultés :

- hospitalisations : comme par le passé le problème des gardes statiques est évoqué,
- distribution des psychotropes (sans précision),
- grâces médicales tardives,
- difficultés pour recruter un ophtalmologue.

## **8 - Projets 1997 :**

- poursuite des axes de travail retenus en 1996
- développement des actions d'éducation pour la santé (Longuenesse, Villepinte),
- réflexion sur la prise en charge spécifique des mineurs (Villepinte),
- amélioration de la préparation à la sortie des polytoxicomanes et des personnes touchées par le Sida, en associant l'ensemble des partenaires concernés (internes et externes).

## ZONE OUEST

---

### 1 - Activité médicale des services médicaux de la zone Ouest

#### *1-1 Effectifs médicaux et para-médicaux :*

L'analyse de ces effectifs est difficile, les rapports ne mentionnant pas tous les temps de présence des personnels médicaux et para-médicaux.

Les services pénitentiaires de Neuvic et d'Uzerche ne signalent pas de délais d'attente importants dans la prise en charge.

#### *1-2 Activité des services médicaux*

L'activité médicale est en augmentation importante sur l'ensemble de la zone, augmentation bien supérieure à celle des effectifs sur la zone.

Les rapports des services médicaux de Neuvic, Nanterre et Châteaudun mentionnent une augmentation des détenus présentant des pathologies lourdes.

Les consultations internes sont en augmentation sur tous les établissements, à l'exception d'Argentan (-13 % , effectif moyen en légère diminution, mais parallèlement le nombre de consultations externes a augmenté de +60%).

Les consultations externes sont en augmentation partout à l'exception de Neuvic où elles sont en légère diminution. Cette augmentation est particulièrement importante sur Uzerche (+225 %) et sur Argentan (+60%).

En ce qui concerne les hospitalisations, elles sont en augmentation très importante.

#### *1.3 - Distribution des médicaments;*

Les modalités ne sont pas précisées dans les rapports des services médicaux.

Les directions des établissements de la zone indiquent une distribution conforme à la réglementation en vigueur et adaptée au profil de chaque détenu.

Le rapport de Neuvic mentionne que peu de détenus sont capables de gérer correctement leur traitement. La direction du CD d'Argentan souligne qu'il convient de renforcer l'articulation entre services pénitentiaires et sanitaire afin de limiter les risques liés aux nouvelles modalités de distribution des médicaments.

## 2 - Prévention

### *2.1 - Lutte contre le VIH.*

Les résultats de l'enquête menée à «un jour donné» en 1996 montrent pour les établissements de la zone Ouest, comme pour l'ensemble des établissements, une légère diminution du nombre de personnes connues séropositives par les services médicaux des établissements. Ces résultats demeurent largement

supérieurs à la moyenne nationale dans quatre de ces établissements.

Prise en charge VIH	Résultats VIH 96 (moyenne nationale 1,9%)	Intervention CDAG	Intervention CISIH
Neuvic	3.22 %	oui	non
Châteaudun	4,00 %	???	non
Uzerche	2.50 %	oui	non, mais lien avec CISIH Limoges
Argentan	2.33 %	oui	oui
Nanterre	5.29 %	oui	oui

Le rapport du service médical de Nanterre note que les trithérapies ont été introduites au cours du dernier trimestre 1996.

## 2.2 - Lutte contre la toxicomanie

La zone Ouest regroupe des établissements recevant des détenus de la région parisienne particulièrement concernés par les problèmes de toxicomanie.

Le service médical de Neuvic mentionne l'intervention d'une association de lutte contre l'alcoolisme APTÉ 24.

Le service médical d'Uzerche mentionne l'intervention de l'antenne de lutte contre la toxicomanie du SMPR de Poitiers.

Dans le cadre de la mise en oeuvre des schémas régionaux de lutte contre la toxicomanie, les actions suivantes ont été financées en 1996 sur les crédits interministériels délégués aux directions régionales:

- intervention d'associations de lutte contre la toxicomanie afin de mieux préparer la sortie des détenus toxicomanes à Argentan, Nanterre.
- vacations de psychologues afin de renforcer la prise en charge des détenus toxicomanes sur Châteaudun (826 h), Nanterre (864 h),
- actions de formation visant à aider les personnels pénitentiaires à mieux assurer leurs missions auprès de détenus toxicomanes, notamment sur Châteaudun où un programme pluriannuel global a été mis en place en 1996 et se poursuivra en 1997 (information et sensibilisation des agents, articulation posée entre PEP et mission d'observation).

## 3 - Santé mentale

L'articulation avec les SMPR n'est pas non plus évoquée. Le nombre d'hospitalisations psychiatriques (SMPR et HO) est peu important : 2,7% du total hospitalisations sur la zone.

## 4 - Articulation avec les services pénitentiaires

Elle est évoquée uniquement dans les rapports de Neuvic (un infirmier participe systématiquement à la commission d'orientation et de Nanterre (mise en place de réflexions communes).

Les services pénitentiaires mentionnent des contacts réguliers et satisfaisants. Seule la direction du CD d'Argentan note que cette articulation est à renforcer en ce qui concerne la distribution des médicaments et la préparation de la continuité des soins lors de la sortie.

## 5 - Faits marquants - difficultés

Sur Nanterre les équipes SIGES ont tenu une convention et ont invité les représentants AP. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanges fructueux.

#### *difficultés*

- détenus présentant des pathologies de plus en plus lourdes (notamment sur Neuvic)
- détenus souvent incapables de gérer correctement leur traitement (notamment sur Neuvic)
- insuffisance couverture psychiatrique et dentaire au regard des besoins (notamment Argentan)
- inquiétude liée à la mise en place du futur schéma national d'hospitalisation sur Neuvic et problèmes ponctuels de gardes et escortes pour les détenus hospitalisés d'Uzerche.

#### 6 - Projets 97

- poursuite de la réflexion sur la distribution des médicaments en lien avec les services pénitentiaires (Neuvic).
- mise en place d'un projet d'exécution de peine spécifique toxicomanes sur Châteaudun (projet actuellement à l'étude au niveau DR).
- un effort devra être fait pour développer les actions d'éducation pour la santé sur cette zone qui regroupe des établissements recevant des détenus de la région parisienne affectés par les problèmes de toxicomanie et l'infection par le VIH.

# **- FONCTION CANTINE -**

## OBSERVATIONS GENERALES SUR LA CANTINE

### (Tableaux 1)

La comparaison des dépenses moyennes mensuelles par détenu entre les établissements à gestion mixte et ceux repris en régie directe, fait apparaître une dépense inférieure de 2,9 % environ dans la première catégorie d'établissements.

En 1996 en effet l'évolution des dépenses par rapport à l'année précédente tend à réduire cet écart entre les établissements à gestion publique et les établissements à gestion déléguée : dans l'ensemble des établissements 13 000, la consommation moyenne mensuelle par détenu s'est établie à 544 F en 1996 au lieu de 520 F en 1995 ; soit une progression globale de 4,6 %. Le chiffre d'affaires, quant à lui, a progressé de 8,3%. Pour les quatre établissements en régie directe les chiffres sont de 554 F en 1995 et de 560 F en 1996 pour la consommation mensuelle, et le taux de croissance s'élève à 1 % per capita (le chiffre d'affaires a progressé de 16,4 %). Ces évolutions favorables des dépenses peuvent être mises en relation avec la progression, également sensible, de la masse salariale dans la plupart des établissements concernés.

Le différentiel des dépenses moyennes mensuelles par détenu entre les établissements du programme 13 000 est relativement faible dans l'ensemble, la plupart des établissements se situant dans la fourchette 500-650 francs. La dépense minimum s'établit à 373 F (CP de Châteauroux), la dépense maximum à 852 F (MC d'Arles). On peut noter qu'il s'agit dans les deux cas d'établissements en régie directe. Au sein des établissements à gestion mixte, la dépense moyenne mensuelle par détenu la plus élevée est atteinte à la MA de Villefranche (zone Est) avec 686 F, ainsi qu'au CD de Bapaume (668 F) et la moins élevée à la MA de Villepinte (zone Nord) avec 422 F et à Maubeuge (idem) avec 463 F.

Il pourrait être légitimement envisagé de rapprocher la dépense moyenne mensuelle par détenu avec leurs revenus issus de la seule production en atelier, mais il est difficile d'établir un lien direct entre le niveau de dépense et le niveau de rémunération en comparant les zones entre elles. Ainsi les résultats décevants de la zone Sud en matière d'emploi carcéral et le niveau néanmoins satisfaisant de la consommation. A l'inverse la dépense moyenne mensuelle par détenu la plus faible se situe dans la zone Nord qui détient la masse salariale la plus élevée des quatre zones. Par contre on peut constater au sein de chaque zone que les établissements performants en terme de masse salariale distribuée le sont également pour les dépenses par détenus. De plus il y a une certaine corrélation dans les évolutions annuelles de ces deux groupes d'indicateurs.

On ne peut pas non plus établir de corrélation entre le montant des dépenses et le coût du panier du détenu (qui ne comprend qu'une partie des produits vendus en cantine).

Indicateurs sur la fonction cantine

	C.A. cantine 1995	C.A. cantine 1996	écart 95/96	dépenses par détenu 1995	dépenses par détenu 1996	écart 95/96
ARGENTAN	3 014 800 F	3 425 841 F	-13.6%	513 F	551 F	-7.4%
CHATEAUDUN	3 767 600 F	3 816 550 F	-1.3%	664 F	637 F	4.0%
NANTERRE	3 795 900 F	3 333 606 F	12.2%	481 F	428 F	11.1%
NEUVIC	2 140 100 F	2 421 000 F	-13.1%	554 F	611 F	-10.3%
UZERCHE	2 192 900 F	2 691 126 F	-22.7%	452 F	467 F	-3.3%
<b>ZONE OUEST</b>	<b>14 911 300 F</b>	<b>15 688 123 F</b>	<b>-5.2%</b>	<b>530 F</b>	<b>528 F</b>	<b>0.3%</b>
BAPAUME	3 953 300 F	4 390 482 F	-11.1%	598 F	668 F	-11.7%
LONGUENESSE	3 585 700 F	3 851 592 F	-7.4%	489 F	513 F	-4.8%
MAUBEUGE	2 053 725 F	2 485 085 F	-21.0%	395 F	463 F	-17.0%
OSNY	3 991 100 F	3 945 058 F	1.2%	509 F	524 F	-3.0%
VILLEPINTE	3 468 600 F	3 542 844 F	-2.1%	415 F	422 F	-1.7%
<b>ZONE NORD</b>	<b>17 052 425 F</b>	<b>18 215 061 F</b>	<b>-6.8%</b>	<b>483 F</b>	<b>515 F</b>	<b>-6.7%</b>
AIX EN PROVE	4 854 900 F	5 087 517 F	-4.8%	571 F	604 F	-5.8%
GRASSE	3 963 300 F	3 887 997 F	1.9%	475 F	471 F	0.7%
SALON	3 254 200 F	3 940 030 F	-21.1%	575 F	586 F	-2.1%
TARASCON	3 974 100 F	4 292 066 F	-8.0%	625 F	646 F	-3.4%
VILLENEUVE L	3 750 400 F	4 194 154 F	-11.8%	454 F	493 F	-8.6%
<b>ZONE SUD</b>	<b>19 796 900 F</b>	<b>21 401 764 F</b>	<b>-8.1%</b>	<b>533 F</b>	<b>555 F</b>	<b>-4.2%</b>
AITON	1 996 224 F	2 403 676 F	-20.4%	562 F	581 F	-3.3%
JOUX LA VILLE	3 320 064 F	3 446 600 F	-3.8%	524 F	557 F	-6.2%
ST MIHIEL	1 186 143 F	1 557 869 F	-31.3%	549 F	582 F	-6.0%
VARENNES	1 971 960 F	2 536 400 F	-28.6%	474 F	543 F	-14.7%
VILLEFRANCH	4 028 000 F	4 369 000 F	-8.5%	637 F	686 F	-7.6%
VILLENAUXE	1 843 968 F	2 074 200 F	-12.5%	448 F	511 F	-14.1%
<b>ZONE EST</b>	<b>14 346 359 F</b>	<b>16 387 745 F</b>	<b>-14.2%</b>	<b>538 F</b>	<b>583 F</b>	<b>-8.3%</b>

Indicateurs sur la fonction cantine

	effectif détenu 1995	effectif détenu 1996	coût du panier du détenu au 1er oct. 95	coût du panier du détenu au 1er oct. 96	écart 95/96	moyenne 1995	moyenne 1996
ARGENTAN	490	518	128.77	126.86	-1.48%		
CHATEAUDUN	473	499	131.57	123.99	-5.76%		
NANTERRE	657	649	127.82	123.54	-3.35%		
NEUVIC	322	330	123.38	107.02	-13.26%		
UZERCHE	404	480	136.78	118.72	-13.20%		
<b>ZONE OUEST</b>	<b>2 346</b>	<b>2 477</b>	<b>129.64</b>	<b>121.00</b>	<b>-6.67%</b>	<b>129.64</b>	<b>121.00</b>
BAPAUME	551	548	131.29	n.d.	n.d.		
LONGUENESSE	611	626	125.24	n.d.	n.d.		
MAUBEUGE	433	448	126.76	135.71	7.06%		
OSNY	654	628	131.06	134.49	2.62%		
VILLEPINTE	696	699	138.89	141.95	2.20%		
<b>ZONE NORD</b>	<b>2 945</b>	<b>2 949</b>	<b>149.77</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>149.77</b>	<b>n.d.</b>
AIX EN PROVE	709	702	139.18	144.97	4.16%		
GRASSE	696	688	136.10	139.76	2.69%		
SALON	472	560	141.95	143.95	1.41%		
TARASCON	530	554	139.23	141.00	1.27%		
VILLENEUVE L	688	709	151.74	139.83	-7.85%		
<b>ZONE SUD</b>	<b>3 095</b>	<b>3 212</b>	<b>187.74</b>	<b>193.76</b>	<b>3.21%</b>	<b>187.74</b>	<b>193.76</b>
AITON	296	345	136.76	135.11	-1.21%		
JOUX LA VILLE	528	516	134.51	133.47	-0.77%		
ST MIHIEL	180	223	136.87	133.48	-2.48%		
VARENNES	347	389	137.24	127.82	-6.86%		
VILLEFRANCH	527	531	136.06	136.31	0.18%		
VILLENAUXE	343	338	149.42	132.68	-11.20%		
<b>ZONE EST</b>	<b>2 221</b>	<b>2 342</b>	<b>132.53</b>	<b>139.45</b>	<b>5.22%</b>	<b>132.53</b>	<b>139.45</b>

## **OBSERVATIONS GENERALES SUR LE PANIER DU DETENU (Tableau 2)**

Le panier du détenu est composé des vingt produits les plus couramment achetés par les détenus et le coût moyen de ce panier constitue, pour l'administration pénitentiaire, un indicateur important de l'évolution des prix de la cantine. Les coûts présentés dans le tableau 2, reposent sur les prix des 20 produits de ce panier. Il s'est élevé à 135,28 F en 1996 dans l'ensemble des établissements 13 000 à gestion déléguée, à 140,42 F dans les établissements en régie directe et à 136,59 F dans les établissements du parc classique.

Entre le 1er octobre 1995 et le 1er octobre 1996, le montant du panier du détenu a fortement diminué dans deux zones, respectivement de 3,1 % (zone Est) et de 6,7% (zone Ouest) il s'est modérément élevé dans une zone et a progressé de 3% dans la zone nord. La zone sud offre le panier le plus cher, les zone Est et Nord offrent un panier d'un coût presque équivalent, alors que la zone Ouest fait bénéficier les détenus d'un panier nettement moins cher. Les niveaux de prix et les évolutions présentent des différences sensibles d'un établissement à l'autre, y compris au sein d'une même zone. Il ressort de cette comparaison de prix moyens, que la MA d'Aix en Provence (zone Sud) propose, le panier du détenu le plus cher de tous les établissements à gestion mixte, avec 144,97 F : ce montant est 35,5 % plus cher que celui du CD de Neuvic (zone ouest), qui propose, pour la seconde année consécutive, le panier le moins cher avec 107,02 F.

La situation des prix de la cantine pour la zone Nord a été examinée à l'occasion d'une réunion de zone qui s'est tenue le 4 mars 1997. Le groupement s'est engagé à baisser graduellement ses prix en réduisant et en homogénéisant la gamme de produits proposés dans le catalogue afin de diminuer les frais de gestion. Il a été par ailleurs rappelé, au cours de cette réunion, que les frais de structure ne peuvent pas être incorporés dans le prix de vente en tant que frais de gestion.

D'une manière générale, on observe que le coût du panier du détenu dans les établissements 13 000 est de 0,29 % moins cher que dans les établissements classiques et que l'évolution des prix y est plus favorable (-1,21% contre +0,69 %).

# FONCTION RESTAURATION

La vie en détention est très sensible à la qualité de la restauration. Cette fonction est globalement satisfaisante sur l'ensemble des zones. L'année 1996 a notamment été marquée dans ce secteur par les initiatives et les premiers résultats sur l'assurance qualité.

### **Normes ISO-9002**

**ZONE SUD** : L'organisme certificateur Veritas a validé en 1996 les objectifs d'assurance qualité de la société Eurest. Cette démarche assurance qualité s'est traduite par l'obtention en 1997 de la norme ISO 9002 pour la gestion de la restauration des 5 établissements pénitentiaires de la zone.

**ZONE NORD** : Les 5 sites du secteur Nord, également confiés à la société EUREST, se sont engagés dans la même démarche d'assurance qualité et visent une certification à brève échéance. Déjà la MA du Val d'Oise s'est vu dotée récemment de la climatisation des locaux de préparations froides.

**ZONE EST** : Le groupement de la zone Est et la société Orly Restauration se sont engagés dans la même démarche d'assurance qualité ISO-9002, suivi de la mise en oeuvre de la méthode HACCP. Cette méthode est recommandée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), car elle s'avère, selon cette organisme, plus fiable que l'analyse microbiologique et offre de meilleures garanties du point de vue de la protection des consommateurs.

**ZONE OUEST** : Le groupement SIGES, filiale de l'entreprise SODEXHO, s'est aussi engagé dans la démarche d'assurance qualité aux normes ISO 9002 du service de restauration. Le site pilote choisi pour la certification est le CD d'Argentan.

Cette initiative a pour objet de prouver et de garantir, qu'au quotidien, toutes les étapes du fonctionnement du service de restauration soient conformes aux engagements du groupement, et assurent le respect des normes et la réglementation en vigueur, de garantir en outre la mise en oeuvre de moyens, méthodes et contrôles propres à satisfaire la qualité de la prestation restauration souhaitée par l'Administration Pénitentiaire.

### **Aspect nutritionnel, qualitatif et diététique**

**ZONES NORD & SUD** Sous l'impulsion du service de diététique, l'alimentation du régime ordinaire et sur prescriptions médicales ont été adaptés au regard des besoins nutritionnels et thérapeutiques tout en préservant les habitudes alimentaires locales.

Pour la zone Nord et Ouest, les régimes correspondants à des pathologies spécifiques ont été intégrés à l'ensemble des fiches régimes. Ainsi le menu hyper calorique (supplément de féculents, de produits laitiers et de fruits) est facilement réalisable dans tous les établissements de la circonscription. Ce régime est destiné aux personnes dénutries en général. Il est prescrit fréquemment aux malades atteints du VIH, mais également à toute personne ayant un problème de santé, ce qui présente l'avantage de ne pas singulariser le traitement de la pathologie VIH. Le surcoût s'élève à 1 ou 3 francs par repas.

**ZONE OUEST :** Les plans alimentaires ont été révisés et validés par le service diététique de l'Administration Pénitentiaire. La mise en oeuvre est désormais respectée sur les sites de la zone, bien que l'équilibre nutritionnel ne soit pas la préoccupation majeure de la population pénale, ce qui en l'espèce conduit à une élaboration intelligente des menus.

Dans le cadre de la démarche qualité, un plan de contrôle des plats cuisinés est confié à un laboratoire d'analyses microbiologiques indépendant.

Pour 1996, 240 analyses ont été effectuées ; 9 d'entre elles présentaient un caractère non satisfaisant par manque d'application des règles d'hygiène corporelle, de propreté du matériel, non respect des plans de nettoyage, désinfection des locaux et des installations.

Par ailleurs, le groupement de la zone Ouest souhaite une plus grande implication de l'Administration Pénitentiaire, notamment dans la sélection concernant le classement des détenus aux cuisines en raison de la démarche assurance qualité engagée et dans l'application des consignes et des règles relatives au travail en cuisine et en particulier dans les offices d'hébergement et des salles communes, au motif que de nouveaux équipements de remise en température, sont mis à disposition.

Enfin, le groupement met l'accent sur les actions de formation préqualifiantes de la population pénale aux métiers de la restauration collective avec le concours d'un formateur hors contrat.

**ZONE EST :** Le groupement s'est engagé dans une démarche d'assurance qualité ISO 9002. Les procédures de la fonction hôtellerie sont écrites à 90 %. La certification de l'organisme AFAQ est envisagée pour 1997. La société CFR (Compagnie Française de Restauration) a mis en place la méthode HACCP et un plan de formation à l'ensemble des équipes de cuisine.

Le dispositif vise l'application de la directive 93/43/CEE du 14 juin 1993, relative à l'hygiène des denrées alimentaires, et concerne tous les stades de transformation des denrées y compris la mise à disposition au consommateur.

La méthode HACCP (Hazard Analysis & Critical Control Point) ou analyse des risques & maîtrise des points critiques), mise au point par la NASA, a également été appliquée. Cette méthode consiste à établir un plan formalisé d'auto-contrôle de la salubrité de toute la chaîne alimentaire.

### **Journées à thème**

Des journées à thèmes ont été organisées dans les établissements pénitentiaires de la zone EST. Des recettes servies midi et soir ont été confectionnées à base d'épices ou de fines herbes. Les détenus, qui ont apprécié cette initiative, ont été invités à retrouver le nom des épices utilisées. Des menus à thèmes ont été réalisés, portant sur la Grèce, l'île de la Réunion et la Tunisie.

Les établissements ont également participé à la semaine du goût. Des menus améliorés sont prévus pour les fêtes.

### **Formation des détenus et sensibilisation à la sécurité alimentaire**

La rotation importante des détenus classés en cuisine de production, conduit le groupement à organiser des actions permanentes de formation afin de créer un climat de stabilité pour la mise en oeuvre, le suivi et l'efficacité des dispositions retenues de l'HACCP.

A cette fin, des actions innovantes et correctives sont menées en cuisine pour filmer à l'aide d'un caméscope les gestes et les comportements en cuisine pour chaque poste de travail. Ils sont ensuite analysés commentés en salle de cours après visualisation de la cassette. Les détenus ont participé de manière très satisfaisante

### **Analyses bactériologiques**

**ZONE EST :** Les analyses bactériologiques obligatoires dans les cuisines ont connu en 1996 des résultats moins favorables que les années précédentes : seuls 91,7% de ces examens ont été déclarés satisfaisants contre 95% l'année précédente.

**ZONE OUEST :** Les analyses bactériologiques obligatoires dans les cuisines ont abouti à un taux de conformité aux normes égal à 96,3%.

Pour inverser cette tendance le groupement va accentuer ses efforts en matière de formation et renforcer ses procédures de contrôle : stages de connaissance sur les produits d'entretien et de nettoyage et les méthodes, respect du planning de nettoyage.

### **Plan alimentaire et diététique**

**ZONE EST :** Sur le plan de l'alimentation, le bilan globalement positif doit être nuancé par les difficultés qu'éprouve le groupement à respecter la notion de plan alimentaire, ce qui pourtant serait bénéfique à l'équilibre alimentaire des détenus et faciliterait la rationalisation des stocks.

**ZONE OUEST :** La zone Ouest a un bon équilibre alimentaire en maison d'arrêt mais la qualité de ce résultat est diminuée par la moindre performance des centres de détention.

L'application du plan alimentaire révèle encore quelques difficultés à concilier exigences contractuelles et habitudes alimentaires des détenus.

Si la société Sodexo a respecté ses engagements, des dérives sont observées dans certains établissements compte tenu des pratiques de certains détenus. Le groupement doit prendre toutes les mesures pour remédier à cette situation qui traduit peut être une insatisfaction diffuse vis à vis de la restauration. Il est souhaitable de ne pas limiter son intervention ou celle de l'administration à des mesures de contraintes mais de tenter de concilier les attentes des détenus avec les exigences de la restauration collective.

# FONCTION MAINTENANCE

## OBSERVATIONS GENERALES SUR LA FONCTION MAINTENANCE

D'une manière générale la qualité des prestations de maintenance ne peut pas être jugée indépendamment de l'état initial des bâtiments et installations à entretenir.

### ORGANISATION

L'organisation des établissements en gestion mixte s'avère supérieure à celle des établissements en régie directe qui ont le handicap d'une mise en service plus tardive.

Le titulaire du marché s'acquitte convenablement de ses obligations en matière d'astreinte.

La GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur), la gestion du portefeuille travaux, la gestion du stock des pièces de rechange, la sous-traitance, les achats et la documentation, la formation et la qualification des personnels mis à la disposition du service (sauf détenus du service général) s'exécutent dans de bonnes conditions.

### ETAT DES INSTALLATIONS ET QUALITE DES PRESTATIONS

Parmi les diverses prestations au titre de la maintenance, l'entretien des installations de sécurité, des installation électriques et la serrurerie obtiennent les meilleures appréciations. Il s'agit en effet de services qui appartiennent au bloc "sécuritaire" et qui sont essentiels au bon fonctionnement d'un établissement pénitentiaire.

Pour les autres prestations on enregistre parfois dans certains établissement des résultats moins satisfaisants (voir plus loin). Dans deux domaines des améliorations s'imposent : la cuisine blanchisserie et l'entretien des bâtiments.

Les problèmes signalés sur l'entretien des cuisines blanchisserie sont en partie imputables à la qualité du personnel, qui est composé de détenus classé au service général. La nature du matériel explique également les différences d'un établissement à l'autre.

Au niveau de l'entretien des bâtiment les auteurs du document cité déplorent l'insuffisance des moyens engagés et craignent que les conséquences ne se fassent sentir à terme. Dans ce secteur plomberie sanitaires, les difficultés rencontrées sont essentiellement dues à la qualité des installations ainsi qu'aux dégradations commises par les détenus.

Des insuffisances ont été relevées pour la sécurité incendie, même si le niveau général de la maintenance et l'état de santé des installations est très satisfaisant.

Pour le mobilier on observe que la maintenance consiste à renouveler le matériel.

Enfin l'entretien des espaces extérieurs présente quelques lacunes.

## MAINTENANCE ZONE SUD

---

Les prestations de maintenance assurées par la Société IDEX et Cie sont satisfaisantes. Par ailleurs, les relations avec le groupement sont bonnes.

### 1 - ORGANISATION

L'unité maintenance privée est articulée autour de deux équipes et comprend :

- 5 Techniciens au niveau régional
- 7 Techniciens au niveau de chaque établissement

### 2 - PRESTATIONS DE MAINTENANCE

Les prestations de maintenance au niveau des 6 établissements en gestion mixte sont précisées par l'annexe 12 du CCATP.

Les prestations de maintenance des 5 établissements en gestion privée prennent en compte :

- les bâtiments,
- les installations,
- les véhicules,
- le mobilier.

Les prestations de maintenance concernent :

- **la maintenance préventive** pour ce qui est de l'entretien,
- **la maintenance corrective** pour ce qui concerne les dépannages ou les réparations.

### 3 - EVOLUTION MAINTENANCE

Les interventions concernent principalement les courants forts, la plomberie et la sécurité pénitentiaire.

Le nombre d'astreintes pour l'ensemble des sites est en très nette baisse. Les astreintes sont assurées par l'intermédiaire du système appel de personnes du type "Eurosignal" et permet des interventions en moins de 30 minutes.

Les visites réglementaires des installations techniques sont effectués régulièrement par les organismes agréés.

552 heures de formation professionnelle technique dans le cadre de la maintenance ont été

données par les techniciens de la Société IDEX au sein des établissements.

Afin d'améliorer les prestations, la Société IDEX effectue également la démarche qualité au sein des établissements.

#### **4 - PROBLEMES PARTICULIERS**

D'une manière générale, le groupement fait remarquer les questions qui restent en suspens et qui concernent principalement :

- le parfait achèvement des appels en garantie,
- la présence permanente d'un surveillant pénitentiaire dans les ateliers IDEX,
- le contrôle des détenus au sortir des ateliers.

La main d'oeuvre pénale n'est pas classée en fonction des besoins réels du service de maintenance. Le groupement demande l'affectation de détenus en classe I exclusivement compte tenu du faible niveau de compétences des détenus classés II et III. Par ailleurs, le déclassement, le transfert ou la libération des détenus classés amène un bouleversement important dans l'organisation interne de la maintenance.

#### **5 - REALISATIONS PARTICULIERES**

- ◆ Changement des cartes de gestion informatisée (DATACET) afin de réduire les interventions de dépannage et d'augmenter l'aspect sécuritaire.
- ◆ Mise en place de systèmes de régulation de chauffage.

#### **6 - PREVISIONS**

- ◆ Réalisation de mesures par thermographie infrarouge des façades des bâtiments afin de relever l'état d'isolation.
- ◆ Motorisation des portails et rideaux d'accès aux ateliers

## **MAINTENANCE ZONE EST**

---

Les prestations relatives à la maintenance sont satisfaisantes. Les relations avec le groupement DUMEZ sont bonnes.

### **1- ORGANISATION**

L'unité maintenance privée est composée de 9 personnes et comprend :

- 1 Chef logistique, maintenance et transports
- 1 Contremaître polyvalent
- 7 Techniciens

### **2- PRESTATIONS DE MAINTENANCE**

Les prestations de maintenance au niveau des 6 établissements en gestion mixte sont précisées par l'annexe 12 du CCATP.

Les prestations de maintenance des 5 établissements en gestion privée prennent en compte :

- les bâtiments,
- les installations,
- les véhicules,
- le mobilier.

Les prestations de maintenance concernent :

- **la maintenance préventive** pour ce qui est de l'entretien,
- **la maintenance corrective** pour ce qui concerne les dépannages ou les réparations.

### **3 - SUIVI MAINTENANCE**

Elle est effectuée à partir des outils de gestion :

- ◆ GMAO (Gestion Maintenance Assistée par Ordinateur),
- ◆ GTC (Gestion Technique Centralisée), permet d'assurer la gestion technique des fluides et des alarmes,
- ◆ MOBLOC, développé par DUMEZ, cet outil permet d'effectuer l'inventaire du mobilier et de noter l'état des locaux en vue de planifier leur remise en état.

#### **4 - EVOLUTION MAINTENANCE**

Les interventions concernent principalement les courants forts, la plomberie et la sécurité pénitentiaire.

A l'exception d'AITON (dernier établissement mis en service), il est à noter une diminution des interventions "sécurité pénitentiaire" de 23,6 %. En ce qui concerne la plomberie, les interventions sont en augmentation.

Par ailleurs, le nombre d'astreintes pour l'ensemble des sites est en très nette baisse (- 23 %).

#### **5 - CONSOMMATION DES FLUIDES**

##### **5-1 Eau**

Compte tenu du coût de l'eau et des consommations, des dispositifs pour économiser l'eau ont été installés sur l'ensemble des sites de la zone. Les sites de Saint-Mihiel et de Joux-la Ville ont des consommations d'eau importantes qui sont liées à la liberté des douches prévue par le règlement intérieur, contrairement aux indications fournies par l'Administration au moment de l'élaboration du marché.

##### **5-2 Electricité**

Légère amélioration par rapport à l'année précédente, sauf pour Saint-Mihiel et Aiton.

##### **5-3 Gaz**

Légère amélioration par rapport à l'année précédente due à la montée en charge stabilisée des établissements.

#### **6 - PROBLEMES PARTICULIERS**

##### **Rejet de déchets solides à la station d'épuration de la ville par le Centre Pénitentiaire d'AITON :**

Actuellement, ce problème n'est pas réglé et la municipalité demande régulièrement l'installation d'un dégrilleur spécifique à l'établissement.

##### **Conformité des installations électriques :**

Lors des contrôles effectués par SOCOTEC, des anomalies sont relevées à la suite de travaux réalisés par l'Administration Pénitentiaire.

## **7 - REALISATIONS PARTICULIERES**

- ◆ Réalisation, en collaboration avec la DRSP de Strasbourg, de la dalle nécessaire à la construction d'un gymnase EURONEF.

## **8 - OBJECTIFS POUR 1997**

- ◆ Réfection des peintures sur tous les sites.
- ◆ Réhabilitation de la GTC sur les sites pour optimiser la conduite des installations techniques et les économies des fluides.
- ◆ Mesures techniques dans le cadre des économies d'énergie.
- ◆ Mise en place des procédures de fonctionnement en mode dégradé par la démarche "Qualité".

## MAINTENANCE ZONE NORD

Les prestations de maintenance assurées en zone NORD par le co-traitant ELYO COFRETH de la Société GEPSA sont satisfaisantes.

### 1 - ORGANISATION

L'unité de maintenance est assurée par :

- 2 Techniciens au niveau régional pour tous les établissements zone Nord.
- 7 Personnes au niveau de chaque établissement.

### 2 - PRESTATIONS DE MAINTENANCE

Les prestations de maintenance au niveau des 5 établissements en gestion mixte sont précisées par l'annexe 12 du CCATP.

Les prestations de maintenance des 5 établissements en gestion privée prennent en compte :

- les bâtiments,
- les installations,
- les véhicules,
- le mobilier.

Les prestations de maintenance concernent :

- la **maintenance préventive** pour ce qui est de l'entretien,
- la **maintenance corrective** pour ce qui concerne les dépannages ou les réparations.

### 3 - EVOLUTION MAINTENANCE

Les dysfonctionnements concernent principalement les courants forts, les courants faibles, la serrurerie et la sécurité pénitentiaire.

Les interventions urgentes en dehors des heures ouvrables sont assurées par une **astreinte à une heure**.

Les visites réglementaires des installations techniques sont effectués régulièrement par les organismes agréés.

### 4 - REALISATIONS

Une remise en peinture importante des locaux a été effectuée.

## 5 - PREVISIONS

- ◆ Remise en peinture de locaux;
- ◆ Réfection complète du calorifugeage de toutes les tuyauteries situées en terrasse de l'établissement d'Osny.

## 6 - PROBLEMES PARTICULIERS

- ◆ *Fragilisation des paumelles des portes des cellules des établissements "P 13000" en zone NORD*

Une déclaration de sinistre a été effectuée par la Société SPIE auprès de son assurance. Une réunion d'expertise a eu lieu le 13 mai 1997 afin de déterminer les responsabilités.

- ◆ *BAPAUME*

Des fissures dans la maçonnerie amenant des infiltrations ont été signalées à la Société ELYO COFRETH. Le revêtement des sols se décolle dans les zones de circulation et dans les cellules. Une intervention est actuellement en cours par la Société SPIE pour la réfection des sols des cellules.

- ◆ *LONGUENESSE*

Le décollement des plinthes en résine rentrent dans le cadre de la garantie décennale. Les travaux nécessaires à la réparation de ces désordres doivent être entrepris. Malgré les relances effectuées auprès du SAV SPIE, l'effondrement du sol affectant la cour des arrivants (bâtiment C) n'est pas réparé à ce jour.

## **MAINTENANCE ZONE OUEST**

---

Les prestations de maintenance assurées en zone OUEST sont convenables. Les relations avec le groupement sont bonnes.

### **1 - ORGANISATION**

La maintenance est assurée par une équipe variant de 8 à 11 personnes en fonction des établissements.

### **2 - PRESTATIONS DE MAINTENANCE**

Les prestations de maintenance au niveau des 6 établissements en gestion mixte sont précisées par l'annexe 12 du CCATP.

Les prestations de maintenance des 5 établissements en gestion privée prennent en compte :

- les bâtiments,
- les installations,
- les véhicules,
- le mobilier.

Les prestations de maintenance concernent :

- la **maintenance préventive** pour ce qui est de l'entretien,
- la **maintenance corrective** pour ce qui concerne les dépannages ou les réparations.

### **3 - EVOLUTION MAINTENANCE**

- ◆ Les visites réglementaires des installations techniques sont effectuées régulièrement par les organismes agréés.

### **4 - REALISATIONS**

- ◆ Une remise en peinture importante des locaux a été effectuée.
- ◆ Les canons des serrures DENY ont été remplacés en totalité. C'est une opération qui a été réalisée avec succès.
- ◆ Mise en conformité des machines dans le cadre des normes européennes.
- ◆ Formation à la sécurité incendie des personnels de l'Administration Pénitentiaire.

## 5- PROBLEMES PARTICULIERS

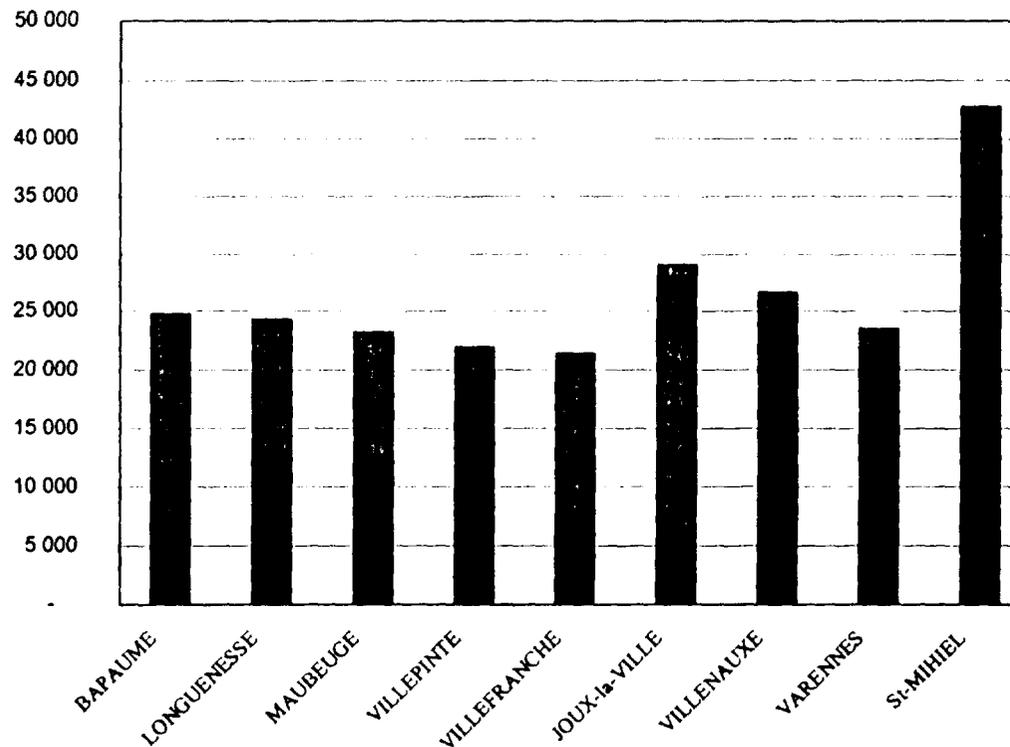
- ◆ Les désordres subsistent en ce qui concerne l'écoulement des eaux pluviales du terrain de sports du Centre de Détention de Châteaudun;
- ◆ Les systèmes de biométrie de l'ensemble des sites ne donnent pas satisfaction.

CONSOMMATION EN GAZ DES ETABLISSEMENTS DU PROGRAMME 13000 en Wh /JDD

ANNEE 1996

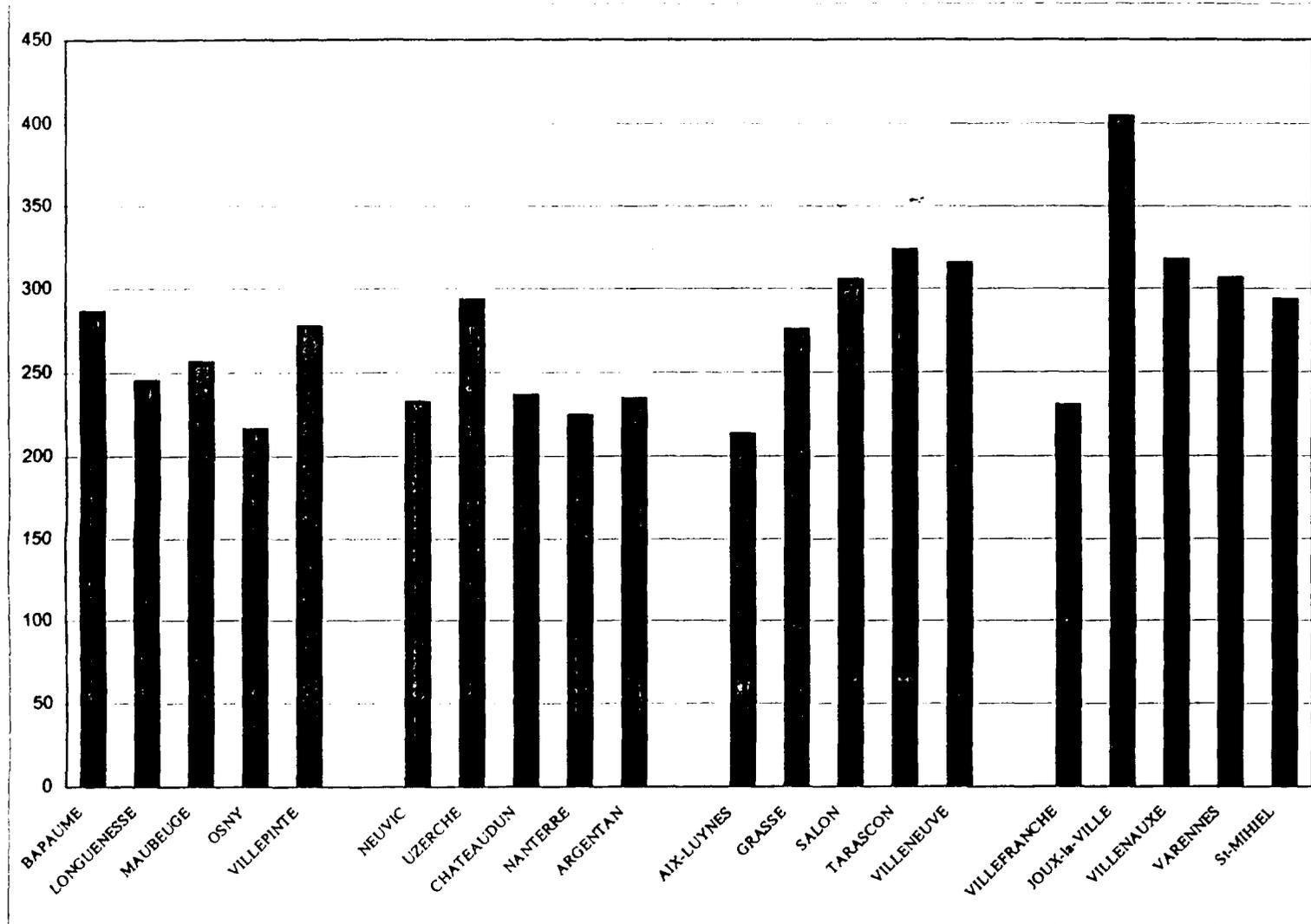
ETABLISSEMENT	GAZ par JDD (Wh)
---------------	---------------------

BAPAUME	24 826
LONGUENESSE	24 380
MAUBEUGE	23 304
VILLEPINTE	22 021
VILLEFRANCHE	21 471
JOUX-la-VILLE	29 148
VILLENAUXE	26 748
VARENNES	23 579
St-MIHIEL	42 861



**CONSUMMATION EN EAU DES ETABLISSEMENTS DU PROGRAMME 13 000 en litres /JDD**  
**ANNEE 1996**

ETABLISSEMENT	EAU par JDD (litres)
BAPAUME	287
LONGUENESSE	246
MAUBEUGE	257
OSNY	217
VILLEPINTE	278
NEUVIC	233
UZERCHE	294
CHATEAUDUN	237
NANTERRE	225
ARGENTAN	235
AIX-LUYNES	214
GRASSE	276
SALON	306
TARASCON	324
VILLENEUVE	316
VILLEFRANCHE	231
JOUX-la-VILLE	405
VILLENAUXE	318
VARENNES	307
SI-MIHIEL	294



**CONSOMMATION EN ELECTRICITE DES ETABLISSEMENTS DU PROGRAMME 13 000 en WH /JDD  
ANNEE 1996**

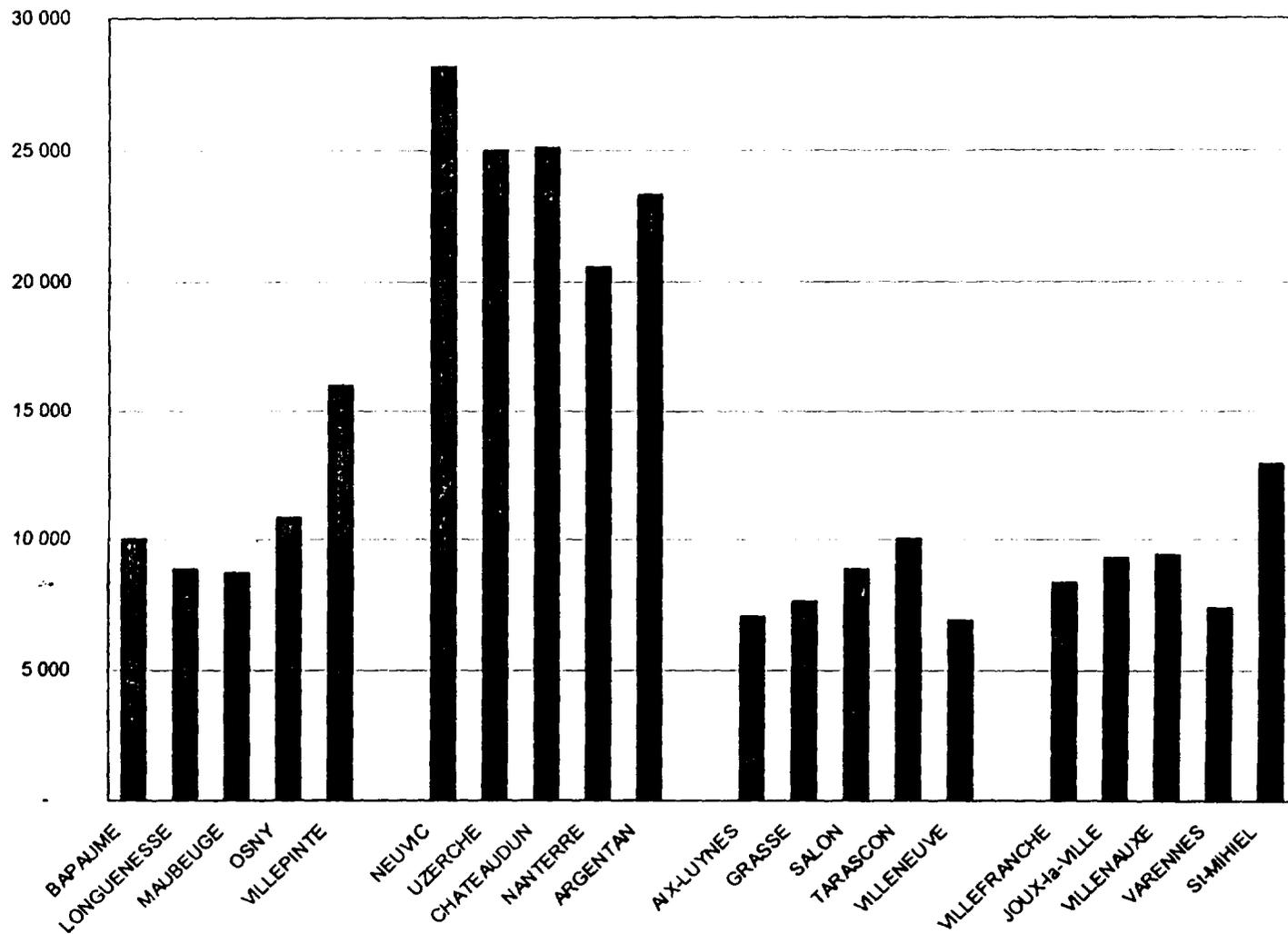
ETABLISSEMENT	ELECTRICITE par JDD (Wh)
---------------	-----------------------------

BAPAUME	10 060
LONGUENESSE	8 903
MAUBEUGE	8 768
OSNY	10 880
VILLEPINTE	16 054

NEUVIC	28 174
UZERCHE	25 046
CHATEAUDUN	25 155
NANTERRE	20 600
ARGENTAN	23 376

AIX-LUYNES	7 102
GRASSE	7 673
SALON	8 914
TARASCON	10 079
VILLENEUVE	6 958

VILLEFRANCHE	8 383
JOUX-la-VILLE	9 348
VILLENAUXE	9 463
VARENNES	7 432
SI-MIHIEL	12 975



**CONSOMMATION DES FLUIDES ET NOMBRE D'INTERVENTIONS DE MAINTENANCE  
DANS LES ETABLISSEMENTS DU PROGRAMME 13000  
ANNEE 1996**

ETABLISSEMENT	JDD	ELECTRICITE ANNEE (kWh)	ELECTRICITE JDD (Wh)	GAZ ANNEE(kWh)	GAZ JDD (Wh)	EAU ANNEE (m3)	EAU JDD (litres)	Inter (Nbre) Préventif	Inter (Nbre) Correctif
BAPAUME	200 479	2 016 800	10 060	4 977 018	24 826	57 502	287	3 247	648
LONGUENESSE	229 167	2 040 383	8 903	5 587 073	24 380	56 452	246	3 621	2 670
MAUBEUGE	163 860	1 436 800	8 768	3 818 583	23 304	42 148	257	3 120	909
OSNY	229 785	2 500 164	10 880			49 893	217	3 586	838
VILLEPINTE	255 899	4 108 200	16 054	5 635 115	22 021	71 064	278	3 978	3 389
NEUVIC	120 908	3 406 475	28 174			28 116	233		
UZERCHE	175 685	4 400 225	25 046			51 708	294		
CHATEAUDUN	182 691	4 595 665	25 155			43 233	237		
NANTERRE	237 553	4 893 672	20 600			53 489	225		
ARGENTAN	189 702	4 433 862	23 373			44 661	235		
AIX-LUYNES	256 935	1 824 854	7 102			54 950	214	7 243	3 590
GRASSE	251 738	1 931 621	7 673			69 480	276	6 763	1 780
SALON	204 934	1 826 698	8 914			62 707	306	7 139	588
TARASCON	202 677	2 042 707	10 079			65 641	324	4 754	2 577
VILLENEUVE	259 324	1 804 426	6 958			81 995	316	6 360	2 325
VILLEFRANCHE	194 353	1 629 262	8 383	4 172 922	21 471	44 890	231	614	1 438
JOUX-la-VILLE	188 738	1 764 346	9 348	5 501 374	29 148	76 412	405	654	2 323
VILLENAUXE	123 801	1 171 467	9 463	3 311 475	26 748	39 307	318	940	2 079
VARENNES	142 139	1 056 447	7 432	3 351 529	23 579	43 693	307	739	1 434
St-MIHIEL	81 780	1 061 060	12 975	3 505 150	42 861	24 034	294	403	1 382

